La Terre de Chez Nous

Vol. XVII — No 8 | OTTAWA, LE 22 NOVEMBRE 1944 | ADMINISTRATION: 515, rue Viger, Montréal.

M. Abel Marion est fait chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand

Son Excellence Monseigneur Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, en a annoncé la nouvelle la semaine dernière.

Un grand honneur a été fait à Monsieur Abel Marion la semaine dernière. Le président général de l'U.C.C. devient chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand. Ce titre lui a été conféré par le Souverain Pontife et la nouvelle a été annoncée par Son Excellence Monseigneur Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke.

L'Ordre de Saint-Grégoire le Grand a été institué en 1831 par Sa Sainteté Grégoire XVI. Il reconnait les services éminents rendus à l'Eglise et à ses oeuvres.

Le président général de l'U. C.C. est déjà fort connu des membres de l'Union et des lecteurs de la "Terre de Chez Nous". Voici, cependant, résumée par le "Messager", de Sherbrooke, une biographie qui rappelle les diverses étapes de sa carrière.

"M. Abel Marion, né à Colebrook, baptisé à Paquetteville le 26 juillet 1885, est le fils d'Alfred Marion et de Denise Dubois, qui arrivèrent définitivement au Canada en 1892. Il fit ses études en partie au collège Saint-Henri, et 4 ans au collège St-Sulpice, à Montréal. Il se fixa à Ste-Hedwige en 1904, après son mariage avec Marie-Anne Viens, et il a toujours demeuré dans cet endroit depuis.

"M. Abel Marion est secrétaire-gérant de la Société Coopérative agricole de Ste-Hedwige depuis trente ans, gérant de la Caisse Populaire de Ste Hedwige depuis sa fondation, président de la Commission Scolaire de Ste-Hedwige depuis 20 ans.

"S'étant occupé, dès les commencements, de l'Union Catholique des Cultivateurs dont il devint président général en 1936, fonction à laquelle il a toujours été maintenu depuis, M. Abel Marion jouit d'une brillante réputation d'expertise en matière agricole.

"Ajoutons aux titres déjà cités que le nouveau dignitaire est membre du Conseil Exécutif de la Coopérative Fédérée de Québec, dont il avait été promoteur de l'entente avec l'Union Catholique des Cultivateurs; président de l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Sherbrooke, et vice-président de la Fédération Canadienne d'Agriculture."

Notre société d'assurances générales

L'organisation procède rapidement et les opérations commenceront en janvier 1945

Le jour même où l'exécutif de l'U.C.C. se réunissait à Montréal, le 16 novembre, le conseil d'administration de la Société Mutuelle d'assurances générales de l'U.C.C. a également tenu séance. On notait la présence de monsieur Abel Marion, président général, de MM. Omer Milot, Ferdinand Contant, Simon Maltais, Delphis Marois et Jean-Baptiste Lemoine, Gérard Filion, Adrien Demers et Roger Brisson.

L'assemblée a rapporté progrès et c'est là plus qu'une expression courante. Les taux d'assurance ont été déterminés; les polices ont été adoptées de même que les formules de proposition. Le système de comptabilité a été complété et la nouvelle société pourra commencer ses opérations en janvier 1945.

MM. Adrien Demers, surintendant, et Roger Brisson, secrétaire-trésorier, sont partis cette semaine pour Chicago et Indianapolis. Ils vont se renseigner auprès de sociétés américaines analogues à celles que l'U.C.C. est à mettre sur pied. A Indianapolis se trouve le secrétariat général des Mutuelles agricoles des Etats-Unis. A Chicago, MM. Demers et Brisson rencontreront les administrateurs de la Société Mutuelle d'Assurances agricoles de l'Illinois.

En 1936, au moment d'organiser la Mutuelle-Vie de l'U.C.C., monsieur Thuribe Belzile avait également rendu visite aux dirigeants de cette dernière entreprise. Il en avait rapporté de précieux renseignements et il avait été reçu avec la plus grande courtoisie.

La Société d'Assurances générales de l'U.C.C. sera donc bientôt complètement organisée et, dès janvier 1945, les cultivateurs de la province auront un important service de plus à leur disposition.

Honoré par le pape

A monsieur Abel Marion, président général de l'Union Catholique des Cultivateurs, le Souverain Pontife a conféré le titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. Marion se rend dans l'Ouest

Il est le conférencier invité à l'assemblée annuelle de l'Alberta Wheat Pool.

Monsieur Abel Marion, président général de l'Union Catholique des Cultivateurs, prendra la route des Prairies dimanche prochain le 26 novembre. Il assistera à l'assemblée annuelle de l'Alberta Wheat Pool. Déjà lourdement chargé par ses nombreuses occupations, monsieur Marion a hésité avant d'accepter cette invitation de l'extérieur, mais les membres du Comité exécutif de l'U.C.C. lui ont représenté que ce voyage profiterait à la classe agricole et aux Canadiens français en général. Le président général de l'U. C.C. sera le conférencier au banquet de l'Alberta Wheat Pool.

Le Comité exécutif de l'U.C.C. a tenu séance à Montréal

Plusieurs décisions générales ont été prises. — L'U.C.C. prête son appui à l'organisation de cultivateurs franco-ontariens.

Le Comité exécutif de l'U. C.C. s'est réuni jeudi dernier, le 16 novembre, aux bureaux de l'Association à Montréal. Les membres étaient tous présents. Assistaient donc à la réunion: Monsieur Abel Marion, président général, le Révérend Père L. Lebel, s.j., aumônier général, MM. Samuel Audette, vice-président général, Henri-C. Bois, vice-président général, Albert Laframboise, directeur, Ferdinand Contant, directeur, et Gérard Filion, secrétaire général de l'U.C.C.

L'ordre du jour était assez chargé. Un bref rapport sur la Société Mutuelle d'Assurances générales a révélé que le personnel était complet et que les opérations pourraient commencer en janvier 1945. A la nouvelle société, l'U.C.C. a voté une somme de $5,000 qui lui assurera la vie pendant les premiers mois d'activité.

Une lettre de monsieur l'abbé Louis Ranger, aumônier général de l'Union des cultivateurs franco-ontariens, demandait l'appui de l'U.C.C. — Celle-ci se propose d'organiser, sur le plan professionnel, la région de Sudbury. Il a été convenu qu'une somme de $500 soit accordée à l'Union ontarienne. Cette somme sera fournie par l'Oeuvre du Sou de la Fraternité française.

La création d'une coopérative provinciale d'instruments aratoires est mise sur le tapis. Un projet élaboré par le secrétaire général sera étudié par monsieur Abel Marion et monsieur Henri-C. Bois. Il sera ensuite soumis plus tard à une réunion conjointe des Comités exécutifs de la Coopérative Fédérée et de l'U.C.C.

Parmi les nombreuses autres questions discutées à la réunion, il faut mentionner encore la prime sur le fromage. On se souvient qu'une réunion du congrès général demandait le maintien de cette prime. Monsieur Abel Marion a déjà discuté de la chose avec le ministère de l'Agriculture. Une nouvelle lettre sera adressée à Québec afin d'exposer les demandes des producteurs de fromage.

D'année en année, l'U.C.C. présente, avant la session, un mémoire au Conseil des ministres. Ce mémoire sera préparé sans délai et soumis dès que le moment sera venu.

Commission nommée par Ottawa

La Commission Royale qui enquêtera sur les coopératives et les sources d'impôts entre en fonctions.

Le ministre des Finances, M. J. L. Ilsley, a annoncé, au cours de de la semaine dernière, la formation de la Commission Royale d'enquête sur les revenus des coopératives en regard de l'impôt sur le revenu. On sait que depuis plusieurs semaines, certains agents du fisc et des représentants des gros intérêts menaient une vigoureuse campagne pour que les sociétés coopératives soient assujetties à l'impôt comme toutes les autres entreprises. Le gouvernement, pris entre deux feux, a opté pour un moyen terme et a promis la création d'une commission pour trancher la question, espérant par là dégager sa responsabilité.

Les membres de la Commission sont nommés. Le président en sera le juge Errol McDougall, de Montréal, de la Cour du Banc du Roi de la province de Québec. Les autres membres sont: MM. Jean-Marie Nadeau, avocat et professeur d'économie politique à l'Université de Montréal, G.-A. Elliott, professeur d'économie politique à l'Université de l'Alberta, B.-N. Arnason, sous-ministre au département de la Coopération et du développement coopératif en Saskatchewan, et J.-J. Vaughan, de Toronto, ancien président de la compagnie T. Eaton. Sur cette commission, M. Arnason est le représentant des sociétés coopératives.

M. Ilsley annonce, par la même occasion, que cette commission sera chargée d'examiner toute la question des coopératives en regard de l'application de la loi de l'impôt sur le revenu et de la loi de taxation des excédents de profits. Elle aura également pour fonction d'étudier l'organisation les méthodes et le fonctionnement des coopératives et de déterminer leur position en regard de l'impôt par rapport aux entreprises concurrentes. La Commission, ajoute M. Ilsley, fera ensuite rapport aux membres du cabinet.

(Suite à la page 23)

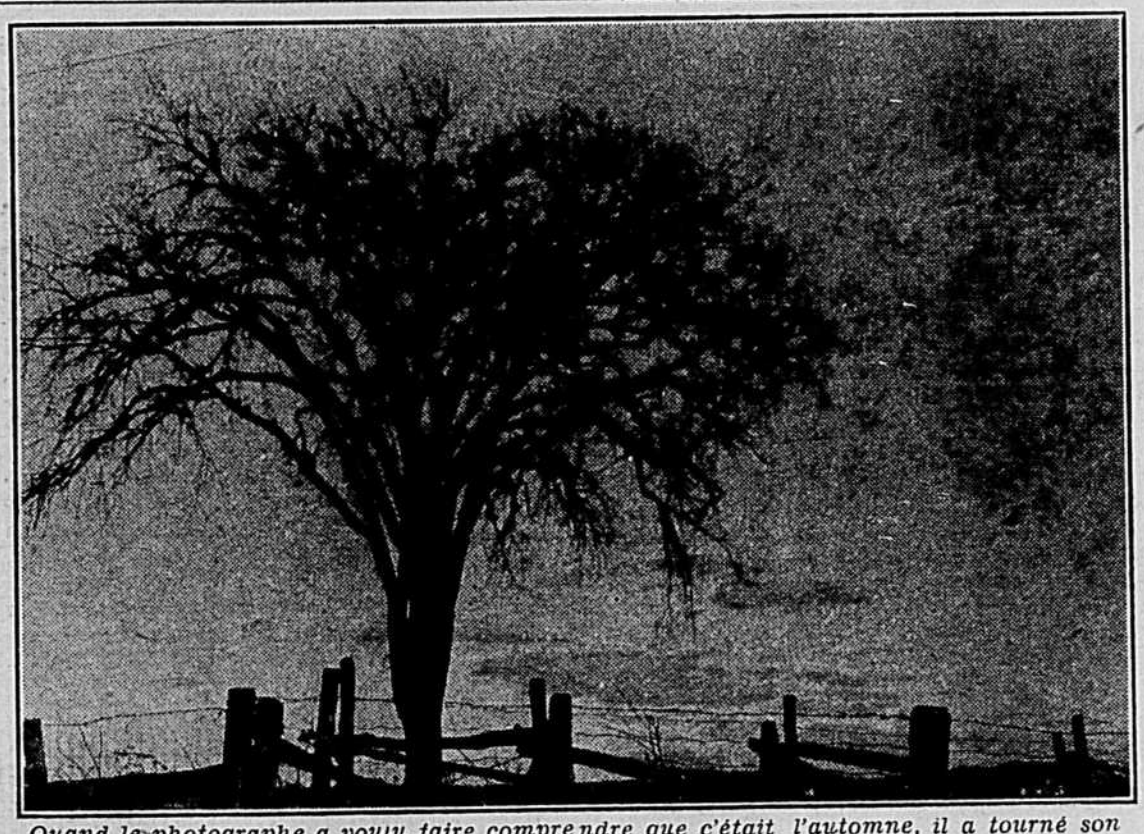

Quand le photographe a voulu faire comprendre que c'était l'automne, il a tourné son appareil vers cet orme découronné. Les champs sont vides, le ciel n'a plus ni oiseaux ni feuilles. Tombe la pluie et souffle la bise! **(Photo TAVI)**

La Terre de Chez Nous

Hebdomadaire Agricole
Fondé en 1929

Journal hebdomadaire organe officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs et de la Coopérative Fédérée.

GERARD FILION L.S.C., directeur
DOMINIQUE BEAUDIN, rédacteur en chef;
BERNARD BERUBE, rédacteur adjoint.

Abonnement : Tous les membres de l'Union Catholique des Cultivateurs qui payent une cotisation annuelle de $3.00 reçoivent le journal. Les personnes qui pour différentes raisons ne peuvent être membres de l'U.C.C. peuvent s'abonner au tarif suivant :
$1.00 par année : $2.50 pour trois ans : $1.50 par année à l'étranger.

Publicité : Le tarif de la publicité est de 25 cents la ligne agate ou $3.50 le pouce-colonne. Toute annonce ou tout avis d'annulation doit arriver huit jours avant la date de la publication. Le tirage de la "Terre de Chez Nous" est certifié par l'Audit Bureau of Circulations.

Correspondance : Pour toute question touchant la rédaction, l'administration ou la publicité, adressez vos lettres à :

La "TERRE DE CHEZ NOUS"
515, ave Viger, Montréal — Tél. LAncaster 6273

Imprimé au "Syndicats d'Oeuvres Sociales Limité" Ottawa

Les coopératives et l'impôt

C'est à la misère courageuse et à la charité confiante qu'on doit la naissance du mouvement coopératif. Vingt-huit tisserands, pauvres comme des gueux, mais hommes de coeur, ont ouvert le premier magasin coopératif à Rochdale le 21 décembre 1844. Au lieu de crier à la révolution et de conduire à l'échafaud les employeurs qui les laissaient crever de faim, ils s'efforcèrent, par des moyens pacifiques, de subsister d'abord, puis de réparer les abus d'un capitalisme féroce. Inquiets du lendemain, ces hommes ne songeaient peut-être qu'à leurs propres problèmes. Cependant, leur exemple devait se répandre dans le monde entier. Au Canada, comme ailleurs; dans notre province comme dans les autres. Mieux compris, mieux appliqué, le système coopératif, en 1944, transforme nos campagnes et consolide cette royauté relative que l'on décerne volontiers aux cultivateurs dans les discours bien sentis.

Mais les coopérateurs ont des ennemis. Ils contournent l'intermédiaire; ils prétendent passer devant la porte du capitaliste sans payer tribut. Ils rejettent la foi et l'hommage. C'en est trop. Le champ de la coopération pousse trop bien et ses rendements excitent la jalousie. L'ennemi des coopérateurs veut y semer l'ivraie des taxes.

Au point où nous en sommes, les industriels, les négociants, les brasseurs d'affaires et les journalistes qui les soutiennent invitent le gouvernement fédéral à faire disparaître les exemptions de taxes dont ont joui, de fait, les entreprises coopératives. Les compagnies, d'une part, se déclarent injustement traitées par le fisc. D'autre part, elles induisent en tentation le ministre des Finances en lui montrant de nouvelles sources de taxation et celui-ci, surpris, n'en revient pas de ce rare oubli . .

Gouverner n'est pas prévoir; c'est amenuiser les difficultés. Entre la finance qui hurle et la coopération qui proteste, le gouvernement préfère n'être pas juge. Il a repassé son rôle d'arbitre à une commission royale maintenant désignée. Il faudra attendre son rapport. Le parlement l'acceptera ou le rejettera; de toutes façons, ils rédigera un texte de loi plus clair et moins fecond en procès. On saura à quoi s'en tenir.

Le parlement décidera. Voilà qui est rassurant ! En démocratie, le gouvernement, c'est le peuple et le peuple, c'est nous. C'est dire que nous pouvons faire comprendre nettement à nos représentants présents et aux candidats rapprochés que nous nous opposons à ce que les coopératives soient assujetties à l'impôt. Et nous devons sur ce point exiger des engagements précis. Nous votons: que ce soit pour nous-mêmes une fois dans un quart de siècle !

Quant au reste, nous ne lésons personne. L'organisation des entreprises selon la formule coopérative est chose libre. Les grosses compagnies, comme celles des engrais chimiques, par exemple, peuvent se muer en coopératives pour éviter l'impôt et les cultivateurs qui toucheront une ristourne sur les achats ne se plaindront pas de la transformation. Autrement dit, si la coopération oppose une concurrence ruineuse et présente des avantages insurmontables, il reste à s'étonner que les as des affaires la laissent au pauvre monde.

Les bons citoyens ont toujours soutenu que l'intérêt général devait primer sur l'intérêt particulier. Est-ce la maison de commerce ou la coopérative qui représente l'intérêt général ? Dans un cas, quelques individus (parfois un seul) mettent les profits dans leurs poches. Dans l'autre, les surplus peuvent être distribués à une paroisse ou à toute une région. La coopérative est donc une entreprise de bien commun et il faut hésiter avant de parler de ses prétendus profits. Aucun de ses membres, individuellement, n'est exempté des taxes, nommément de l'impôt sur le revenu. S'il fait des profits excessifs, il paye comme les autres. Il n'est pas besoin d'insister; c'est trop connu.

Cependant, ce que la coopération offre de mieux à un pays, c'est sa contribution à l'ordre social. Si la justice régnait de haut en bas dans les affaires, la coopération n'existerait pas. S'il n'y avait pas de capital mouillé, pas d'actions multipliées à l'infini, pas de profits démesurés, pas d'intermédiaires inutiles, la coopération n'aurait pas à démêler ce désordre pour permettre aux classes laborieuses d'arracher leur vie. Elle répare donc les abus du capitalisme. Qui payera pour un service d'un tel prix ?

Il y a plus. La charité n'est pas cotée à la bourse, mais quelle que soit l'estime qu'on lui accorde en ce milieu, elle dépasse considérablement les plus hautes valeurs financières. Or, la coopération apprend aux gens à se connaître, à s'aider, à s'aimer. Elle établit la concorde dans la paroisse où l'on travaille ensemble et non pas contre les autres. Elle abolit les sujets de querelles et de haines. Pour ce service social d'inestimable valeur, n'a-t-elle pas droit à quelques égards ?

La coopération fait régner la paix. Et la paix, instaurée dans nos paroisses par un système basé sur la charité, n'est-elle pas désirable comme la paix du dehors pour laquelle, sans sourciller, nous versons et donnons les milliards ?

Dominique BEAUDIN.

CRIBLURES

La part du lion

Le marché des volailles, comme beaucoup d'autres, prête de ce temps-ci à de nombreuses critiques. Il est loin d'être profitable aux producteurs. Il ne l'est pas davantage pour les consommateurs. La raison est bien simple: le prix payé par ces derniers est exactement le double de celui que reçoit l'éleveur de volailles. On vient d'en faire la remarque à l'assemblée annuelle du Comité des industries avicoles. Dans plusieurs magasins de Montréal, dit-on, on annonce la volaille à 41 et à 42 cents la livre, alors que le producteur ne reçoit souvent que 20 ou 22 cents, et parfois moins. Une fois de plus, on constate que l'intermédiaire accapare la part du lion. Si on n'y met ordre promptement, cela deviendra un luxe pour le consommateur ordinaire de se mettre une cuisse de poulet sous la dent. Le producteur ne sera guère mieux partagé puisqu'il élèvera des poulets au profit des autres. Après s'être laissé tondre tant de fois, on se laissera plumer. Rien ne manquera au tableau.

B. Bérubé.

Une expérience

Un des principaux sujets au programme du congrès général de Québec fut, on s'en souvient, l'utilisation des machines agricoles sur une base coopérative. M. Gérard Ouellette, président de l'Union régionale de Rimouski-ouest, qui dirigeait la discussion, a exposé, avec chiffres concluants à l'appui, une expérience tentée dans sa paroisse qui vaut d'être signalée. Pendant la première année d'opération (1941), le bilan de la coopérative laisse voir un excédent de $197.67 des recettes sur les déboursés. En 1942, le profit net était déjà de $528.33; en 1943, de $379.51 et, en 1944, dernière année d'opération, de $296.11. Voilà, nous semble-t-il, une expérience qui mériterait d'être tentée ailleurs. Au lieu de réclamer partout et toujours le secours de l'Etat pour une tâche qui n'est pas de sa compétence, pourquoi ne pas nous servir de la formule coopératiste toutes les fois que cela est possible ? Quand un seul cheval ne suffit pas à tirer un fardeau c'est bien simple: on en attelle deux ou trois et le tour est joué. Puisque nous sommes dans le siècle du progrès, pourquoi le même principe ne s'appliquerait-il pas aussi à la mécanique.

B. Bérubé.

Le Témiscamingue

Chaque région de la province a ses titres de gloire. Ceci dit, tout le monde admettra que le Témiscamingue a les siens . . .

De même que l'Abitibi, ce comté a la distinction de former à lui seul une union régionale de l'U.C.C. — Ce n'est pas un traitement de faveur. En langue géographique, le Témiscamingue forme un territoire distinct. L'appui qu'il procure à l'association professionnelle agricole est aussi plus que remarquable. Voyons cela en chiffres.

Le nombre des cultivateurs de la province est de 150,000. Comme l'U.C.C. compte un peu plus que 30,000 membres, on voit que le cinquième ou 20 pour cent des propriétaires de fermes en font partie. Or, au Témiscamingue, ce pourcentage s'établit à 71 pour cent en 1944. N'est-ce pas un titre de gloire qui vaille d'être mentionné ?

Et ce n'est pas tout. En 1926, toutes les paroisses agricoles du Témiscamingue avaient leur cercle de l'U.C.C. — Dès 1927, l'union régionale était organisée. En présence de ces faits, on se rend compte que c'est pour ne pas gêner les autres régions de la province que le Témiscamingue n'a pas à lui seul fondé l'U.C.C. avant 1924 !

Là-bas, à côté des paroisses qui semblent avoir toujours existé, on fait encore de la colonisation. M. l'abbé L.-Z. Moreau, curé de St-Bruno de Guigues, aumônier diocésain de l'U.C.C. et ancien missionnaire-colonisateur, invite les jeunes agriculteurs des vieilles régions de la province à s'établir en son domaine. Il emploie cette formule frappée à la romaine: "Vous avez chez vous des hommes sans terre; nous avons chez nous des terres sans hommes".

D. Beaudin.

"Produit Québec"

Au cours d'une entrevue donnée récemment au programme Radio-Epargne, M. J.-E. Aubin, secrétaire-gérant du Comptoir avicole de St-Félix-de-Valois, a suggéré que les oeufs vendus dans nos villes portent au moins la mention de la province d'origine. Il y a là une garantie pour l'acheteur et le Québecois qui veut être solidaire avec les siens sait à quoi s'en tenir. En d'autres cas, on exige que le nom du producteur soit sur le produit qu'il vend. On l'exige, par exemple, pour le miel et le sirop d'érable. Il est curieux qu'on aie pas cru à date devoir demander l'identification des provinces. M. Aubin qui a une longue expérience du commerce des oeufs ne parle sûrement pas à la légère.

D.B.

A signaler

La Coopérative agricole de St-Guillaume d'Upton nous transmet d'un coup 131 abonnements à la "Terre de Chez Nous". Son bureau de direction croit sage de fournir un journal agricole à chacun de ses membres. Le secrétaire du cercle local de l'U.C.C., M. Lorenzo Morvan, écrit que la Coopérative voit là "un moyen efficace de former de bons coopérateurs". Nous n'aurons ni la prétention de dire qu'il a raison ni l'outrecuidance de dire le contraire. Nous croyons simplement que c'est l'un des beaux témoignages qu'un journal puisse recevoir.

D.B.

Rappel

On nous adresse parfois pour publication des articles ou des lettres signées d'un pseudonyme. Ces écrits peuvent comporter des attaques envers des tierces personnes et la règle, établie ici comme dans les autres journaux, c'est qu'ils ne sauraient être publiés à moins que l'identité de l'envoyeur ne soit connue. Nous sommes dans l'obligation d'écarter tout article dont nous ne connaissons pas l'auteur. Lorsqu'un correspondant signe ce qu'il écrit, il a droit à la large hospitalité dont la "Terre de Chez Nous" a toujours fait preuve.

D.B.

"La préférence"

Il n'arrive pas tous les jours que l'on accorde la préférence aux cultivateurs et, quand la chose se produit, elle vaut d'être soulignée.

(Suite à la page 20)

CHARDONS SECS

Les compagnies de machines promettent pour l'après-guerre des instruments aratoires "perfectionnés". Nous tous qui sommes de l'U.C.C. promettons à la fois plus et mieux; pour l'après-guerre, nous préparons des cultivateurs "perfectionnés".

La dernière ressource des paresseux, c'est de se croire travaillants. Il faut reconnaître qu'ils exploitent à fond.

Leçon d'aviculture: Il faut élever des poules qui pondent leurs oeufs avec coeur . . .

En industrie porcine, c'est une erreur d'attendre de ses cochons qu'ils appliquent les principes de la Charte de l'Atlantique.

Le secret du succès en industrie laitière, c'est de mettre à la tête du troupeau des taureaux qui donnent beaucoup de lait.

Les grosses compagnies prétendent ne pas pouvoir soutenir la concurrence des entreprises coopératives. Elles n'ont qu'à payer moins de dividendes aux actionnaires et plus de ristournes aux acheteurs. C'est le secret du succès en coopération et nous le leur passons !

Le FAUCILLEUR

ÉPHÉMÉRIDES

Et voilà déjà dix ans . . .

Du numéro publié par la "Terre de Chez Nous" le 21 novembre 1934, — il y a dix ans, — nous tirons les quelques notes qui suivent.

M. Albert Rioux réclame un crédit rural provincial pour sauver de la banqueroute les cultivateurs hypothéqués. Il affirme que le prêt agricole canadien n'est pas prêteur. "Les cultivateurs, écrit-il, commencent à trouver que ce jeu à la cachette entre Québec et Ottawa n'est plus drôle du tout. A chacun de ses congrès annuels, l'U.C.C. adopte une résolution principale sur le crédit agricole qui devient son cheval de bataille pour les douze mois suivants".

On demande aux cultivateurs de s'inscrire sans délai aux cours à domicile de l'U.C.C. Les écoles d'agriculture ne sont accessibles qu'à une infime minorité, si on considère le nombre de jeunes qui se destinent aux travaux des champs, commente le rédacteur en guise d'invitation à l'étude.

Un télégramme du Saint-Père, signé du cardinal Pacelli, agrée les hommages des cultivateurs de la province réunis en congrès général, les remercie et les bénit.

M. Albert Rioux témoigne devant la commission d'enquête sur l'électricité présidée par MM. Lapointe et Frigon. Il affirme que le défaut d'électrification est un des éléments qui ont amené la désertion des campagnes, et que les fils des cultivateurs seraient plus attachés à la terre si on pouvait distribuer l'électricité aux classes rurales aux mêmes conditions qu'aux gens des villes.

L'organisateur général de la section des bûcherons de l'U.C.C. demande, par la voie du journal, des agents actifs pour travailler au recrutement des membres de l'Union des Bûcherons.

Par le trou de la serrure

L'avant-dernier coup de la messe sonnait dans le clocher recouvert de tôle neuve qui reluisait au soleil . . .

Dans le sous-sol de la salle paroissiale déjeunaient ceux qui avaient eu assez de générosité pour s'approcher de la Table Sainte le dimanche matin. Le thé sortait en glougloutant de la bouteille que tenait la mère et les jeunes mordaient à belles dents dans les tartines de beurre ou de creton qu'ils retiraient à tour de rôle du sac de papier placé au centre de la table.

Au fond de la salle deux hommes avaient fini leur repas. Du revers de la main ils essuyèrent leur moustache et, appuyant leur langue sur le côté intérieur des dents, ils aspirèrent de l'air extérieur qui en passant dans l'orifice dentaire, avec un bruit caractéristique, y chassait les derniers vestiges des particules d'aliments.

Et ils sortirent leurs pipes.

Jos Morrissette, le plus vieux des deux, demanda à son compagnon, Télesphore Lacombe:

—As-tu lu la gazette d'hier ?

—Non j'ai pas eu le temps. Je voulais y jeter un coup d'oeil après souper, mais j'ai été dérangé . . . Que c'est qu'y a de nouveau ?

—Y paraît qu'après la guerre on va avoir toutes sortes d'inventions qui vont révolutionner, comme y disent, l'industrie et l'agriculture.

—Quoi c'est qu'y vont avoir ?

—Ils ont parlé d'un tracteur plus petit que ceux-là qu'on a par icitte mais bien plus puissant; des fourches à foin perfectionnées, des trayeuses mécaniques plus modernes, des cuisines où le poêle sera à même le frigidaire, etc., etc.

—Ca va être commode.

—Ca va être commode et ça le sera pas . . .

—Comment ça ?

—Ces inventions vont apporter plus d'agréments sur la ferme. C'est bien entendu. Elles permettront aux cultivateurs de faire plus d'ouvrage dans un temps plus court. Il se fatiguera moins—

—C'est la machine qui va travailler . . .

—Oui, mais il y a l'autre côté de la médaille: les inconvénients . . . J'ai peur que ces inventions-là enlèvent à la classe rurale ce fonds de philosophie chrétienne qu'ils ont d'envisager la vie.

—Que c'est tu dis là ?

—Je dis qu'un excès de mécanisation scientifique appliquée à l'agriculture peut créer un esprit mercantile sur nos fermes et fausser le véritable concept de la vie rurale chez-nous qui est basé sur des traditions chrétiennes et familiales.

—Comme ça t'es contre le progrès ?

—Non, mais il faut une éducation constante pour accompagner ce progrès pour montrer à nos gens les écueils à éviter.

—J'pense que t'as pas tout à fait tort !

Jean BLANCHET

Une semaine Nationale de la famille

Sous le patronage de l'épiscopat de la province de Québec et des archevêques de Moncton et de St-Boniface, une Semaine de la famille aura lieu du 7 au 14 janvier prochain. Elle débutera le dimanche, fête de la sainte Famille et se poursuivra durant sept jours à travers tous les diocèses de la province de Québec et dans la plupart des groupements français des autres provinces. Chaque jour aura son sujet particulier concernant la famille. Des causeries à la radio, des articles de journaux l'exposeront aux auditeurs de toutes les régions, tandis que des manifestations spéciales se dérouleront dans les divers milieux. Cette Semaine est organisée par le Comité provincial d'Action catholique avec la collaboration des comités diocésains et l'aide de plusieurs associations: l'Ecole Sociale Populaire, l'Institut Familial, la L.O.C., la L.I.C. etc. Le programme général sera bientôt publié.

La capitale d'une région qui dépérit ne saurait prospérer

De Charette, au comté de Saint-Maurice, on nous signale le curieux cas suivant.

Il existe en ce village une modeste industrie de papier-brique. Les affaires vont convenablement. Enhardi par le succès, le propriétaire est disposé à agrandir sa fabrique. Son premier mouvement était de construire à Charette même. Mais les hommes d'affaires de Shawinigan sont intervenus. Ne pensant qu'à leur ville, ils oublient leur région. Ils proposent une longue série d'avantages au jeune industriel pour l'induire à quitter Charette et à s'établir à Shawinigan.

Le correspondant qui signale ces faits les commente comme suit: "Il me semble que l'équilibre est assez rompu entre la campagne et la ville . . . N'y aurait-il pas lieu de décongestionner les villes, de faire une propagande en faveur des industries à la campagne, je veux parler de la petite industrie, celle qui emploierait nos jeunes cultivateurs qui ne peuvent s'établir sur des terres faute d'argent".

Voilà qui est à la fois justice et bon sens. Est-ce bien servir une ville que de ruiner les villages de sa région? Certainement pas. Cette cour que l'on fait aux industriels en perspective devrait se conformer à l'étiquette morale. Il n'est pas équitable que la ville cherche à priver une paroisse d'une industrie qui peut être son principal soutien. Cette concurrence à courtes vues n'est profitable à personne et la surenchère que l'on fait à mauvais escient ne saurait profiter à la cause commune. Il vaudrait beaucoup mieux encourager des initiatives nouvelles et les faire naître au besoin.

Si, pour développer une ville, on nuit à un village, le principe est faux. Il en est de même lorsqu'on développe une région au détriment d'une autre région de la province. Aimer sa ville au point d'oublier son pays, c'est l'aimer mal. La capitale d'une région qui dépérit ne saurait prospérer.

D. B.

A propos de taxes sur les coopératives

La bataille est engagée contre le mouvement coopératif. Quelques publications n'ont pas tardé à accorder leur appui aux coopératives. C'est le cas de la "Revue de Granby" dont cet article est tiré.

Depuis que le système coopératif prend de l'envergure, on voit ici et là des gens qui essayent sous le couvert de la justice, à restreindre cet élan ou pour mieux dire cette marche ascendante de ce mouvement libérateur du petit peuple.

On veut même que le gouvernement s'en mêle et on dénonce les coopérateurs comme une bande de profiteurs qui devraient être assujetties au paiement de l'impôt sur le revenu tout comme les autres entreprises à caractère privé ou capitaliste.

C'est une étrange attitude devant des institutions qui rendent un si grand service aux gagne-petit, à ceux-là qui n'ont pas d'autres moyens de lutter contre des capitalistes sans scrupules qui se sont entendus comme larrons en foire pour imposer leur domination en créant des monopoles, qui n'ont pas précisément pour but, de protéger les intérêts des consommateurs et des petits producteurs.

On a oublié que les entreprises coopératives poursuivent un but tout différent.

"Dans toute entreprise, dit le Dr Fauquet, les bénéfices — quel que soit le moment où la comptabilité en fait l'évaluation — sont liés quant à leur formation, aux opérations au cours de l'exercice. Une relation technique et économique les lie, dans le temps aux opérations dont ils dérivent. Mais dans la comptabilité de l'entreprise capitaliste, cette relation est rompue en fin d'exercice. La masse des bénéfices est alors détachée des opérations effectuées pour être mise en rapport avec le capital employé, mais seulement avec cette partie qui a été apportée et précisément risquée en vue de s'approprier le profit.

Au contraire dans l'entreprise coopérative la relation fondamentale entre l'entreprise et les sociétaires n'est pas la *relation de profit à capital risqué*, mais la *relation de service à usager*.

Par suite, c'est à la qualité et au prix du service, que se mesure l'efficacité de l'entreprise, et pour chaque sociétaire, c'est dans l'importance de sa *participation aux opérations* de l'entreprise que se trouve la mesure de ses droits et obligations de caractère économique".

Les coopérateurs ont donc droit à une certaine protection puisque l'institution même repose sur le service et non sur le profit. La coopération est née d'un besoin de protection. C'est le groupement du petit et du faible en face d'une machine économique formidable qui tente de faire disparaître la personne humaine sous le signe de la piastre.

Quant à nous, nous sommes heureux de l'initiative qu'a prise la délégation de la Chambre de Commerce des Jeunes de Granby avec d'autres aussi bien éclairées, en repoussant victorieusement, lors du congrès de Québec une résolution demandant au gouvernement fédéral de taxer les coopératives.

Ceux-là qui veulent la mort des coopératives, ne veulent certainement pas le bien de la masse. Ils ne devraient pas cacher leur pensée en parlant au nom de l'entreprise privée, pour se donner un air démocratique quand au fond, ils sont les hauts-parleurs des trusts.

Les sommes versées sous forme de ristournes aux sociétaires des coopératives ne devraient jamais être considérées comme un revenu aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

Souhaitons donc que les coopératives sortent victorieuses de cette impasse et que les coopérateurs qui s'organisent pour leur propre survivance économique et nationale soient protégés.

SARTO FOURNIER

L'empire agricole de l'Ontario Nord

Nous avons déjà publié la première partie de cet article de M. Gordon Smith paru dans le "Financial Post" de Toronto. Nous en résumons ici la dernière partie. On y verra que les nôtres sont à peu près les seuls à faire un succès de la colonisation et qu'ils sont en train de se tailler un domaine agricole dans le nord de l'Ontario. Ce témoignage a d'autant de poids qu'il vient d'un journaliste de langue anglaise. Il y a dans le nord de l'Ontario de la bonne terre arable en quantité.

Fermes abandonnées

Dans des milliers de cas, le dur travail, les privations, l'isolement ont découragé les colons et ils ont abandonné leur lot. Sur plusieurs centaines de retours du front de la dernière guerre établis à Kapuskasing, il n'en reste qu'un seul aujourd'hui. Pris de découragement, les autres ont quitté le pays.

Ces terres sont maintenant occupées par des colons canadiens-français, ainsi que presque tout le nord de la région. Ils forment à l'heure qu'il est au moins 75 pour cent de la population rurale et la proportion augmente rapidement. Rompus au dur métier de la colonisation et habitués à la rigueur du climat, les Canadiens français ont débordé les régions du nord québecois; construisant des églises et des écoles, ouvrant des chemins, ils ont établi de solides colonies presque à la suite les unes des autres sur l'étroite bande de sol arable qui longe les chemins de fer du Transcontinental et du Canadien National, de New Liskeard à Hearst, en passant par Cochrane.

A peu d'exceptions près, ces colons semblent dans des conditions de vie assez précaires. Ils ajoutent aux revenus provenant de la ferme les salaires qu'ils retirent en travaillant l'automne et l'hiver dans les camps de bûcherons. Si l'on en juge par les nombreuses plaintes qu'ils firent au groupe de fonctionnaires accompagnant Kennedy, ils sont loins d'être satisfaits. Ils ont cependant fait des progrès constants dans le défrichement au cours des vingt-cinq dernières années et si les progrès continuent et la population s'accroît au rythme actuel, ils auront colonisé et occupé toute la région dans 150 à 200 ans. On s'accorde généralement pour prédire que la population sera alors presque entièrement de langue française.

Principaux griefs

Voici les principaux griefs que l'on entend de la part de la plupart des colons.

1. Les méthodes primitives de colonisation exigent trop d'efforts et prennent trop de temps.
2. Il y a trop peu de chemins, surtout de bons chemins.
3. Dans beaucoup de localités, les colons n'ont pas de marchés pour écouler leurs produits.
4. Les lots concédés à l'origine (80 acres) ne sont pas suffisamment grands pour permettre au colon d'en faire une ferme prospère.
5. On ne s'est pas occupé de faire le drainage qui s'imposait.

Ces griefs, on les entend partout, quelle que soit la nationalité du colon. Chez les colons de langue anglaise, ils se résument à ceci:

1. Absence sérieuse d'écoles publiques et de professeurs.
2. Les colons endurent trop de privations et sont trop isolés; ils sont trop pauvrement logés, trop éloignés des églises, des écoles, des magasins, des cinémas et privés de la vie en société.
3. Le coût de l'électricité est trop élevé pour les colons.
4. Les techniciens en agriculture font sérieusement défaut.

Il n'est peut-être pas tout à fait exact d'attribuer ces derniers griefs aux seuls colons de langue anglaise, mais dans l'ensemble ils seraient exacts. Cela est dû dans une grande mesure à ce que les Canadiens français ont des colonies plus solidement établies, qu'ils ont leurs propres écoles, leurs églises et leurs villages. C'est aussi parce qu'ils sont plus habitués aux travaux de défrichement. Plusieurs de leurs dirigeants m'ont assure qu'ils n'ont pas les mêmes exigences que les colons de langue anglaise pour l'éclairage à l'électricité, les chambres de bain, etc., pour la simple raison qu'ils sont généralement habitués à s'en passer.

Les remèdes

Voilà pour les malaises. Venons en aux remèdes. C'est là que se trouve la difficulté.

Certains observateurs sont d'avis qu'il faudrait combiner les industries naturelles, les pulperies et les travaux dans les mines tout en travaillant

(Suite à la page 7)

Journaux et Revues

C'est néces-

Quand les dirigeants de l'U.C.C. insistent sur la nécessité de l'Union, on peut croire qu'ils prêchent pour leur clocher. Mais des gens désintéressés leur donnent raison. Preuve entre autres: ces quelques paragraphes extraits d'un article au "DROIT" de M. Henri Lessard.

Telle qu'elle est, l'U.C.C. est une de nos plus belles et de nos plus prometteuses organisations professionnelles. Les obstacles et les oppositions du début sont maintenant disparues, elle a fait ce qu'on peut appeler ses preuves, elle conquiert de plus en plus rapidement le terrain qui lui reste à couvrir.

Les cultivateurs ont tout intérêt à donner leur adhésion et leur concours actif à un groupement qui existe pour eux, en dehors et au-dessus de toute idée de politique de parti, qui n'a en vue que leur bien général et particulier, qu'il faudrait absolument faire surgir au plus vite s'il n'existait pas encore. Partout l'on s'organise. L'avenir est à l'organisation. Et de celle-ci les agriculteurs ont certainement autant besoin, sinon plus que bien d'autres.

L'agronome

"Agriculture", *qui se définit la "revue trimestrielle de la Corporation des agronomes de la province de Québec", commente l'allocution prononcée par Son Eminence le cardinal Villeneuve lors du congrès de la Corporation à Québec. Elle pose ainsi le rôle social de l'agronome.*

"Le rôle de l'agronome, cependant, dépasse la diffusion de la technique. Sa "mission sociale" s'intégrera dans le vaste plan de restauration que représentera la doctrine sociale de l'Eglise. C'est le voeu de Son Eminence que, dans toute la mesure de ses moyens, l'agronome fasse apprécier aux populations rurales les deux éléments de base de l'excellence de la vie rurale; la primauté des valeurs surnaturelles, et l'épanouissement de la famille, "propriétaire du fonds de terre qu'elle cultive", "unité cellulaire la plus intégrale et la plus ferme de la société".

"Son Eminence indiquera deux autres domaines où la mission sociale des agronomes trouve à s'inspirer de la philosophie sociale de l'Eglise: la libération du monde rural de la tutelle économique par le moyen des institutions démocratiques, et la décentralisation politique par l'institution des corporations professionnelles."

Ecoles rurales

L'hon. Laurent Barré, ministre provincial de l'Agriculture, a toujours été frappé par certaines déficiences de l'enseignement rural. C'est ce qui l'avait amené à prôner un genre particulier d'écoles pour les jeunes agriculteurs. Dans le "Devoir", monsieur Omer Héroux pose ainsi les grandes lignes de ce projet.

Entre l'école primaire proprement dite, les académies commerciales et même les écoles moyennes d'agriculture que l'or a fondées en ces dernières années, il y a un vide.

Les garçons sortent trop tôt de l'école du rang. Personne ne le confesse. M. Barré, qui vit à la campagne, qui a fait de ses fils des agriculteurs, a depuis longtemps été frappé de ce vide. Avec une grande modestie et une exemplaire franchise, il confesse qu'il a été le premier à en souffrir.

Ce qu'il veut, en somme, c'est que le fils de cultivateur puisse recevoir un complément d'instruction et d'éducation sans quitter sa paroisse, sans même nuire à son travail courant.

Les écoles qui obligent l'élève à se déplacer, à quitter son milieu, — dont le ministre, au reste, ne conteste pas le mérite ou la valeur, — ne serviront toujours forcément qu'une minorité de gar-

(Suite à la page 9)

La Coopérative Fédérée de Québec

Un honneur à M. J.-A. Marion

Monsieur J.-A. Marion a été récemment l'objet d'une très haute décoration. Sa Sainteté le Pape Pie XII l'a créé Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand.

Monsieur Marion occupe à la Coopérative Fédérée le poste de membre du conseil d'administration et de membre du conseil exécutif. La décoration qu'il a reçue est une des plus hautes qu'on puisse espérer. C'est un honneur qui rejaillit sur la Centrale de coopératives agricoles. Ses collègues du conseil exécutif ont tenu à lui exprimer leurs plus sincères félicitations au nom de tous les coopérateurs de la Province.

Roméo MARTIN,
Agronome,
Secrétaire de la
Coopérative
Fédérée de Québec.

En Abitibi

Réunion des présidents et gérants des coopératives locales

Du 13 au 16 novembre, nous avons tenu, à La Sarre, une réunion des présidents et gérants des coopératives locales de l'Abitibi. Presque toutes les coopératives étaient représentées. Les agronomes de la région ont aussi pris part à ces journées d'étude de même que quelques coopératives du Témiscamingue.

Les deux journées d'étude que nous avons eues ont été parfaitement remplies. Chacun a tenu à exprimer ses opinions et à faire connaître les besoins réels de la coopération. Les discussions ont été franches, amicales et réalistes. Nous espérons qu'il en résultera une meilleure compréhension des problèmes locaux et aussi une meilleure orientation du travail d'éducation coopérative.

Nous désirons remercier dès maintenant tous et chacun de la part active qu'ils ont prise aux séances d'étude et de la magnifique contribution qu'ils ont apportée.

Vente de notre succursale d'Amos

Depuis le 26 octobre 1944, l'Abitibienne a pris possession des locaux (entrepôt) que la Coopérative Fédérée opérait à Amos depuis nombre d'années. Les coopérateurs de l'endroit ont cru qu'ils pouvaient et devaient prendre notre place. Nous avons consenti à la céder parce que nous l'avions gardée pour eux.

Nous désirons remercier vivement toutes les organisations coopératives et tous les culitvateurs pour le patronage bienveillant et la bonne coopération qu'ils ont donnée dans le passé à notre succursale d'Amos, qui n'existe plus, et nous espérons que la coopération continuera avec ceux qui nous ont remplacés.

Le personnel de notre succursale d'Amos a été transféré à notre succursale de La Sarre, qui s'efforcera de donner aux coopératives de l'Abitibi, de l'est comme de l'ouest, les services qu'elles croiront devoir nous demander.

R. M.

LA FINANCE DES COOPÉRATIVES

Continuant la publication des travaux présentés au secteur des producteurs lors du dernier congrès des coopérateurs, nous offrons cette semaine à nos lecteurs la première partie de la conférence de M. Léo Filion, agronome, assistant-chef du Service de l'économie rurale au Ministère de l'Agriculture de Québec. La deuxième et dernière partie sera présentée la semaine prochaine.

R. M.

Guidé par la confiance que m'inspire la coopération et me basant sur la devise de ce mouvement, qui est "Chacun pour tous, et tous pour chacun", j'ai accepté de prêter mon modeste concours au présent congrès. L'importance du sujet que l'on m'a assigné fait contraste avec l'autorité de la personne qui le traitera. C'est pourquoi je vous avoue, dès le début, que je n'ai aucunement l'intention d'être dogmatique. Je veux simplement étudier avec vous certains aspects de la finance des coopératives agricoles.

Problèmes financiers

Le soin qu'il faut apporter à l'étude de ce sujet ne modifie en rien les grands principes de coopération qui font du vil métal un serviteur, c'est-à-dire un genre de tremplin qui servira d'appui à l'obtention d'un but plus élevé. C'est pourquoi nous croyons que tout coopérateur bien trempé devrait se faire un devoir de l'étudier sérieusement. Les quelque 544 syndicats et coopératives agricoles de la province, ayant un actif de $15½ millions, groupant 44,000 membres et transigeant pour au delà de $36 millions, posent inévitablement des problèmes d'ordre économique. Ces statistiques sont récentes, elles sont de mars 1944, et, depuis cette année, 32 nouvelles coopératives ont demandé leur incorporation.

Comme on le voit, rien ne nous laisse supposer que les coopératives du Québec ont atteint leur plein et entier développement. Nous croyons plutôt que le mouvement continuera son ascension pourvu que tous les facteurs de succès soient minutieusement étudiés. Une finance saine s'avère un de ces facteurs de succès. Avant d'aborder l'étude proprement dite de la finance d'une coopérative, il nous paraît logique de parler de la nécessité du capital social.

Capital social

La nécessité du capital social est reconnue par tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au mouvement. Le passé et le présent en témoignent. En effet, les enquêtes faites dans la Saskatchewan démontrent que 10% des faillites subies dans les coopératives agricoles de cette province sont dues au manque de capital social. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher des preuves si loin. Les insuccès subis par les coopératives agricoles du Québec d'avant 1930 le démontrent également. Les quelques coopératives agricoles qui vivotent aujourd'hui chez nous doivent, pour plusieurs, leur échec à une insuffisance de capital social. C'est pourquoi nos législateurs ont amendé la Loi des sociétés coopératives agricoles en exigeant de chaque membre une souscription minimum de capital ordinaire de $50. Pour sa part, la Coopérative Fédérée de Québec n'accepte comme affiliées que les coopératives ayant un effectif d'au moins 25 membres ayant souscrit et payé à l'échéance un minimum de $50. de capital ordinaire. Les fervents voulant organiser des coopératives sans capital ou avec un capital social très limité, nous ont fait croire un moment que le système coopératiste recelait un pouvoir mystérieux capable de guérir la plupart de nos maux économiques. L'expérience du passé nous a permis de nous raviser et nous croyons aujourd'hui que les membres d'une coopérative doivent fournir à leur société l'argent nécessaire à la création des services qu'ils projettent.

Etapes dans l'organisation

L'étude du problème de la finance d'une coopérative pourrait se diviser en trois parties correspondant aux différents stages de l'organisation, i. e. avant l'organisation, au moment de l'organisation et lors des opérations proprement dites.

L'étude précoopérative de ce problème renseignera les intéressés, aidera les indécis et éludera les candidats non sérieux. Elle est importante parce que c'est à ce moment que l'on décide du genre de souscription. Il y aura, dès le début, une première profession de foi et une première prise de responsabilité. C'est ainsi que les gens constateront qu'une coopérative ne s'organise pas à la légère et qu'ils doivent y songer sérieusement s'ils veulent recevoir de véritables services en retour. La parole donnée vaudra ainsi son pesant d'or. Pour assurer sa permanence et donner à ses membres les services nécessaires, les besoins en capital d'une coopérative varient énormément. L'apport initial doit être tel que chaque membre réalise qu'il y va de son intérêt d'appuyer sa coopérative pour protéger l'argent qu'il y a souscrit. Les souscriptions du début doivent être suffisamment élevées pour inciter une institution de crédit à fournir les fonds supplémentaires requis. Deux grands facteurs de base doivent guider le choix du genre de souscription. Le premier facteur concerne l'état de fortune des cultivateurs de la région concernée. Il existe, dans notre province, des paroisses plus pauvres les unes que les autres. La mise initiale variera donc d'après l'état de fortune des futurs membres. Le deuxième facteur à considérer est un facteur composé. Il concerne la nature et le volume de l'entreprise, les profits possibles, les perspectives d'avenir, etc. Ici, nous tirons du bulletin écrit conjointement par MM. Descoteaux, Martin et Ferron, ayant pour titre: "La Coopérative Agricole", les quelques renseignements suivants:

La part du capital

"D'une façon générale, on peut dire que la nature (genre d'activités) et le volume sont les principaux facteurs déterminant les besoins de capital. Pour illustrer ce point, donnons quelques exemples. Il serait long de vouloir discuter tous les cas, car chaque organisation possède généralement plusieurs activités à la fois et le problème se complique souvent de considération d'ordre local.

"On pourrait mentionner l'expédition des animaux comme une des rares activités poursuivies avec un faible capital. Par ailleurs, il n'arrive pas souvent qu'une coopérative limite ainsi ses opérations. Presque toujours, elle doit faire en même temps l'achat de marchandises d'utilité professionnelle et là réapparaît la nécessité inéluctable du capital.

"C'est dire que pour établir la proportion du capital à être souscrit par les membres, il faudra, d'une façon générale, tenir compte des facteurs suivants: la nature et le volume des entreprises, les bénéfices possibles, la valeur et l'état physique des propriétés, les perspectives d'avenir ou de développement.

"Sans vouloir établir de pourcentage mathématique, discutons le cas de différentes organisations.

"Dans les beurreries et les fromageries, le volume conditionne en général les besoins de capital et la part à être souscrite par les membres, car il est évident que les chances de gain sont moindres dans les petites que dans les grosses coopératives. Le coût de fabrication dans une fabrique de 50,000 livres est normalement plus élevé que dans une fabrique de 150,000 livres.

"Tout d'abord, il y a le cas normal qui suppose l'achat ou la construction à un coût représentant la valeur réelle de l'établissement. Les pourcentages donnés plus bas représentent le minimum de capital qui devrait être souscrit par les membres:

Fabrique de 50,000 livres	100%
Fabrique de 50,000 à 100,000 livres	75%
Fabrique de 100,000 à 150,000 livres	60%
Fabrique de plus de 150,000 livres	50%

"Il ne faudrait pas oublier qu'il y a toujours avantage à viser plus haut que le minimum.

"pour l'achat d'une vieille fabrique, ces pourcentages seraient insuffisants, s'il est à prévoir qu'il faudrait rebâtir ou faire des améliorations dispendieuses.

"Dans le cas d'une fusion de plusieurs fabriques, on devra voir à faire souscrire, en plus, le montant nécessaire pour couvrir l'achalandage.

"Dans les coopératives d'achat, le capital souscrit devrait couvrir la valeur des immeubles plus un certain montant pour le capital de roulement, ce qui permettrait de faire des achats au comptant, et par grosses quantités à certaines périodes de l'année du moins.

"Certaines organisations avicoles, où l'on s'occupe exclusivement d'incubation, considèrent parfois qu'elles ont trop de capital, puisqu'on ne le fait pas payer entièrement. D'un autre côté, le capital souscrit serait insuffisant si on s'occupait de fournir aux aviculteurs les services dont ils ont besoin.

"Dans les coopératives de grains de semence, le capital souscrit doit couvrir les valeurs immobilières, parce que les marges de profit sont nulles et les possibilités de développements limitées.

"Les coopératives de lin, de tabac, de sucre et de sirop d'érable, de miel et de conserves, sont des coopératives très spécialisées et pour lesquelles il est difficile d'établir un pourcentage. Il apparaît cependant qu'une souscription de $100. par membre est, sauf exception, nettement insuffisante.

"En conclusion, il faut dire que les membres doivent souscrire autant de capital qu'il en faut pour permettre à l'entreprise de fonctionner normalement".

Recrutement des membres

Les renseignements que nous venons de vous lire sont le fruit de l'expérience de trois praticiens; ils nous sont d'un précieux secours et nous devrions les appliquer dans l'organisation de nos coopératives. L'insuffisance de capital social ne dépend pas toujours des sociétaires eux-mêmes; elle résulte quelquefois du fait que la loi des Sociétés coopératives agricoles ne permet pas à un membre de souscrire plus de $100. de capital ordinaire. L'obstacle peut se surmonter en exigeant des membres, en sus du capital ordinaire, un certain montant de capital privilégié. Plusieurs coopératives de conserves, par exemple, se sont organisées avec $100. de capital ordinaire et $50, $100 ou $150 de capital privilégié. Mais le meilleur moyen serait encore de recruter plus de membres avant d'organiser la société. Une coopérative de produits laitiers formée de 75 cultivateurs dans une paroisse où il y en a 300 se voit généralement forcée d'acheter ou de construire une fabrique capable de desservir les 300 patrons. C'est alors que le capital social est nettement insuffisant. Le Ministère provincial de l'Agriculture a reconnu cette anomalie. Il cherche à la corriger en exigeant, lorsqu'il accorde une garantie d'emprunt, le recrutement de nouveaux membres et la souscription de nouveau capital privilégié."

(à suivre la semaine prochaine)

Nouvelles en raccourci

Le Cardinal de retour.

Son Eminence le cardinal Villeneuve est de retour au Canada après une tournée de plusieurs semaines en Angleterre, en Italie, en France, en Belgique et en Hollande. Son Eminence a eu une audience privée avec le Saint-Père au cours de son séjour à Rome. Il s'est entretenu avec les soldats canadiens sur tous les fronts et a prononcé des allocutions en maintes circonstances. Son Eminence est arrivée vendredi à Montréal.

Ambassadeur en Belgique

Le premier ministre King vient d'annoncer la nomination de M. W.-F.-A. Turgeon au poste d'ambassadeur en Belgique et de ministre du Canada au Luxembourg. Il avait été précédemment ministre du Canada en Argentine et au Chili.

Le 7ème emprunt.

D'après les derniers rapports communiqués par le Comité national des finances de guerre, la province de Québec a souscrit la somme de $411,508,900 au septième emprunt de la victoire, soit 111.7 pour cent de son objectif qui était de $369,000,000.

La conscription

Le président de la Légion canadienne demande de soulever l'opinion publique pour la mise en vigueur d'une politique de guerre totale, ce qui veut dire obtenir le plus grand appui populaire possible dans la campagne entreprise pour remplacer les enrôlements volontaires par la conscription et l'usage immédiat des conscrits comme renforts outre-mer. La Légion n'y va pas par quatre chemins. Reste à voir si ses suivants font légion.

De Gaulle à Moscou

Le général de Gaulle vient d'accepter l'invitation des Soviets de visiter Moscou pour établir des contacts personnels avec les chefs russes. Le général est attendu prochainement à Moscou.

Majorité de Roosevelt

M. Roosevelt l'a emporté dans 432 collèges électoraux aux dernières élections. C'est une majorité de 39 sièges de plus qu'il ne lui en fallait pour gagner, car 266 sièges auraient suffi pour lui assurer la victoire. M. Roosevelt conserve donc une bonne marge sur son adversaire à la présidence, M. Dewey.

Ordre nouveau européen.

Le journal catholique portugais "Novidades"", écrit que "la péninsule ibérique constitue un élément d'importance vitale pour le futur ordre nouveau européen". Il montre de l'intérêt dans la formation possible d'une alliance des pays de l'ouest, entente basée sur l'entente nouvelle anglo-française.

Plan d'entraînement suspendu.

Sir Archibald Sinclair a déclaré à la Chambre des Communes anglaises que le plan d'entraînement aérien au Canada serait discontinué après le 31 mars prochain. Il a ajouté qu'une faible partie de cette organisation continuerait à fonctionner après cette date.

Congés aux soldats anglais

M. Churchill annonce qu'environ 6,000 soldats anglais se rendront dans leurs familles, chaque mois, pour une vacance de quatre semaines. Les combattants sur le front de l'ouest ne pourront bénéficier de cette faveur. Environ 400 à 500 soldats canadiens servant outremer viendront passer la Noël dans leurs familles.

PEINTURE GARANTIE
directement du manufacturier
$2.00
le gallon
VERNIS — EMAIL
Demandez notre liste de prix
Cie de Peinture et Vernis
"E N O"
2551, rue St-Zotique-Est
MONTREAL

LA POLITIQUE

Le pilote qui lance le navire sur l'écueil peut difficilement poser au sauveteur

Si les renforts manquent vraiment à l'armée canadienne, il n'y a qu'une déduction à tirer: c'est que l'effort de guerre du Canada est démesuré. — Et si cette participation excessive entraîne la conscription, ceux qui auront voulu l'excès seront responsables de la conscription.

ELECTIONS PROBABLES

La longue querelle de la conscription a atteint son point culminant. Elle divise maintenant le parti libéral et on ne sait encore quels éléments l'hon Ralston, ministre de la Défense nationale démissionnaire, entraînera à sa suite. La séance du Parlement canadien qui s'ouvre aujourd'hui jettera là-dessus plus de lumière.

Le Parlement convoqué

La dernière session n'avait pas été prorogée. Elle se continue donc aujourd'hui sur convocation de l'Orateur. Les sénateurs ont été convoqués de même. Les motifs de cette convocation restent obscurs. On présume que le premier ministre veut donner des renseignements sur les besoins en hommes de l'armée canadienne outre-mer et fournir l'occasion au général McNaughton de démontrer que le volontariat est encore suffisant.

La conscription

Au dehors, on s'attend à un nouveau débat sur la conscription. On croit que les députés devront se prononcer sur l'envoi des conscrits en Europe ou sur tout autre champ de bataille. On ne peut oublier que la conscription existe déjà au Canada. La question en litige c'est l'envoi outre-mer contre leur gré des conscrits qui sont restés au pays. Il y aurait en notre pays environ 60,000 conscrits et, contrairement à l'opinion courante, la majorité d'entre eux ne sont pas du Québec. Certains groupes, comme les progressistes-conservateurs de M. Bracken, veulent la conscription depuis longtemps. Les libéraux s'en remettent à un mélange de conscription et de volontariat auquel on ne sait plus quel nom donner.

Les renforts

Pendant la guerre de 1914-18, le manque de renforts pour le corps expéditionnaire canadien a poussé l'hon. Borden a décréter la conscription. En remettant sa démission, l'hon. Ralston soutient que l'armée canadienne en Europe manque de renforts et que, pour lui en fournir, il faut envoyer outre-mer les conscrits entraînés. L'hon. M. King et son nouveau ministre de la Défense nationale, le général McNaughton, affirment à l'encontre que le volontariat n'est pas épuisé et qu'il y a encore suffisamment de volontaires entraînés pour répondre aux besoins. Si cette question de renforts devait entraîner la conscription, le fait donnera raison à ceux qui ont toujours soutenu que l'effort de guerre du Canada dépassait ses ressources en hommes comme en argent. Le pilote qui aura conduit le navire sur l'écueil de la conscription pourra difficilement, au moment du naufrage, s'ériger en sauveteur.

(Suite à la page 23)

Des élections ?

OTTAWA, le 22, (DNC)— En certains milieux de la capitale fédérale, on ne croit pas que le débat présentement entamé aux Communes dure bien longtemps. S'il y a danger de scission dans les rangs libéraux, on peut s'attendre à la rapide dissolution des chambres. La tenue d'élections à une date rapprochée empêche l'organisation des éléments d'opposition franchement conscriptionnistes ou autres. On remarque que tout le mécanisme électoral est prêt à fonctionner: il ne reste qu'à fixer la date.

L'épiscopat américain dénonce le plan de domination des grandes puissances

La déclaration des évêques américains vise visiblement la Russie soviétique. — "Aucune nation n'a le droit de se constituer juge dans sa propre cause", disent les évêques américains — Himmler semble avoir usurpé la place d'Hitler à la direction de l'Allemagne. — Les Alliés ébrêchent la ligne Siegfried. — La résistance continue à Budapest.

Les indices se multiplient au sujet de la fin prochaine de la guerre en Europe, particulièrement en Allemagne où toutes sortes de rumeurs ont circulé ces jours-ci. Le chef de la Gestapo, Himmler a supplanté Hitler dont on n'entend plus parler. Il devait faire un discours à l'occasion de l'anniversaire de son accession à la direction du parti naziste. Il s'est tenu coi et Himmler a parlé à sa place. On fait toutes sortes de suppositions sur les raisons de ce silence. Les uns disent qu'il est mort, d'autres qu'il s'est enfui en Argentine ou au Japon, d'autres enfin affirment qu'il se tient caché dans sa retraite de Berchtesgaden et qu'il n'a plus rien à voir dans le gouvernement du Reich. De fait, c'est Himmler qui semble avoir maintenant le haut du pavé. On n'entend même plus parler de Goering qu'Hitler avait déjà choisi pour son successeur. Le bruit court qu'il est à Lisbonne, dans l'espoir, dit-on, d'entamer des négociations de paix avec les Alliés.

Chez les alliés

Il est assez difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans tout cela et jusqu'à quel point les rumeurs concernant l'Allemagne sont fondées. Que les Alliés entrevoient la fin prochaine des hostilités, il y a certains indices qui l'indiquent clairement: l'Angleterre vient de mettre fin au plan d'entraînement aérien de l'Empire dont le Canada était partie; les Etats-Unis, de même que l'Angleterre accordent un congé à un certain nombre de leurs soldats outre-mer; les grandes puissances s'apprêtent à étendre leur domination sur l'Allemagne et sur le monde, à l'instigation de la Russie.

Vigoureuse dénonciation

Ce plan de domination des grandes puissances vient de recevoir une vigoureuse dénonciation de la part de l'épiscopat américain. Les évêques américains réclament une organisation de paix internationale fondée sur la loi morale et la répudiation de la politique d'équilibre dont le retour signifierait une autre guerre dans vingt ou vingt-cinq ans. Dans une déclaration conjointe l'épiscopat américain dit que le plan de sécurité de Dumbarton Oaks "ne doit pas être un instrument de domination impérialiste au service des grandes puissances. Il ne doit permettre à aucune nation de se constituer juge dans sa propre cause".

La Russie visée

La déclaration ne mentionne aucune nation en particulier, mais il est clair que la Russie soviétique est concernée, car elle a insisté pour que les grandes puissances aient le droit de s'opposer à l'action collective du Comité, même dans le cas où elles seraient l'agresseur. Cela détruirait du coup les pouvoirs du Comité puisqu'aucune décision ne peut être prise sans l'assentiment unanime des grandes puissances. "Nous soutenons, disent les évêques américains, qu'il ne saurait y avoir de paix durable si l'organisation internationale ne garantit à toutes les nations le respect des droits naturels des hommes, des familles et des minorités dans la vie civile et religieuse". C'est une leçon dont les grandes puissances, y compris l'Angleterre et les Etats-Unis, devraient faire leur profit. Si elles s'en tiennent au fameux "Big Four", comprenant la Russie, l'Angleterre, les Etats-Unis et la Chine, pour assurer la paix du monde, il faut craindre que le maintien de la paix ne soit une faillite monumentale.

La situation militaire

L'offensive commencée sur tout le front de l'ouest il y a quelques jours a donné certains résultats tangibles. Dans le nord, les Anglais et les Américains ont enfoncé la ligne Siegfried et se sont emparés de Geilenkirchen, ville de 30,000 âmes située en Allemagne même et bastion de la ligne Siegfried. Dans la région de Metz, les Américains ont encerclé cette ville qui résistait à tous les assauts depuis plusieurs semaines. Les Allemands auraient retiré le gros de leurs troupes avant de se voir couper toute retraite vers l'ouest et n'auraient laissé dans les fortifications de la ville que quelques régiments de suicide. Plus au sud, en gagnant la frontière suisse, la première armée française aurait pénétré dans la

(Suite à la page 7)

La vérité prend le dessus

Lors de son passage au Canada, l'hon. Winston Churchill, parlant au parlement canadien, tournait en ridicule la prétention de généraux français qui soutenaient que l'Angleterre serait, en cas d'attaque par l'Allemagne, rapidement écrasée. Donnant une entrevue en France au début du mois, le même M. Churchill a dit: "En 1940, si la France avait eu des armes, il est sûr que ses soldats auraient remporté la victoire. Il est aussi sûr que, si les Allemands étaient débarqués en Grande-Bretagne alors, les Anglais étaient battus"... Les vérités noyées remontent parfois à la surface.

Fonctionne avec Économie

Les moulanges pour la ferme se vendent maintenant dans les grandeurs 9" et 10½" —les moulanges pour moulins de grandeur 13". On peut se procurer pièces de rechange et meules pour toutes grandeurs. Les meules réversibles sont d'une longue durée.

Détails de S. Vessot Co., Ltd., Joliette, P.Q., ou de n'importe quelle succursale de

INTERNATIONAL HARVESTER CO.
of Canada, Limited

LE DEVOIR
a-t-il cessé de vous defendre? depuis 34 ans.

LE DEVOIR
a-t-il jamais failli à sa tâche?
NON.

Vous voudrez continuer a appuyer le DEVOIR pour qu'il poursuive la lutte au service des intérêts canadiens?
Le résumé quotidien des faits de guerre publié par le DEVOIR est unique au Canada.
Lisez et faites lire Le DEVOIR

ADRESSE:
C. P. 500, Place d'Armes,
LE DEVOIR
Montréal
$6.00 par année. $3.15 par semestre. Envoyez mandat-poste ou chèque accepté.

"Se Sent Bien! GRÂCE AU NOVORO"

Lorsque la constipation fonctionnelle persiste et vous rend misérable, nerveux et sans goût pour rien et que vous souffrez de ses symptômes — maux de tête, mauvaise haleine, dérangements d'estomac, indigestion, perte de sommeil, manque d'appétit, et que votre estomac se sent surchargé à cause de gaz et de gonflements—procurez-vous le Novoro qui a fait ses preuves. Plus qu'un laxatif, c'est aussi une médecine tonique-stomachique, préparée avec 16 plantes et racines médicinales de la Nature. Le Novoro fait fonctionner les intestins paresseux et les aide à évacuer doucement et agréablement les matières qui obstruent; aide à expulser les gaz de constipation, donne à l'estomac cette agréable sensation de chaleur. Si vous voulez connaître à nouveau la joie d'un heureux soulagement des douleurs de la constipation et réconforter en même temps votre estomac, procurez-vous aujourd'hui même le Novoro du Dr. Pierre prenez le exactement, comme il est indiqué sur l'étiquette.

Si vous ne pouvez l'acheter dans votre voisinage, envoyez pour notre offre de Novoro "Pour Faire Connaissance" et recevez—

GRATIS Une Valeur de 60c en Bouteilles d'Essai de LINIMENT OLÉOLO DU DR. PIERRE — — antiseptique — procure un soulagement aux douleurs rhumatismales et névralgiques, maux de dos musculaires, muscles raidis et endoloris, entorses et foulures.

MAGOLO DU DR. PIERRE — alcalin — soulage certains dérangements temporaires de l'estomac tels que: indigestion et aigreurs.

Postez ce coupon "Offre Spéciale" Maintenant

☐ Inclus vous trouverez $1.00. Envoyez-moi en port payé une bouteille de 11 onces de Novoro et gratis, une bouteille d'essai de Liniment et une de Magolo (une valeur de 60¢).

☐ C. O. D. (contre remboursement) frais additionnels.

Nom.....

Adresse.....

Bureau Postal.....

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
Dept. C476-25N
2501 Washington Blvd., Chicago 12, Ill.
256 Stanley St., Winnipeg, Man., Can.

Dirigeants de Joliette en séance

Les problèmes du secteur de St-Lin sont étudiés par les intéressés.

Les dirigeants du secteur de Saint-Lin du diocèse de Joliette ont tenu une importante réunion le 10 novembre dernier pour étudier les problèmes généraux et les problèmes locaux de la profession.

Le président diocésain, M. Ferdinand Contant, ainsi que l'aumônier diocésain, M. l'abbé Ferdinand Mousseau, étaient de la réunion. On remarquait en outre M. Almanzor Desroches, président du secteur, M. Paul Brisson, directeur et plusieurs directeurs de Saint-Roch de l'Achigan accompagnés de leur aumnier, M. l'abbé J.-A. Laporte.

Du cercle de Saint-Lin, étaient présents à la réunion: MM. Anselme Dumond, président, Armand Lafortune, vice-président, Hermann Henri et Donat Lafrenière, directeurs Mgr Eustache Dugas, aumônier, MM. les abbés Roland Bérubé et Locas, vicaires de la paroisse, et M. J. Archambault, secrétaire du cercle local.

La séance

La séance s'ouvrit sous la présidence de M. Ferdinand Contant. Les secrétaires des cercles représentés donnèrent lecture de leurs rapports. On entreprit ensuite l'étude de l'association confessionnelle à trois points de vue: 1) ce qu'est l'U.C.C.; 2) le rôle de ses dirigeants; 3) comment préparer des remplaçants.

On vint à la concluion que la discussion dans les équipes d'étude doit porter sur les problèmes généraux et les problèmes locaux de la profession.

L'étude des problèmes généraux est rendue plus facile par la Lettre des évêques sur le Problème rural, le cours à domicile de l'U.C.C. portant sur le civisme et l'assurance mutuelle. Il y a aussi l'étude du problème de la machinerie agricole et des engrais chimiques.

Quant aux problèmes d'intérêt local étudiés au cours de cette réunion, il faut mentionner la consolidation des coopératives existantes, la visite fréquente à l'agronome et l'établissement des fils de cultivateurs sur des terres.

Il y eut enfin un échange de vues intéressant sur le champ d'activité paroissial. Les directeurs présents ont exprimé l'avis qu'il est du devoir de ceux qui aiment leurs enfants de s'occuper de leur avenir .

Une résolution

Les dirigeants du secteur de Saint-Lin de Joliette réunis en assemblée demandent instamment, par résolution, à la Commission des prix de fixer le prix du foin à un prix minimum de $20 la tonne juqu'au maximum de $25 pour le foin de qualité supérieure.

Coopération et enseignement

L'hon. Laurent Barré en parle devant les jardiniers maraîchers en congrès.

Portant la parole au dîner de clôture du congrès annuel de l'Association des jardiniers maraîchers de la Province, tenu la semaine dernière à Québec, l'hon. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, a réclamé une coopération mieux dirigée parmi les cultivateurs et la diffusion de l'instruction dans toutes les paroisses rurales.

"Je crois, dit M Barré, à la nécessité de la coopération et des coopératives, pourvu que celles-ci s'établissent dans des milieux propres à leur développement. Je refuserai l'incorporation de toutes celles qui ne seront pas assurées des conditions nécessaires pour vivre et s'épanouir".

M. Barré a signalé le cas de quelques coopératives qu'on a voulu implanter, depuis qu'il est ministre, dans des endroits où un commerce privé ne saurait vivre. C'est une erreur qu'il importe d'é-

(Suite à la page 23)

Au poste CKAC

Monsieur Philippe Bérard, maire de St-Thomas de Joliette, donnera une brève entrevue sur le développement agricole de sa paroisse pendant le programme "Le Bulletin de la Ferme", au poste CKAC, vendredi, le 1er décembre à 1 heure P.M. — M. Bérard sera l'invité du Comité agricole des Finances de Guerre.

L'exposition des produits avicoles

Elle se tient cette semaine à l'hôtel Mont-Royal de Montréal.

L'Exposition éducative des industries avicoles du Québec se tient cette semaine à l'hôtel Mont-Royal, à Montréal. Cette exposition commence aujourd'hui même, le 22 novembre, pour se terminer vendredi, le 24.

Au cours de cette exposition, on insistera tout particulièrement sur les sujets d'actualité se rapportant à la situation qui sera faite aux aviculteurs au lendemain des hostilités. On essaiera de démontrer l'importance de maintenir l'industrie avicole sur une base solide et d'améliorer autant que possible les conditions de production et de marché. On laissera aux personnes présentes tout le temps voulu pour la discussion des sujets traités, après chaque conférence.

Voici quelques-uns des sujets traités: l'industrie avicole canadienne en regard de la concurrence d'après-guerre; Les exigences du consommateur de produits avicoles; L'importance d'une administration bien conduite; L'avenir de notre production d'oeufs; Etablissement d'un programme de ventes de produits avicoles: Le rôle de l'aviculteur-éleveur pour améliorer les rendements d'oeufs; Les avantages de la vente des volailles avec classification à l'abattage; Les couvoirs coopératifs de la province de Québec; Comment diminuer le coup de production des oeufs grâce à une meilleure administration, etc.

Tous ces sujets devraient intéresser vivement les aviculteurs qui veulent le succès de leur entreprise. Au cours d'une réunion du Comité des industries avicoles tenue la saison dernière, on a signalé le fait assez significatif que plusieurs magasins de Montréal vendent la volaille à 41 et à 42 cents la livre tandis que le producteur ne reçoit souvent que 20 ou 21 cents pour son produit. Il n'en faut pas davantage pour inciter les cultivateurs à se rendre en grand nombre à l'Exposition des produits avicoles où cette question sera sans doute remise sur le tapis. On a même suggéré, au cours de cette réunion, de demander un subside pour le volaille comme il en existe pour le lait, le blé ou autres produits agricoles.

Il y aura des kiosques d'information où des experts en aviculture se tiendront à la disposition des visiteurs et leur fourniront tous les renseignements désirés.

La question des pommes de terre

La Société coopérative agricole de Messines déclare les prix actuels insuffisants.

Au cours d'une assemblée de la Société coopérative de Messines, comté de Gatineau, tenue le 3 novembre dernier, les membres présents ont demandé, par résolution, au député fédéral du comté, M. Rodolphe Leduc, d'intervenir auprès de l'hon. J.-G. Gardiner, ministre de l'Agriculture à Ottawa pour obtenir une hausse du prix des pommes de terre.

Les sociétaires de la Coopérative de Messines estiment que le prix payé actuellement pour les pommes de terre de consommation est dérisoire. Ils fondent leur réclamation sur le coût de production des pommes de terre de consommation qui est d'environ un centin la livre et que le prix de $1.00 actuel de $1.00 le sac de 75 livres qui leur est offert représente à peine le coût de production, les frais de manipulation, de classification, d'ensachage et de fret. Le gouvernement ayant, par ailleurs, demandé d'intensifier cette culture, il n'est que juste qu'il assure aux cultivateurs un prix raisonnable pour ce produit.

En conséquence, les membres de la Coopérative de Messines font au gouvernement fédéral les suggestions suivantes: 1—Que le gouvernement facilite l'exportation aux Etats-Unis des pommes de terre destinées à la consommation en enlevant les tarifs douaniers actuellement en vigueur; 2—Qu'il établisse un prix minimum pour ce produit et, si nécessaire, qu'il paie un subside de 30 cents le minot aux producteurs de façon à leur assurer un prix de vente équitable pour les pommes de terre classées No 1; 3— Que le gouvernement fédéral fasse observer rigoureusement la loi de classification des pommes de terre en empêchant que le produit classé No 2 soit vendu comme produit de qualité No 1.

Le mérite agricole des jeunes

Le ministre de l'Agriculture communique la liste des lauréats.

L'hon. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, a communiqué les noms des lauréats du Mérite Agricole juvénile pour l'année 1944.

Dans la classe des diplômés, M. Roland Pelletier, fils d'Omer, de Baie des Sables, comté de Matane, se classe premier et remporte le trophée de la province, une médaille d'or et cinquante dollars en argent. M. Régis Marcotte, d'Amos, Abitibi-Est, arrive deuxième. Son succès lui vaut une médaille d'argent et trente-cinq dollars. En troisième place on trouve M. J.-C. Villeneuve, de Ste-Croix, comté de Lac-St-Jean. Il gagne une médaille de bronze et vingt-cinc dollars en argent.

Dans la classe des non diplômés, c'est M. Jos.-E. Hudon, de Saint-Ambroise, comté de Chicoutimi, qui remporte la palme. Le ministère lui décernera les récompenses suivantes: une bourse d'étude de 2 ans dans une école moyenne d'Agriculture, le trophée de la province, une médaille d'or et vingt-cinq dollars en argent. M. Elzéar Henry, de Bonaventure, se classe deuxième dans cette catégorie. Il bénéficie d'une bourse d'étude d'un an et gagne une médaille d'argent et vingt dollars. Enfin, en troisième place, on trouve M. Jacques Larose, de Barraute, Abitibi-Est; son succès lui vaut une bourse d'étude d'un an, une médaille de bronze et quinze dollars en argent.

Le concours du Mérite Agricole Juvénile, a précisé M. Barré, se

(Suite à la page 23)

Premier congrès annuel des fermières de Joliette

Son Excellence Monseigneur Papineau, évêque de Joliette, adresse la parole aux congressistes de l'U.C.F. — Mme Omer Piette est réélue présidente diocésaine. — Une réunion enthousiaste et féconde.

Plus de 500 membres de l'Union Catholique des Fermières du diocèse de Joliette ont tenu, le 9 novembre dernier, leur premier congrès annuel au séminaire diocésain.

Son Exc. Mgr Papineau, évêque de Joliette, présidait cette réunion. Accompagnaient Son Excellence: Mgr E. Dugas, Mgr A. Piette, M. l'abbé Hector Ferland, aumônier diocésain de l'U.C.F., M. le chanoine W. Caillé, directeur de l'Association catholique, ainsi que plusieurs aumôniers de cercles paroissiaux. Mlle Marie-Anna Caron, secrétaire générale de l'U.C.F., avait pris place sur la scène.

Mme Omer Piette, présidente diocésaine, ouvrit le congrès en présentant, au nom de toutes, les hommages à Son Excellence. Mme Lucien Tellier. secrétaire de la Fédération des cercles de fermières, présenta un compte rendu des réunions du bureau de direction tenues en vue de la fondation de l'U.C.F. M. l'abbé Hector Ferland donna un rapport de la réunion des aumôniers de 11 diocèses tenue à Montréal le 8 septembre dernier, toujours dans le but de mener à bien la fondation projetée. Il donna la liste des cercles affiliés à l'U.C.F. Les 28 cercles paroissiaux comptent un total de 1,179 membres.

Mlle Caron exposa ensuite les délibérations préliminaires à la fondation, la préparation du congrès de Québec, la rédaction du texte des règlements; elle expliqua la devise choisie par l'U.C.F., le choix de la patronne et les buts poursuivis par l'association. Elle lut plusieurs articles des règlements, les commenta et répondit à quelques questions de Mgr Papineau ainsi qu'à certaines objections formulées par des dames présentes.

Dans son allocution, Mgr Papineau dit qu'il se réjouit de cette fondation qu'il désirait depuis longtemps et que, dans un diocèse rural comme le sien, il ne pouvait mieux faire que de s'occuper de la classe rurale, de l'U.C.C. et maintenant de l'U.C.F. Par l'U.C.F., dit-on, on atteindra en particulier les mères de famille qui leur viendra en aide aux points de vue technique, religieux, intellectuel et social. Monseigneur déclare qu'il a besoin de l'U.C.F. pour la culture des vocations, pour une meilleure culture générale de la classe agricole, pour l'encouragement de tout ce qui doit être encouragé dans le diocèse. Les buts et les moyens de l'U.C.F. devraient apporter un grand changement dans notre classe agricole s'ils sont réalisés et si les moyens sont employés avec dévouement.

L'élection du bureau de direction de l'U.C.F. diocésaine donna le résultat suivant: présidente, Mme Omer Piette; vice présidente, Mme Louis Olivier; directrices, Mmes Honorius Fiset, Cuthbert Bérard, Antonio Morache, Arthur Ledoux et Marie Dupuis. Mme Lucien Tellier a été choisie comme secrétaire. La Fédération de Joliette envoie à chaque membre de l'U.C.F. du diocèse la brochure du R. P. Lebel sur l'Etat et les associations professionnelles".

L'heure catholique

L'Heure catholique débutera le 26 novembre, à 2 h., au poste CKAC, par une brève causerie de M. Oscar Halecki, recteur de l'Université de Pologne. A 2 h. 10, chant irradié de la cathédrale de Montréal, suivi de la neuvième causerie de la série "Dans le rayonnement du Sacré-Coeur". Le R. P. Alexandre Dugré, S.J., traitera le sujet suivant: "Que votre règne arrive". A 2 h. 30 Bénédiction du T. S. Sacrement.

Soulagez-vous rapidement à l'aide des tablettes Grove's contre le rhume. Elles contiennent **HUIT** ingrédients actifs mélangés avec soin et qui en font un médicament efficace à multiples effets — un traitement interne qui s'attaque immédiatement à la source du mal. Ces huit ingrédients actifs enrayent un rhume rapidement et pour de bon parce qu'ils travaillent de ces QUATRE FAÇONS: 1. Comme un léger laxatif. 2. Combattent les microbes du rhume dans votre organisme. 3. Soulagent du mal de tête et de la sensation de malaise. 4. Aident à vous remettre en train. Ce soulagement en quatre actions enraye un rhume presque instantanément. Procurez-vous des tablettes contre le rhume Grove's aujourd'hui. Les véritables sont dans une boite blanche.

Pour plus d'économie, achetez la grosse boite.

GROVE'S COLD TABLETS

CULTIVATEURS, Y AVEZ-VOUS PENSE!

NOS EVAPORATEURS:— Sont les plus rapides sur le marché et défient toute concurrence en fait de qualité de la production. Par sa rapidité on en a fait le champion de l'heure. Fait de manière à être le plus économique possible il peut économiser jusqu'à 20% de bois.

Il fut approuvé par des autorités officielles qui en ont fait un grand éloge, et l'ont qualifié d'évaporateur idéale à tout point de vue.

Chalumeaux:— On peut reconnaître le chalumeaux LUSSIER par les caractéristiques suivantes et qui lui sont propre:

1° Il ne fend pas l'écorce de l'érable.

2° Ses pentes intérieures évitent l'amoncellement de glace et ainsi peut commencer à couler plus tôt le matin.

3° Il est doublement troué et est biseauté afin d'empêcher l'obstruction.

4° Un large espace est réservé pour facilité l'emploi des couvercles.

Et plusieurs autres avantages que vous pourrez constater en lisant notre circulaire.

CHAUDIERES:— Elles sont faites d'acier fortement galvanisé, d'une uniformité sans égale, soudées à la main, d'une solidité remarquable et combien d'autres avantages. Elles sont le produit d'un équipement très moderne.

DE PLUS:— Nous fabriquons tout ce qu'il vous faut pour votre sucrerie tels que bassins de toutes sortes, couloirs, thermomètres, mèches, écumoirs, en un mot tout ce qu'il vous faut.

Manufacturés par

LUSSIER & FILS

Dépt No N Québec
Waterloo
Demandez nos prix et circulaires

Conseils de la semaine

Les soins du jeune taureau

Par Jean Blanchet, agronome

Le petit "beu" est, à l'étable, un des animaux les plus négligés. Il ne fournit pas une production immédiate. Alors on s'en désintéresse. On lui jette un peu de foin le matin et, le soir, on le bourre de paille.

Régime alimentaire insuffisant pour un jeune animal en voie de développement et qu'on a l'intention de placer, un jour ou l'autre, à la tête de son troupeau laitier.

De 6 à 18 mois le taureau ne rend pas beaucoup de services sur la ferme, n'apporte pour ainsi dire aucun revenu, mais il est en pleine période de croissance. Ceci est important. L'animal se fait de la chair, des tissus, des os avec sa nourriture. Mais, si dans ses aliments il ne trouve pas assez de protéine, de vitamine, de matière minérale, il risque de manquer de développement et d'avoir des os faibles. Et n'oublions pas ceci: l'état de santé d'un animal en croissance influe grandement sur sa conformation, ses qualités d'animal adulte. Une alimentation appropriée n'est pas tout l'élevage; c'est au moins la moitié.

* * *

La croissance des mâles étant généralement plus rapide que celles des femelles, on devrait chercher à obtenir chez les premiers une taille plus forte et une précocité plus grande. Comment ?

1—En les maintenant au régime du lait écrémé plus longtemps que les taures ,dix mois et même plus s'il y a moyen.)

2—En leur donnant plus de moulée qu'aux génisses.

Dans le lait écrémé, les concentrés et un peu de foin de légumineuses, le jeune taureau puisera les éléments nutritifs qui lui permettront d'être en bon état de chair et de posséder un système osseux solide.

Pour éviter toutes sortes de maladies il faut tenir l'animal dans des conditions hygiéniques. Que sa stalle soit propre, éclairée et bien evntilée. Il n'aime pas à se faire "étriver", mais, étrillé, il se sent plus à l'aise.

C'est vers l'âge de 12 mois généralement qu'on lui pose un anneau dans le nez. Il s'agit de lui attacher solidement la tête et de perforer la cloison nasale avec un instrument pointu. On insère ensuite l'extrémité affilée de l'anneau dans l'orifice, on rejoint les deux bouts et on les fixe à l'aide d'une vis. Si cette vis dépasse quelque peu l'épaisseur de l'anneau, il serait bon de la limer. Pour hâter la guérison de la plaie on recommande de relever l'anneau sur le nez à l'aide d'une corde attachée aux cornes.

Comme ce taureau n'est pas destiné à la boucherie il n'est pas nécessaire de le charger inutilement de graisse. Et voyez à ce qu'il prenne de l'exercice, soit dans un pacage, soit dans un enclos.

Le taureau adulte

Lui aussi ne demande pas trop de graisse, car il peut devenir impropre au service.

Sa ration doit être riche en protéine et en matières minérales. Que peut-on lui donner ?

1—Du bon foin: trèfle ou luzerne, une livre par 100 livres de poids vif. S'il pèse 1500 livres, on lui sert 15 livres de foin par jour.

2—Une dizaine de livres d'ensilage ou de racines une fois par jour.

3—Environ 5 livres de moulée par 1000 livres de poids vif.

Quand il est à l'entretien, le mélange de concentrés peut doser 10% de protéine digestible et, par exemple, se composer de:

200 livres de farine d'avoine;
200 livres de son de blé;
100 livres de farine d'orge.

Mais pendant la saison de la monte il faut donner, avec une ration de foin de trèfle, une moulée plus riche en protéine digestible (15%). Si on n'a pas de foin de légumineuses à lui donner, il va sans dire que pour équilibrer la ration, le mélange de concentrés devra être plus riche en protéine.

Un taureau ne doit pas être utilisé trop tôt à la reproduction. S'il a été bien soigné et nourri il pourra servir à la monte vers l'âge de 15 à 18 mois. Au contraire, si ses soins ont été négligés, il faudra retarder d'au moins 3 mois la période où il sera en mesure de servir avec avantage.

. . . Petit Taureau deviendra gros pourvu que Dieu lui prête vie et que l'éleveur lui accorde ses soins . . .

A l'âge de deux ans il peut couvrir 25 vaches dans une saison. Si les saillies sont réparties sur tous les mois de l'année un taureau peut suffire pour 50 vaches pourvu que le service se fasse à la main.

Peut-on garder un taureau longtemps pour le service ?

On conseille de le garder le plus longtemps possible surtout lorsqu'il a donné ses preuves de bon raceur Il y a cependant des circonstances qui font varier cette durée: un animal qui n'a pas reçu de bons soins dans son jeune âge et dont on a abusé des aptitudes reproductrices n'a pas la résistance ni les qualités d'un vieux taureau qu'on a ménagé et bien soigné. Ce dernier peut rester à la tête du troupeau pendant 10 ans sans inconvénient.

En guise de conclusion sur cette série de petits faits sur l'élevage du bétail laitier, je rappelle aux lecteurs ces trois principes:

1—Il faut élever d'abord des animaux de choix: des veaux de race pure ou des veaux qui viennent des meilleures vaches du troupeau.

2—Rien ne sert d'avoir de bons animaux si on néglige leur alimentation.

—Un bon animal, bien nourri ne peut pas donner son meilleur rendement s'il vit et grandit dans des conditions anti-hygiéniques.

Économiser en nourrissant le bétail

par B. Leslie Emslie

Le Dr John Hammond, dans une récente plaquette sur l'amélioration du bétail, annonçait aux fermiers anglais que si l'Angleterre devait produire autant de lait que préconisé à la Conférence de Hot Springs, il lui faudrait augmenter de 60% la production actuelle et élever un million de vaches de plus. Et cependant on écrivait dernièrement que la production du lait est aujourd'hui de 37% supérieure à ce qu'elle était en 1939 et que la Grande-Bretagne possède de plus de vaches que jamais auparavant.

Même si on trouve que les propos du Dr Hammond sont quelque peu pessimistes, il faut convenir que ses conseils sont excellents et qu'on se doit de conserver les rations alimentaires pour les vaches qui donnent le plus de lait Ainsi une vache qui donne 320 gallons de lait par année consomme 56% de son alimentation pour son propre entretien et 44% pour sa production tandis qu'une vache qui donne 858 gallons prend 35% de son alimentation pour elle-même et 65% pour sa production de lait. De plus, le Dr Hammond avance que pour chaque livre de viande comestible qu'il donne, le jeune boeuf de 3 ans doit manger 22½ livres d'aliments secs tandis que le boeur de 18 mois n'en doit consommer que 11¾.

Le Dr Hammond recommande de donner à la vache 3½ livres d'aliments concentrés pour chaque gallon de lait supplémentaire au premier gallon qu'elle devrait produire à même ses aliments grossiers. Pendant la période à compter du 10ème jour après le vêlage jusqu'à ce que son débit de lait n'augmente plus chaque semaine la vache devrait consommer des concentrés pour un gallon de plus que ce qu'elle produit à cette époque. A la vache et surtout à la génisse qui vêle il suffira de donner des concentrés pour deux gallons de lait pendant environ six semaines avant son retour probable à l'état normal. Le concentré doit être dosé par un rapport plutôt élevé de protéines aux hydrates de carbone.

Le Dr Hammond omet la question des suppléments minéraux qui prennent une importance considérable dans le contrôle des maladies du bétail. Or nous savons maintenant que la fièvre des vaches provient d'une déficience de calcium dans le sang, l'anémie d'un besoin de fer, le rachitisme et la malconformation des os d'une déficience de phosphore et de calcium que; le goître, le mal des jointures et l'absence de poils chez les porcelets proviennent d'un besoin d'iode; qu'une carence de cobalt amène un état de langueur chez les moutons et que la faiblesse des tendons des volailles provient d'un défaut de manganèse. Ce même minéral peut corriger la stérilité des vaches et, en résumé, on peut citer les paroles de l'écrivain anglais: "Un supplément complet de matières minérales peut protéger les animaux de leurs maladies actuelles et prévenir toutes les maladies possibles". ce qui est tout à fait conforme à l'adage bien connu: "Mieux vaut prévenir que guérir".

Soulagez vite le MAL DE TÊTE de cette façon . . .

Quand vous souffrez d'un mal de tête assommant, obtenez *vite* un triple soulagement en prenant un comprimé d'INSTANTINE qui agit rapidement. Ce remède qui a fait ses preuves est spécialement composé pour agir de 3 façons et soulager *vite* le mal de tête:

1. **Soulage rapidement la douleur.**
2. **Prolonge le soulagement de la douleur.**
3. **Diminue la "dépression". Stimule et "remonte" d'une façon douce.**

Prenez aussi de l'INSTANTINE pour d'autres douleurs: *rhumatismes, névralgies, névrites,* ou pour les rhumes. Dans toutes les pharmacies et magasins généraux. 12 comprimés, 25c.

Instantine

un produit de The Buyer Co., Ltd.

"L'électrification rurale du Québec"

La question de la nationalisation de l'électricité revient sur le tapis. Tous les cultivateurs devraient se mettre au courant de ce sujet d'une importance primordiale.

L'on ne saurait trouver rien de plus clair, de plus intéressant et de plus complet sur la question que la thèse de doctorat de notre ancien président général. M. Albert Rioux sur l'"**Electrification rurale du Québec**".

Ce volume de 140 pages se vend $0.35 l'unité; $3.50 la douzaine.

Au Service de Librairie de l'U.C.C.

515, avenue Viger — Montréal

L'empire agricole de . . .

(Suite de la page 3)

sur la ferme à temps partiel. D'autres soutiennent qu'un bon cultivateur ne doit pas négliger sa ferme. S'il perd une partie de son temps dans les chantiers ou dans les scieries, il la négligera au moment où elle requiert toute son atention: il ne pourra élever un bon troupeau et rendre son foyer plus confortable.

La plupart des observateurs s'accordent cependant sur un point: le temps des méthodes primitives de colonisation est définitivement révolu et le gouvernement ne peut s'attendre que les colons passent dix ans à défricher avant de pouvoir cultiver la terre. Au lieu de ce procédé lent et rétrograde, ils seraient d'avis que l'on adopte le même système qui a produit des résultats remarquables dans la province de Québec où le gouvernement a fourni des machines puissantes pour le défrichement, à un prix minime.

Les perspectives

Pas un expert ne voudrait risquer une estimation de la population que cette région pourrait faire vivre. Dans des conditions idéales de développement, on semble s'entendre pour "plusieurs millions"; mais cela prendrait un temps assez long.

Une chose est certaine toutefois, c'est que le sol est riche et le climat est bon; il y a possibilité d'une immense production agricole. La région ne produira certes pas de bananes, mais on y récoltera en abondance du foin, des céréales, et on y élèvera de nombreux troupeaux. A condition que l'on prenne les précautions voulues, il ne sera jamais question de récoltes manquées.

L'épiscopat . . .

(Suite de la page 5)

ville de Belfort et poursuivi son avance en Alsace à 18 milles au delà de Belfort.

Budapest tient encore

La capitale hongroise, investie depuis plusieurs semaines, est encore aux mains des Allemands. Il y a plus de quinze jours on annonçait que la prise de Budapest n'était qu'une question d'heures. Et pourtant les troupes soviétiques n'ont pas encore réussi à s'en emparer. La bataille ferait rage aux environs de la ville et les Allemands admettent que l'assaut est entré dans sa dernière phase. Les Russes auraient massé 35 divisions, soit environ 400,000 hommes, autour de la capitale. On a si souvent annoncé que la prise de cette ville était imminente que la nouvelle du fait accompli ne surprendra plus personne.

En Italie

L'avance alliée en Italie est encore retardée dans la vallée du Po, sur la côte de l'Adriatique. La huitième armée doit faire face maintenant à une nouvelle ligne de défense qu'elle ne pourra probablement percer avant plusieurs jours. Cette ligne érigée hâtivement pour retarder l'avance des Alliés s'étend le long de la rivière Montona, au sud-ouest de Ravenne, près de la côte de l'Adriatique. Il ne saurait être question d'une avance éclair en Italie. Il y a encore loin du front aux Alpes et il y a chacnce que l'Allemagne capitule avant qu'on ait chassé complètement leurs troupes de l'Italie.

N'OUBLIEZ PAS

que nos poussins sont de la plus haute catégorie que vous puissiez vous procurer. R.O.P et issus R.O.P. certifiés par les Ministères Fédéral et Provincial. Aucun réacteur depuis 4 ans.

Si vous avez encore besoin de poussins, y compris poulets de gril (broiler), écrivez-nous. Nos incubateurs fonctionnent toute l'année.

LEGHORNS & ROCKS BARRES

Ferme Avicole Agro

A. ROBERGE, prop. R.R. no 1, Longueil, P.Q. Tél.: 2155

EN TERRE ONTARIENNE

ORGANE DE L'U.C.C.F.O. — CASE POSTALE 63, OTTAWA, ONT.

Le Congrès général de l'U.C.C.F.O. obtient un succès éclatant

Près de sept cents cultivateurs assistent au congrès. — Quatre régions d'Ontario représentées. — M. Antonin Lalonde réélu présdent général pour la neuvième fois.

Près de sept cents cultivateurs assistent aux congrès de l'U.C.C. F.O. à Plantagenet. Ils sont venus de quatre régions de la province d'Ontario: Ottawa, Hearst, Sudbury, Nipissing et Alexandria. Tous ont été témoins de la montée grandissante de l'association professionnelle des cultivateurs franco-ontariens. Ceci n'est pas peu dire, quand on considère les difficultés sans nombre qui menaçaient, il y a à peine quelques années, de faire disparaître à jamais les plus nobles espérances pour l'établissement d'une union professionnelle catholique des cultivateurs francophones en cette province. Une des premières paroles du président fut un "Deo gratias".

M. Antonin Lalonde

M. Lalonde rappela les premières heures et le travail ardu de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, l'appui constant de l'U.C.C. de Québec, la vigilence de l'épiscopat canadien, du clergé, du journal **Le Droit** et de la **Terre de Chez Nous,** qui tous ensemble ont contribué à l'épanouissement de l'Union des Cultivateurs. M. le président dit que "sur notre route, nous avons pu rencontrer l'insouciance, l'apathie et jusqu'à l'hostilité, mais par contre, que d'attentions, que de bonne volonté et que d'énergies sont venues nous soutenir et nous encourager dans les passes délicates ou inquiétantes que nous avons traversées".

En rappelant l'apport du clergé il dit que "les abbés Glaude, Hamelin, Racan, Méthot et Ranger sont arrivés à un moment psychologique où l'apport de leurs activités et le déplacement de leurs talents ont causé une forte impulsion qui a eu le don de raffermir l'Union en lui infusant un regain de vitalité."

Pour l'apport des laïques il dit que "si la modestie ne leur imposait pas le silence, les Prégent, les Beaudet et tous les autres ouvriers de la première heure pourraient vous dire que les pages initiales de notre histoire syndicale se sont écrites sur l'unique thème des sacrifices".

En énumérant brièvement le travail de l'Union, M. le président affirme que "nous voulons jouer le rôle d'une véritable association professionnelle. Quels que soient les sacrifices que nous devrons nous imposer pour réussir dans cette voie, nous les ferons généreusement et Dieu ne manquera pas de bénir nos aspirations".

Le discours du président vaut la peine d'être lu en entier, et faute d'espace, nous vous demandons d'attendre à la semaine prochaine, lorsque nous le publierons en entier.

Deux unions régionales, celle d'Ottawa et de Hearst étaient représentés au Congrès ainsi que le district de Sudbury-Nipissing dont M. Victor Bélanger était le délégué. M. Nelson Bélanger et quelques membres du cercle de Glen Robertson, dans le diocèse d'Alexandria, assistaient au Congrès pour la première fois.

M. Albert Laflèche, président de l'Union régionale de l'U.C.C. F.O. d'Ottawa, rappela le congrès régional de Bourget du 27 août dernier et émit le voeu que la région d'Ottawa donne l'exemple aux autres régions en enrôlant cette année le plus grand nombre possible de cultivateurs dans les rangs de l'U.C.C.F.O.

M. l'abbé Joseph Payette, parlant au nom de l'U.C.C.F.O. de Hearst, exprima toute sa joie de voir enfin réalisée la première ébauche, la première étape de l'association dans le Nouvel Ontario. En 1938, dit-il, "lorsque j'ai assisté au Congrès, j'ai dit qu'il était nécessaire d'établir un lieu entre le nord et l'est de la province. Ce voeu, le voilà enfin réalisé. Mgr l'évêque de Hearst a été très heureux de voir dix-huit cercles s'organiser chez nous". Parlant de l'U.C.F., M. l'abbé Payette affirma que, dans le diocèse de Hearst, les fermières joueront un rôle prépondérant dans le travail d'union des forces du sol. Et parlant des possibilités dans le nord, où il y a tout un empire où huit cents paroisses peuvent être fondées, il préconise la fondation d'un service de colonisation au sein de l'U.C.C.F.O. La visite des délégués du gouvernement provincial au cours de l'été dernier, dit-il, ne doit pas nous laisser indifférents. Si nos gouvernants s'intéressent à notre région ce n'est pas une raison pour que nous nous en désintéressions. Au contraire, nous devons redoubler d'effort et de vigilance.

M. Victor Bélanger, de Chelmsford, prit ensuite la parole. Tout en exprimant sa joie d'assister à notre Congrès, il en profite pour exposer la situation des cultivateurs de la région de Sudbury-Nipissing. "Il existe chez nous," dit-il, "un noyau imposant de cultivateurs qui veulent s'unir pour travailler à leur avancement". Il y en a près de trois mille répartis en treize paroisses. Nous avons déjà l'Association des cultivateurs des districts de Sudbury et Nipissing. Elle a eu des hausses et des baisses. M. Bélanger exprime l'opinion que si l'union était faite entre les cultivateurs de l'est et du Nouvel Ontario, la classe agricole de sa région en bénéfierait "au point de lui redonner une vitalité constante et progressive." M. Nelson Bélanger, du cercle agricole de Glen Robertson, dans le diocèse d'Alexandria, exprime à son tour le désir que l'union vienne exercer son influence bienfaisante dans sa région. Le délégué de Glen Robertson affirme qu'il existe dans le diocèse d'Alexandria de belles perspectives pour une union régionale des cultivateurs. Nous avons chez nous des problèmes urgents pour les cultivateurs, poursuit M. Bélanger. Les cultivateurs sans union ne peuvent rien obtenir, ni rien faire. Le seul et unique moyen de résoudre ces problèmes, c'est par l'union des intelligences, des volontés et des sacrifices". Il exprime le voeu que bientôt l'U.C.C. F.O. exerce son influence dans

(Suite à la page 11)

Monsieur ANTONIN LALONDE, agronome et cultivateur, a été réélu président de l'Union des Cultivateurs Franco-Ontariens.

Fondation de cercles

VERNER

Le 7 octobre, les cultivateurs de Verner recevaient la visite de M. l'abbé Louis Ranger, aumônier général de l'U.C.C.F.O., et de M. Louis-Philippe Poulin, de l'U.C.C. québecoise.

Dans l'après-midi, il y eut réunion générale des membres des équipes d'études M. l'abbé Ranger expliqua le but de sa visite, après avoir été présenté à l'assistance par M. l'abbé J.-O. Racette , curé de la paroisse. Le président de la réunion invita les cultivateurs à discuter les questions soumises à l'étude par le conférencier. Voici quelques questions posées aux équipiers: Quels sont nos problèmes les plus urgents? Reconnaissez-vous qu'il vous manque certaines qualités pour être de meilleurs professionnelles? Avons-nous réellement une mentalité rurale? Agissons-nous, vivons-nous toujours en bons cultivateurs? Quels sont vos besoins économiques et comment s'organiser pour y répondre? La discussion dura deux heures et éclaira beaucoup les membres présents. M. l'abbé Ranger donna et expliqua les véritables réponses qui complétaient admirablement les connaissances déjà acquises dans les équises depuis au delà d'un an.

C'est au cours de cette séance d'étude que la fondation d'un cercle local de l'.UC.C.F.O. fut décidée.

Le soir, tous les cultivateurs de la paroisse étaient invités à assister à une soirée sociale. M. Ernest Beaudry présenta les conférenciers et M. Lionel Demers agissait comme secrétaire.

D'abord, M. Louis-Philippe Poulin exposa la situation du cultivateur et prôna l'organisation des équipes d'étude comme moyen de l'améliorer. Les cultivateurs de Verner ayant déjà éprouvé l'efficacité de ce moyen comprirent facilement les conseils du conférencier.

M. l'abbé expliqua ensuite la doctrine et les constitutions de l'.C.C.F.O. M. le curé Racette parla aussi de l'organisation et du fonctionnement des équipes dans la paroisse depuis 18 mois.

M. Donat Coutu avait organisé une équipe modèle. Sept ou huit cultivateurs montèrent sur la scène et discutèrent un point du syndicalisme agricole pendant une vingtaine de minutes.

Puis M. l'abbé Ranger invita les cultivateurs à joindre les rangs de l'U.C.C.F.O. Soixante-un cultivateurs répondirent à son appel sur le champ. Vint ensuite l'élection des officiers du nouveau cercle. Voici les résultats: M. Camille Casabon, président; M. Alpha Miron. vice-président; MM. Denis Sylvestre, Donat Coutu, Omer Roberge, Armand Ethier, Lionel Côté, Aldéric St-Amour et Euclide Beaudry, directeurs. Ces directeurs agiront comme chefs d'équipes au cours de la prochaine saison. Le bureau de direction a choisi M. Lionel Demers comme secrétaire, M. le curé Racette a accepté les fonctions d'aumônier. Il continuera donc son rôle de conseiller de nos cultivateurs. Pour finir, M. Ranger félicita les cultivateurs de Verner et M. le curé dit un mot de remerciements à l'assistance.

LAVIGNE

Le 8 octobre, M. l'abbé Louis Ranger, aumônier général de l'U.C.C.F.O. et M. Louis-Philippe Poulin, de l'U.C.C. de Québec venaient rencontrer les cultivateurs de Lavigne.

M. le curé Lucien Cholette présida l'assemblée, présenta et remercia les conférenciers.

M. l'abbé Ranger exposa la doctrine et les principes qui guident l'action de l'U.C.C.F.O. M. Poulin expliqua le fonctionnement des équipes d'étude et invita les cultivateurs présents à en faire partie pour mieux comprendre leur profession et pour l'organiser ensuite en en vue de leurs meilleurs intérêts. M. l'abbé Ranger revint pour expliquer les constitutions et les règlements de l'U.C.C.F.O. Puis, il invita les cultivateurs présents à faire partie de leur association professionnelle fondant un cercle local immédiatement. Vingt-sept cultivateurs payèrent leurs cotisations et s'élirent un bureau de direction. En voici la composition: M. Joseph Perreault, président; M. Arthur Lafrenière. vice-président; MM. Henri Vincent, Jimmy Forest, Lucien Poirier, Herménégilde Poirier, Hormidas Binette et Alphonse Rainville, directeurs, M. Joseph Champagne agira en qualité de secrétaire.

WARREN

Le 8 octobre au soir, les cultivateurs de Warren se réunissaient pour entendre M. l'abbé Louis Ranger, aumônier général de l'U.C.C.F.O. et M. Louis-Philippe Poulin, de l'U.C.C. de la province de Québec. Une trentaine

(Suite à la page 19)

Campagne de propagande dans la région d'Ottawa

A partir du vingt novembre, l'Union régionale de l'U.C.C.F.O. d'Ottawa entreprendra une tournée dans quatorze paroisses dans les deux prochaines semaines. Un peu plus tard les huit autres cercles recevront eux aussi les propagandistes de l'U.C.C.F.O.

Voici l'itinéraire de cette tournée. Les assemblées sont tenues vers huit heures du soir.

le 20 novembre, Orléans;
le 21 novembre, Hammond;
le 22 novembre, Limoges;
le 23 novembre, St-Albert;
le 24 novembre, Casselman;
le 26 novembre, St-Pascal Baylon;
le 27 novembre, Treadwell;
le 28 novembre, Plantagenet;
le 29 novembre, Curran;
le 30 novembre, Alfred;
le 1 décembre, L'Orignal;
le 2 décembre, St-Eugène;
le 3 décembre, Ste-Anne de Prescott;
le 4 décembre, Wendover.

Nous invitons tous les cultivateurs à se rendre nombreux à ces assemblées. Il y va de leurs intérêts et ceux de leurs familles.

La Direction.

Les cultivateurs franco-ontariens du district Sudbury-Nipissing s'organisent

Dimanche, le cinq novembre, MM. les abbés Louis Ranger, aumônier général de l'U.C.C.F.O., et Léopold Martel, aumônier adjoint, ainsi que M. Louis-Philippe Poulin de l'U.C.C. de la province de Québec, partirent pour une tournée de propagande en faveur de l'Union Catholique des Cultivateurs franco-ontariens dans le district de Sudbury-Nipissing.

C'est à la suite du Congrès général de l'U.C.C.F.O. tenu le 26 octobre dernier qu'on décida de pousser la propagande dans cette nouvelle région de la province. M. Victor Bélanger, de Chelmsford, qui était le délégué officiel de la région, exprima le voeu de ses compatriotes de voir s'organiser la classe agricole francophone du centre de la province. Ce voeu à peine émis est aussitôt exaucé. Environ treize paroisses reçoivent présentement la visite de nos propagandistes.

L'organisation de cette nouvelle région représentera un autre grand pas dans la marche triomphante de l'association professionnelle des cultivateurs en cette province. Il faut dire que dans le district de Sudbury-Nipissing, l'union des cultivateurs fonctionnait déjà indépendamment de l'U.C.C.F.O. A partir de maintenant tous les cercles existants et d'autres qui seront reformés seront affiliés à l'U.C.C.F.O. et constitueront ensemble une autre union régionale de l'Association.

Un premier rapport qui nous est parvenu ces jours derniers nous démontre l'esprit qui anime les cultivateurs franco-ontariens de cette région. A Verner, par exemple, un cercle déjà existant vient d'être réorganisé, selon les constitutions et règlements de l'U.C.C.F.O. 61 membres en font partie. Lavigne, petite paroisse non loin de Verner, compte un cercle de vingt-sept membres. A Warren, les cultivateurs ont reçu là aussi, la visite de nos propagandistes. Et il en sera ainsi de toutes les autres paroisses.

L'après-guerre s'annonce déjà. Il apportera, nous le pressentons, une foule de problèmes dont la solution sera difficile. Cet après-guerre présente pour le domaine agricole, en particulier, le plus grand nombre de difficultés. Afin d'y faire face, il faudra donc que cette classe de gens possède les armes nécessaires pour vaincre.

L'association professionnelle, nous le croyons, constitue la meilleure arme. Elle n'est pas une mitrailleuse ni un canon qui crache la mitraille et les obus. Par la voix de ses chefs, qui ont le sens de leurs responsabilités, par l'étude que les membres font et la conviction qui en découle, elle atteint ses buts. Elle veut remettre la famille agricole à la place qui lui revient. Elle veut rendre maîtresse de ses affaires la classe agricole qui a souffert dans le passé, précisément à cause d'elle-même et des profiteurs sans conscience qui n'ont cherché qu'à l'exploiter et la rendre esclave. Cette époque difficile prendra fin si tous les cultivateurs le désirent, si tous le veulent.

Et la réponse, nous l'avons en partie aujourd'hui quand on jette un regard sur le passé. Des difficultés pour organiser la classe agricole il y en a eu un grand nombre. Il en existe encore; mais Dieu merci, elles diminuent. Des réponses comme celles de la région d'Ottawa, de Hearst et de Sudbury, c'est justement ce qui est nécessaire. Il faut que dans ces réponses il y ait du bon esprit, toutefois. On s'organise pour construire et non pas pour détruire.

Le secrétaire général,
Roger De BELLEBEUILLE

ORDONNANCE DE LA COMMISSION DES PRIX

La Commission des Prix et du Commerce annonce que le système actuel de rationnement de la machinerie et de l'outillage agricole les neufs se continuera jusqu'au jour où les approvisionnements seront davantage conformes aux demandes des consommateurs. A cette mise au point de la Commission, on a joint un avertissement de ne point disposer, cet automne, de leurs vieux tracteurs ou de tout autre outillage agricole rationné à moins qu'ils aient obtenu un permis de la Commission les autorisant à se procurer de l'outillage neuf le printemps prochain. Il n'existe aucune limite à la production des pièces de rechange et aucune de ces pièces n'est rationnée. Les approvisionnements de machinerie agricole au Canada, en 1945, seront égaux approximativement à 102 p. 100, en poids, aux approvisionnements disponibles de 1940, mais la production est restreinte à cause d'un manque de main-d'oeuvre et à cause des pénuries de certains matériaux et de pièces composantes.

L'empaquetage

On a abrogé l'ordonnance standardisant les quantités des aliments du bétail que l'on pouvait empaqueter dans des sacs de tissu ou de papier. Cette ordonnance, en vigueur depuis juillet 1942, décrétait que les sacs de tissu ne devaient être utilisés que pour l'empaquetage des quantités de cent livres et que la fabrication des sacs de papier devait être standardisée à cinq grandeurs. L'ordonnance décrétait également que les sacs pour les aliments du bétail ne devaient être imprimés que sur le devant et qu'aucun nouveau dessin ne devait être utilisé sans la permission de l'administrateur. Les standardisations qui ont fait leurs preuves peuvent être conservées par l'industrie si elle le désire.

Prix du bois à pâte

Les producteurs de bois à pâte du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ontario, sauf les districts de Kenora et de Rainy River, peuvent payer jusqu'à $1 la corde du total des frais de transport, lorsque le bois est flotté sur une rivière jusqu'à la scierie du consommateur.

Prix des pois secs

L'administration des vivres annonce des dispositions fixant les prix des pois secs entiers et cassés importés ainsi que des pois vendus dans des empaquetages spéciaux d'au plus seize onces. Ces dispositions viennent s'ajouter à l'ordonnance de la Commission concernant ce produit. La nouvelle ordonnance permet la vente aux prix de la période de base des cartons de consommation d'une capacité de 16 onces ou moins, poids net. En compilant leurs prix maxima, les distributeurs-grossistes et détaillants ont droit d'inclure leurs frais de transport du port d'entrée au Canada à leurs places d'affaires, lorsqu'il s'agit de pois importés.

Recettes

(Suite de la page 12)

1 c. à thé de canelle
1½ tasse de lait
2 oeufs.

Amalgamer les ingrédients secs avec la citrouille. Ajouter les oeufs légèrement battus et le lait. Mettre dans une abaisse et faire cuire à feu doux.

Les tartes à la citrouille ainsi que les compotes se servent avantageusement avec de la crème douce. Ainsi présentées, les compotes constituent un mets excellent pour le déjeuner.

Journaux et . . .

(Suite de la page 3)

çons. M. Barré veut les atteindre tous.

Et, pour que le nouveau régime ne nuise en rien à la vie de la famille rurale, la complète seulement en augmentant les chances de succès de ses enfants, il propose que les cours de l'école nouvelle s'adaptent aux conditions de cette vie.

Il est des périodes de l'année, printemps, automne, où le fils du cultivateur rend sur la terre des services particuliers. L'école tiendra compte de ce fait. Les cours se donneront dans ce que l'on pourrait appeler la morte saison, alors que, le train fait, le fils du cultivateur garde des loisirs.

LES POMMES DE TERRE

OTTAWA — La Commission des prix et du commerce annonce une nouvelle ordonnance qui apportera de légers changements à l'ordonnance antérieure dans le but d'améliorer la distribution des pommes de terre.

En vertu de l'ordonnance mise en vigueur l'an dernier, les prix de plafond de la zone 1 comprenant l'est du Canada se basaient sur les prix de Montréal qui variaient selon les frais de transport de Charlottetown au point de destination. Dans le nouveau décret (A-1430) le point de base pour les provinces et l'est du pays sera Grand-Falls, N.-B., et les prix de plafond à tout autre point tiendront compte des frais de transport des pommes de terre de Grand-Falls à cet endroit.

Il en résultera des prix de plafond un peu plus élevés en Nouvelle-Ecosse. On note cependant dans les autres provinces de l'est aucun changement appréciable du Canada. Etant donné la faible récolte cette année des pommes de terre au Manitoba et en Saskatchewan, on a élevé les prix de plafond dans ces provinces, pour les pommes de terre qui y sont produites, de 5 ou 10 c. le 100 livres selon l'espèce.

Dans toutes les parties du Canada, on a augmenté les prix de plafond afin de tenir compte des frais d'entreposage. On fournit ainsi un stimulant pour la livraison sans frais des pommes de terre sur le marché au cours des mois de janvier et février. L'an passé, on permettait une augmentation des frais d'entreposage à compter du 6 janvier, plus des augmentations mensuelles à la fin de la saison. En vertu du nouveau

(Suite à la page 11)

Acceptés au pair partout
Sécurité Commodité

Faites remise par Mandats du
CANADIAN NATIONAL EXPRESS

En vente à tous les
BUREAUX de MESSAGERIES et GARES du CANADIEN NATIONAL

à tout point de vue

SANS CES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES, AUCUNE MACHINE N'EST UN TRACTEUR DE FERME A TOUTES FINS.

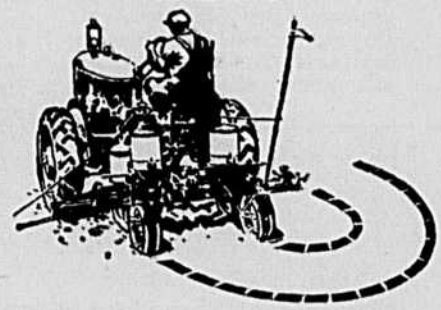

UN VIRAGE COURT est important dans la culture par sillon. Les Farmalls A et B tournent dans 10 pieds. Le modèle tricycle, et les freins individuels permettent à l'opérateur de pivoter sur l'une ou l'autre des roues arrière.

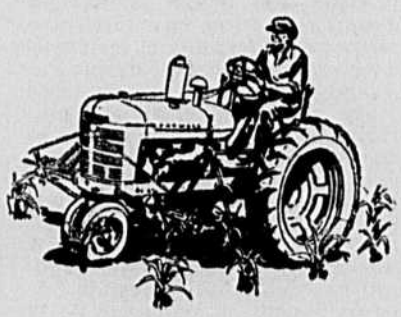

Il faut UN DEGAGEMENT AMPLE au moment de la culture. Les Farmalls ont jusqu'à 30 pouces verticalement et différents espacements horizontaux entre les roues arrière. Les pneus à basse pression augmentent la traction et diminuent le tassement du sol. Pendant chaque genre de travaux, l'opérateur a une vue nette du travail qu'il fait.

IL N'Y A PAS DE SUBSTITUT à la mobilité du Farmall. Il est construit de façon à opérer avec la plus grande variété d'outils rapidement attachables. Le levier hydraulic "Lift-All" permet le contrôle facile des outillages.

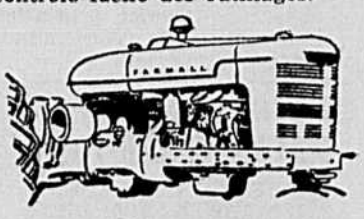

L'ENERGIE DOIT ETRE CONVENABLEMENT APPLIQUEE afin que le travail du tracteur soit efficace. La justesse des rapports entre les engrenages dans les Farmalls abaisse la consommation de l'essence. La vitesse pendant le travail est contrôlée par un régulateur. Les nettoyeurs de l'huile et de l'air, et les sceaux contre les poussière prolongent la durée. La transmission et la poulie à courroie complètent l'utilité insurpassable du Farmall en tant qu'un tracteur à toutes fins.

LES FARMALLS SONT AU PREMIER RANG

TOUT homme qui achète un tracteur l'achète pour une bonne raison: *le travail que ce tracteur fera.* La qualité du travail, le volume et la variété constituent les véritables mesures de la valeur du tracteur. A ces facteurs, ajoutez le coût d'achat, plus l'entretien et l'opération, et vous aurez le tout.

C'est de cette façon que tout cultivateur calcule quand il fait un placement aussi important. *La réponse est un tracteur Farmall plus souvent que toutes les autres marques ensemble.*

Ceci n'arrive pas au hazard, mais bien parce que ces fameux tracteurs rouges sont construits pour exécuter plus d'ouvrage, du meilleur travail et une plus grande variété de travaux par dollar d'achat que toute autre chose sur des roues.

Il y a à droite quelques importantes caractéristiques de la performance du Farmall. L'agent McCormick-Deering se fera un plaisir de démontrer comment les Farmalls, avec leur série complète d'outillages font le système le plus complet de machines à motoculture . . . Voilà les choses importantes à vous rappeler quand vous songerez à vous acheter des machines à motoculture.

Avec toute la rapidité possible de fabrication,
LES FARMALLS S'EN VIENNENT !

INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY
HAMILTON of Canada, Ltd. ONTARIO

LES MEILLEURS TRACTEURS POUR N'IMPORTE QUELLE FERME

Radio-épargne

Monsieur PAUL COMTOIS, B.S.A., gérant de l'Office provincial du Crédit agricole, qui sera l'invité du Comité agricole des Finances de Guerre, samedi, le 25 novembre 1944, à 6 heures P.M., aux postes de Radio-Canada

Un conseil d'actualité

Nos sols à tabac jaune requièrent de l'engrais de ferme

C'est un fait reconnu que la fertilité des sols à tabac jaune est à peu près totalement épuisée après deux ou trois récoltes. Mais, en pratique, une légère application d'engrais de ferme en rétablit passablement la fertilité, et les conséquences immédiates de cette source d'engrais sur la culture du tabac jaune sont une végétation plus rapide et une récolte de qualité et de bon rendement. (Il va sans dire qu'avant de planter le tabac, le sol requiert quand même une bonne application d'engrais chimique). Ces avantages trouvent leur raison d'être dans les explications suivantes: l'engrais de ferme fournit au sol, outre de la matière organique, des quantités appréciables d'éléments fertilisants et d'éléments mineurs de toutes sortes, puis des micro-organismes essentiels à la végétation et certaines substances qui jouent dans la plante un rôle analogue à celui des vitamines dans le règne animal. En définitive, cet engrais tient un rôle "dynamique" dans le succès de cette culture.

Dans la pratique courante, on applique à l'arpent, de préférence l'automne, avant le labour, 1 ou 2 voyages de camion d'engais de ferme bien décomposé: dans les conditions ordinaires, 1½ voyage suffit. Pour plus de précaution, notons qu'il s'agit ici de voyages mesurant 6 verges cubes, une verge cube de bon fumier mélangé pesant 1200 livres.

S'il est impossible d'appliquer l'engrais de ferme l'automne, on peut le faire le printemps, dès que le sol est essoré. Dans ce dernier cas, il faut bien l'incorporer au sol à l'aide d'une herse à disques.

Conrad TURCOT, agronome,
Service provinciale
de l'Horticulture.

GRATIS ! Echantillon d'un traitement contre les
MALADIES D'ESTOMAC
(DUES A L'EXCEDENT D'ACIDE GASTRIQUE)

C. F. Shea Campbell's Bay Québec nous écrit: "Je souffrais depuis 22 ans l'indigestion de douleurs et de gaz d'estomac après chaque repas et je fus soulagé après qu'un ami m'eut parlé de votre traitement. Dès la première journée que je fis usage des Tablettes Von Canadiennes, je crois qu'elles me firent un bien considérable. Je ne saurais jamais en faire trop d'éloges" Si vous souffrez d'indigestion, gastrite, gastralgie gonflement irritation causée par l'acide, douleurs après chaque repas ou de quelques autres troubles d'estomac de même nature dû à l'excédent d'acide gastrique, vous devriez, vous aussi être promptement soulagé Demandez immédiatement un échantillon GRATUIT de ce traitement. Un brochurette gratuite est incluse. Ecrivez à

CANADIAN VON Co.,
Dept 876-C — WINDSOR, Ontario.

de l'agronome... ...au praticien

Marnes calcaires

**Par Roland Lespérance, agronome,
Service de l'Information et des Recherches.**

Dépôts plus ou moins consistants composés de chaux, d'argile, de sable et de matière organique, les marnes sont dites calcaires lorsqu'elles renferment 50% et plus de carbonate de calcium. Ces dépôts forment le lit de lacs en voie de se combler. Il existe de nombreuses marnières dans la province. Une vingtaine sont en exploitation dans les comtés de Témiscouata, Matane, Gaspé, Bonaventure et Matapédia. Les marnes que l'on en tire sont riches, dosent généralement 75% de carbonate de chaux, et, comme la pierre à chaux broyée, servent à corriger l'acidité trop grande des terres arables.

Extraction

L'extraction de la marne se pratique, au cours de l'hiver, lorsque la surface gelée des lacs permet le support des voitures et des chevaux. A l'aide d'une espèce de pelle à cheval, fixée au bout d'un long manche et munie d'un dispositif de poulies et de cordages, la marne est draguée du fond des lacs et déposée sur la glace. Au moment de l'extraction, cette marne pèse environ une tonne à la verge cube; après quelques jours de séchage, elle pèse environ 1700 lbs à la verge cube.

Transport

Le charroi de la marne s'effectue évidemment au cours du même hiver; les cultivateurs disposent directement cette substance en tas dans les champs, soit à la surface de la couche de neige, soit dans des trous pratiqués à cette fin.

Au cours de l'hiver et au printemps, la marne, ainsi disposée en tas, se délite ou "fleurit", sous l'action des gels et des dégels successifs. Ainsi désagrégée, cette sorte de chaux devient soluble et propre à corriger les sols de leur trop grande acidité.

Abus à éviter

Il convient de mentionner, à propos de la marne calcaire comme à celui des autres amendements, que les applications massives sont généralement plus nuisibles qu'avantageuses. Les gros marnages ont été autrefois d'usage en Europe, notamment en France et en Belgique. On marnait pour 20 ou 30 ans d'avance, à raison de 200 à 300 mètres cubes de marne à l'hectare, soit l'équivalent de 150 à 225 tonnes à l'acre. Cette pratique est vivement déconseillée, non seulement parce qu'elle est antiéconomique, mais parce qu'elle peut épuiser rapidement le sel en humus, et lui donner une réaction alcaline défavorable à la végétation.

Quantité requise

Si nous sommes bien informés, le marnage excessif aurait aussi été pratiqué dans le Bas St-Laurent; on rapporte des cas où il se serait appliqué de 75 à 100 verges cubes de marne par arpent. Ce serait là dépasser la mesure. Considérant que 1700 lbs de marne calcaire (poids d'une verge cube après quelques jours de séchage dosant 75% de carbonate de calcium ont le même pouvoir neutralisant que 1000 livres de pierre à chaux broyée dosant 90% de pureté, l'on voit qu'une application de 5 verges cubes de marne calcaire par arpent serait l'équivalent d'une application de 2½ tonnes de bonne pierre à chaux agricole. Dans la majorité des cas, ce volume de 5 verges cubes de marne par arpent suffit, surtout dans les terres légères où il est préférable d'appliquer engrais et amendements à doses moyennes et fréquentes, plutôt que massives et espacées. Cependant, tenant compte du pourcentage d'humidité variable de la marne, et de la grande acidité de certains sols, le taux d'application peut raisonnablement atteindre 10 verges cubes par arpent.

Un octroi

Le ministère de l'Agriculture de Québec encourage l'exploitation de nos marnières en offrant aux cultivateurs un octroi, destiné à leur payer le ou une partie du coût du transport de la marne calcaire du lieu d'extraction à la ferme. Cet octroi représente $0.05 la verge cube, pour chaque mille parcouru avec charge, jusqu'à concurrence de $0.50 la verge cube, et pour un maximum de 10 verges par arpent. Par conséquent, aucun octroi ne dépassera $5.00 l'arpent". Cet octroi n'est payable que "sur production d'un rapport, fait sur une formule officielle qu'on peut se procurer au bureau de l'agronome".

Frais d'exploitation

Vendue habituellement au prix de 10 à 15 cents la verge cube, ou de 25 à 30 cents le voyage, la marne calcaire, dont les frais de transport sont plus ou moins entièrement remboursés par un octroi, ne revient pas trop chère. Puisque, à cause des difficultés de fabrication qu'entraîne le présent état de guerre, les carrières ne peuvent suffire aux demandes de pierre à chaux agricole qui leur viennent des cultivateurs, il est souhaitable que l'exploitation de nos marnières se maintienne ou augmente, si possible, au cours de la prochaine saison. L'an dernier, ces petites exploitations privées ont fourni près de 14,000 verges cubes de marne calcaire, soit l'équivalent de 6,000 à 7,000 tonnes de bonne pierre à chaux agricole. Contribution appréciable, pour l'instant, au chaulage de nos sols acides.

Extraction mécanisée

Le Ministère de l'Agriculture s'est efforcé, depuis plusieurs années déjà, de trouver un moyen pratique d'extraire la marne, à l'aide de machinerie, dans l'espoir de rendre ce travail de dragage moins pénible, plus rapide, et d'un prix de revient avantageux. Ces expériences n'ont pas eu tout le succès qu'on en désirait obtenir. L'extracteur du Ministère de l'Agriculture, opérant l'an dernier dans Matane, a pu fournir quelque 5,000 verges cubes de marne; cependant, nous informe Monsieur Louis-Philippe Belzile, agronome, chef de la Division des amendements calcaires, avec qui nous avons causé de la question, le prix de revient de l'opération ne saurait justifier l'emploi d'une telle machinerie par des syndicats agricoles. L'extraction de la marne calcaire pose d'ailleurs des problèmes mécaniques complexes qui n'ont été nulle part résolus de façon satisfaisante.

Pour l'heure, l'insuffisance de l'offre de la pierre à chaux broyée en regard de la demande rend souhaitable un regain d'activité dans les petites manières d'exploitation privée, mais il semble bien qu'ici comme en Europe, d'autres amendements de manipulation plus facile que les marnes calcaires, finiront par leur être totalement substitués.

A QUEBEC
LE BUCHERON
S'HABILLE, SE LOGE
ET SE NOURRIT
à la
Maison du Bûcheron
319, rue St-Paul,
Québec, P.Q.

B. TRUDEL & CIE
Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.
304, Place d'Youville — MONTREAL

AVIS AUX PATRONS

ET À LEURS EMPLOYÉS MASCULINS— y compris les cultivateurs

En vertu d'une ordonnance rendue le 15 août 1944 par le soussigné ministre du Travail sous l'autorité des Règlements de 1944 sur le Service sélectif national (Mobilisation):

1. à compter du 22 août 1944 tout patron est requis de contrôler les documents détenus par chacun de ses nouveaux employés masculins dans les 7 jours de l'engagement, afin de constater s'ils se sont conformés aux Règlements de 1944 sur le Service sélectif national (Mobilisation), c'est-à-dire au point de vue du service militaire;

2. le patron doit, en se servant de l'Annexe 9, signaler au Registraire de sa division de Mobilisation, tout employé qui ne serait pas muni des documents mentionnés;

3. de même le patron doit contrôler les documents en la possession de tout employé masculin travaillant actuellement pour lui et dont les papiers n'ont pas déjà été vérifiés, et faire immédiatement rapport au Registraire de sa division de Mobilisation sur tout employé de cette catégorie qui ne serait pas muni desdits documents;

4. tout employé masculin susmentionné est requis par les Règlements de soumettre ses documents à l'inspection de son employeur;

5. AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS "EMPLOYEUR" OU "PATRON" COMPREND TOUT CULTIVATEUR EXPLOITANT UNE FERME, ET QUI A UNE PERSONNE DU SEXE MASCULIN À SON SERVICE;

6. des peines sont prévues pour tout patron ou tout employé masculin qui ne se conforme pas à ces Règlements.

En vertu d'une ordonnance antérieure, les patrons furent requis de contrôler les documents en la possesion de leurs employés masculins, et de faire rapport, au plus tard le 1er mai 1944, des cas douteux aussi bien que des cas où l'employé n'avait pas de documents.

L'on rappelle aux patrons qu'ils n'ont pas à faire rapport sur les individus munis des documents nécessaires—mais sur ceux qui n'exhibent pas ces documents, ou lorsqu'il y a lieu de douter que les papiers exhibés prouvent que les individus sont en règle.

Les patrons canadiens, y compris les cultivateurs, ont coopéré d'une façon très satisfaisante lors de la première vérification, allant jusqu'au 1er mai dernier. L'on est très reconnaissant de cette coopération qui a été fort précieuse et à laquelle on fait de nouveau appel.

L'on peut obtenir au plus proche bureau de Placement et du Service sélectif l'Annexe 9 pour les rapports au Registraire et les détails sur les documents attestant que les détenteurs sont en règle.

Les cultivateurs dont les services ne sont pas requis sur la ferme au cours de l'hiver et qui répondront à l'appel urgent pour des travailleurs dans les autres industries essentielles continueront à bénéficier de l'ajournement du service militaire tout le temps qu'ils seront absents de la ferme.

SERVICE SÉLECTIF NATIONAL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Directeur du Service sélectif national

W-F-21-10-44

L'OPINION RURALE

Sous ce titre, nous publions les lettres adressées à la "Terre de Chez Nous" par ses abonnés et les membres de l'U.C.C.. Nous laissons à chacun la liberté de ses opinions et la responsabilité de ses écrits. Comme l'espace dont nous disposons est restreint, nous prions nos correspondants d'exposer très BRIEVEMENT leurs vues.

Bonnes résolutions — Bonnes relations

La lecture des diverses résolutions adoptées aux récents congrès régionaux de l'U.C.C., démontre que les cultivateurs les plus courageux sont bien décidés à s'occuper de leurs affaires.

Quelques résolutions sont d'intérêt local, amis le plupart demandent des améliorations dans l'intérêt de toute la classe agricole.

Evidemment, si plus de 50% des cultivateurs faisaient partie de l'U.C.C., plusieurs de ces améliorations auraient été obtenues dès les premiers congrès.

Il n'y a que des cultivateurs non organisés pour endurer sans pouvoir protester:

Qu'on leur paye seulement 50 lbs d'une peau verte pesant 10 ou 15 lbs de plus;

Qu'on dérange l'heure juste;

Qu'on vende le lait moins cher que les liqueurs aux enfants des villes; etc., etc.

ENSEMBLE établissons le corporatisme à la campagne et à la ville. Les relations entre producteurs et consommateurs seront meilleures.

Un autre Habitant.

L'action concertée

Lorsqu'arrivent les périodes de sécheresse chez nos cultivateurs généralement peu protégés par un pauvre service d'eau et de bien petites assurances plus ou moins groupées, nous ne pouvons nous empêcher de crier encore une fois:

"Occupez-vous **immédiatement d'une autre de vos affaires?**

Ça Presse, ça achève de presser pour . . . vous! Avant de crier, au feu! au FEU!

Par ce que l'U.C.C. a déjà obtenu pour les cultivateurs, vous savez que seul il n'y a plus rien à faire, mais suivez les bons membres de votre profession et ensemble vous trouverez les moyens d'obtenir une meilleure protection pour vos bâtisses, vos instruments et autres choses précieuses que l'argent ne peut remplacer.

Donc, agissons de suite. Groupons nos mutuelles-feu pour les renforcer s'il le faut, car il n'y a pas d'assurance plus qui ne paye aucun profit aux étrangers.

Si vous n'avez pas de mutuelle-feu, il faudra en fonder une au plus tôt. Le temps est à la coopération. Inutile de se fier seulement sur les autres, commençons à nous occuper de toutes NOS AFFAIRES et bientôt notre association aura encore une oeuvre de plus à son crédit.

Coopérateur.

La commission des prix et les coopératives

En plusieurs endroits, la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre a été sévèrement critiquée en ce qui regarde son attitude envers les Coopératives Agricoles. On prétend que les Coopératives ont été traitées injustement au bénéfice des commerçants et des entreprises privées. Un fait à souligner dans les milieux commerciaux, les tenants d'un commerce privé prétendent exactement le contraire. Il faut admettre que les Coopératives ont éprouvé des difficultés serieuses à cause de leur accroissement considérable depuis le commencement de la guerre.

Leurs quotités sont basées sur leurs chiffres d'affaires de 1941: or, comme elles se sont développées considérablement depuis trois ans, elles ont augmenté le nombre de leurs membres en proportion de leur développement. Elles devaient donc satisfaire une demande accrue avec des quotas inchangés; c'est dire, qu'elles ont sûrement eu beaucoup de difficultés pour s'approvisionner. A ce point de vue, elles sont dans le même cas que les commerçcants qui ont augmenté leurs affaires au cours de ces dernières années de guerre.

Il ne faut pas croire que les Officiers de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, sont opposés aux Coopératives Agricoles. Lorsque Monsieur Donald Gordon a eu le plaisir de rencontrer les dirigeants de l'U.C.C. de la Province de Québec, il a affirmé qu'il voit les Coopératives Agricoles d'un très bon oeil et qu'il les considère comme un moyen d'améliorer le sort du peuple.

(Communiqué de la Commission des Prix.)

Sucre et sirop d'érable

La valeur globale de la production de sucre et de sirop d'érable, dans la province de Québec, cette année, a été beaucoup plus considérable qu'au cours des années 1943 et 1942. D'après les chiffres publiés par le bureau des statistiques, section agricole, la valeur de la production combinée de sucre et de sirop d'érable est estimée à $7,335,000, alors qu'elle fut de $4,198,900 en 1943 et de $5,098,400 en 1942.

Cette année, la production totale est estimée à 2,338,900 gallons de sirop — les chiffres de 1943 sont donnés entre parenthèses — (1,563,200) et 2,033,800 (2,289,100) livres de sucre, ce qui représente 92.0 (87.2) pour cent de la récolte conservée en sirop et 8.0 (12.8) pour cent convertie en sucre.

Les prix moyens payés aux producteurs pour la récolte de 1944 sont estimés comme suit: $2.91 ($2.32) par gallon de sirop et $0.26 ($0.25) par livre de sucre.

Sur une valeur brute de $8,465,600 au Canada, la valeur pour la province de Québec seulement a été de $6,806,200. C'est dire que les produits de l'érable restent surtout des produits de la province de Québec.

Les pommes . . .

(Suite de la page 9)

décret la première augmentation de prix, due à l'entreposage, entrera en vigueur en novembre la seconde le 1er décembre, la troisième le 1er janvier et aucune autre augmentation ne sera permise en février. Les augmentations mensuelles ne commenceront qu'au 1er mars, mais elles seront inférieures à celles de l'an dernier.

Le congrès . . .

(Suite de la page 8)

cette région qui peut fournir des renforts imposants pour la poursuite de l'idéal commun.

Rapport des activités.

La séance de l'après-midi fut présidée par M. l'abbé Joseph Payette, curé de Hearst.

Le secrétaire général donne le rapport des activités de l'année ainsi que l'état financier de l'Union. Ce rapport a déjà paru dans cette page.

(A suivre)

Le secrétaire général.

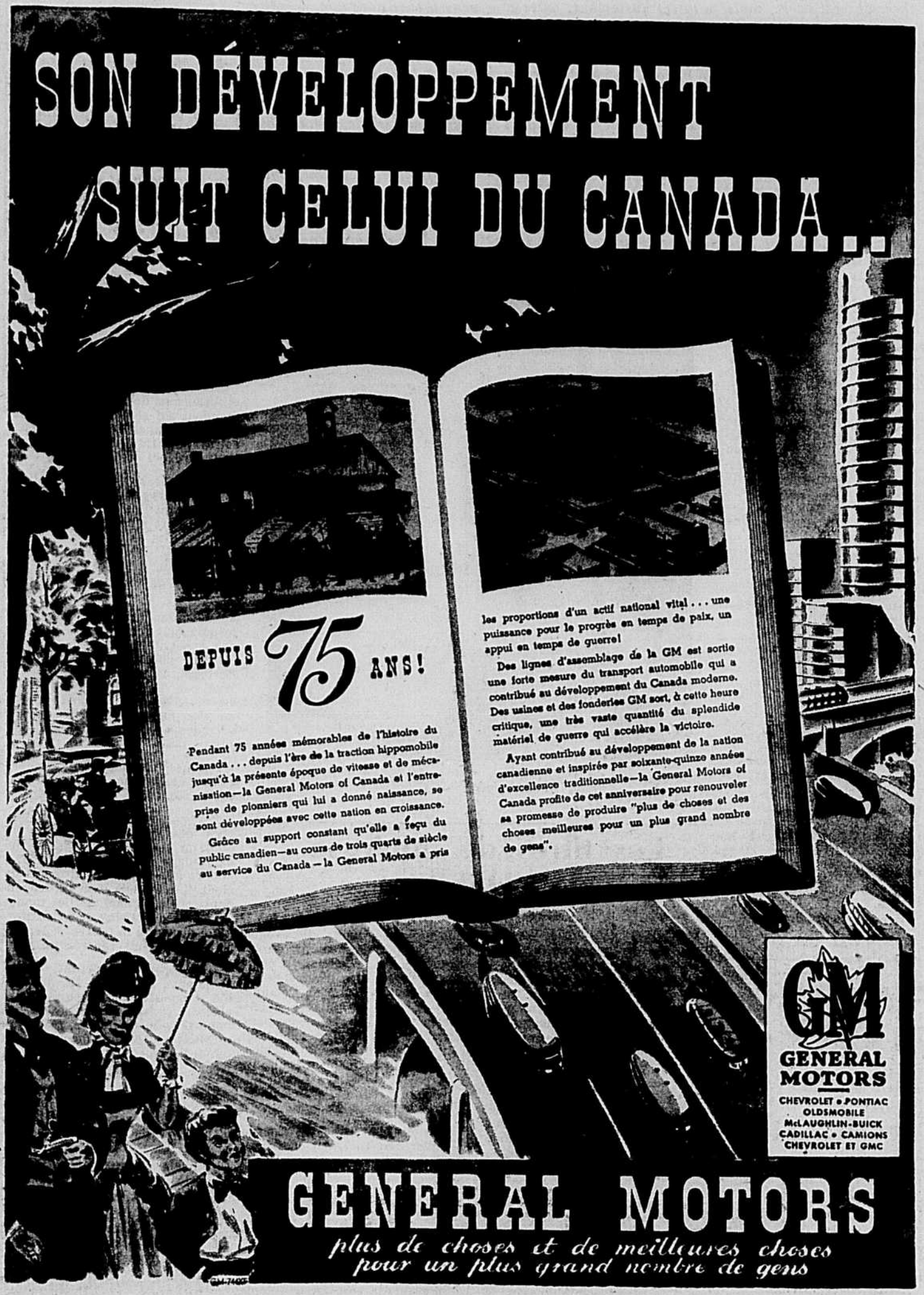

La Fermière

Le calme dans l'abandon

Dans toute vie, on rencontre de ces journées où tout l'édifice semble fléchir sur sa base et prêt à s'écrouler. Les circonstances malheureuses ébranlent le courage le mieux trempé et le cataclysme nous secoue de sa main brutale.

Ce matin, il fait beau, dès le lever hâtif; un ciel parsemé d'étoiles, formant couronne autour du croissant très brillant de la lune, laisse présager à Pierre une bonne journée. D'un pas décidé, il va dans l'air froid de novembre vers l'étable pour le "train". Il chanterait volontiers, mais aujourd'hui on se retient de chanter, même à la campagne. Pourquoi cette gêne, cette fausse pudeur? On ne sait trop . . . C'est passé de mode. Les machines font trop de tapage en plein champ, maintenant; elles couvrent les harmonies de la voix humaine par leur bruit de ferraille.

De très bonne humeur, Pierre entre dans l'étable, mais voici qu'en faisant l'inspection de son troupeau, il trouve malade une de ses meilleures laitières Le vétérinaire est appelé, il n'y a rien à faire, la bête est finie et peut-être que d'autres tomberont puisqu'il s'agit d'une maladie épidémique. Naturellement, Marguerite est mise au fait tout de suite et elle comprend que cette perte n'arrive guère au bon moment . . . à l'automne, il y a tant de dépenses de toutes sortes! Mais, enfin! . . .

Vraiment, c'est un mauvais début de journée! Mais voilà que, par surcroît, on annonce à la radio une baisse assez forte sur le marché de la volaille et justement, cette année, la vaillante paysanne avait augmenté son petit peuple volatile, afin de se créer un budget, en vue de certaines améliorations dans la maison. Deux grosses déceptions, et nous ne sommes qu'à midi! . . .

Pierre a ses yeux sombres des mauvais jours; il parle à ses "engagés" un peu durement; il ne voit plus le rayonnement du soleil sur sa terre qui ose reverdir en plein automne; Pierre pense seulement que ça va très mal . . .

Et sa femme ne se sent pas disposée aux heureuses réactions aujourd'hui. Il lui paraîtrait bon de déverser sur quelqu'un ou quelque chose toutes ses déconvenues. Par bonheur, la table, où elle lave la vaisselle, est justement dans l'embrasure d'une fenêtre encadrant un paysage toujours ravissant, par temps ensoleillé ou temps gris. Les enfants sont partis pour l'école, les hommes sont au travail. Elle reste seule avec ses pensées noires. Mais la lumière sur la côte, où leur magnifique troupeau broute avec une placidité de bien-être, la fascine peu à peu. Son âme se colore de cette lumière. Marguerite voit plus clair sur la vie. "Allons! Est-ce assez sot de se laisser abattre ainsi par une épreuve toute matérielle, alors que tant d'âmes portent des croix si lourdes! . . ."

La femme et la mère fait l'inventaire des croix des autres. Et comme la leur — puisqu'ils sont deux à la porter (dans le mariage, il doit toujours en être ainsi) — lui paraît insignifiante. Pourquoi se préoccuper ainsi? La Providence leur a donné combien de preuves chaque jour de sa sollicitude paternelle. Pierre et elle-même ne se corrigeront donc jamais de leur manque de foi, de leur vaine crainte.

Marguerite, tout en rangeant la vaisselle, s'humilie intérieurement, s'abandonne entre les mains du Père et l'heureuse réaction est faite. Pierre se donne une raison pour entrer à la cuisine; il vient probablement voir quel air a sa femme. C'est son habitude, aux heures maussades.

Sur le visage de l'épouse passe une impression de calme, un beau sourire l'illumine: "Ça va mal, aujourd'hui, Pierre? . . . Demain, ça ira mieux. C'est presque un plaisir de voir comment le bon Dieu nous tire de tous les mauvais pas, on touche de si près sa protection. On s'inquiète toujours pour rien, ne trouves-tu pas? Faisons notre possible et laissons porter . . ."

Et Marguerite déposa la benjamine sur les genoux de son homme. Par ses caresses et son gazouillis, elle ramena la lumière dans le regard paternelle. Cette diversion charmante apaisa l'orage et l'on continua ce bout de vie dans un abandon confiant qui reçoit toujours une réponse au delà de tout espoir.

J. L'Archevêque-Duguay

Recettes

Tarte à la citrouille

La citrouille pousse dans nos champs avec tant de générosité que nous sommes portés à la dédaigner. Sous ce nom ou sous un autre, elle est un aliment agréable et soutenant. Elle a droit de reprendre les paroles connues: "Je ne suis pas si vilaine". . . Une tarte à la citrouille en vaut une autre pour tous ceux qui les aiment. Voici quelques recettes utiles.

Tarte à la citrouille et au miel

1½ tasse de citrouille cuite à la vapeur
1 tasse de miel
1 c. à thé de canelle
½ c. à thé de sel
3 oeufs
1 tasse de lait
½ tasse de crème
½ c. à thé de gingembre

Mélanger les ingrédients dans l'ordre indiqué, mettre dans une abaisse et faire cuire. Décorez avec blancs d'ooeufs montés en neige.

Tarte économique

1 tasse de citrouille cuite à la vapeur
¾ tasse de sucre
1 c. à soupe de fécule de maïs
½ c. à thé de sel
½ c. à thé de gingembre

(Suite à la page 9)

FEMMES ! FILLES !

Des milliers se disent soulagées grâce aux

SUPPOSITOIRES
ORANGE LILY

Employés depuis 45 ans. Sûrs, antiseptiques et nettoyants. Une application locale pour soulager des douleurs causées par l'inflammation et la congestion. Envoyez 10 cents pour un échantillon qui durera 10 jours et un dépliant illustré.

En vente chez tous les pharmaciens

MME LYDIA W. LADD
Box 191, Windsor, Ont. Dept. 85B

En tournant la sertisseuse . . . Une chanson de métier qui manque encore!

Les titres de noblesse de l'Habitant

L'habitant n'a pas souvent l'honneur de la première vedette dans les tableaux consacrés à la glorification de nos grands ancêtres. C'est bien dommage, car il mérite plus que tout autre groupe social le titre de principal bâtisseur du pays. Sincèrement soumis et uni au clergé il a rendu possible par sa fécondité généreuse, son entêtement au travail, sa prudence méfiante la survivance d'une race qui semblait vouée à l'assimilation. Payons-lui un tribut d'admiration et de gratitude, et surtout réhabilitons-le dans notre esprit, puisque notre légèreté nous a conduit à cette aberration inexplicable d'en être venus à dédaigner, voire même à mépriser, le plus précieux serviteur de notre race.

Réhabilitons d'abord le mot habitant. Cessons de grâce de donner à ce beau vocable un sens péjoratif. Habitant est un titre de noblesse chez nous: il évoque l'idée de permanence, de durée, d'enracinement. L'habitant, c'était, dans le vocabulaire d'autrefois, le colon sérieux venu pour s'établir, pour nouer une alliance fidèle avec la terre; les seuls Canadiens véritables étaient les habitants; les autres ne faisaient que passer; ils servaient un moment, puis, ils retournaient là-bas. L'habitant, lui, s'est donné tout entier, corps et âme, à sa patrie d'adoption.

L'histoire paysanne du Canada commence en 1617, sur la falaise de Québec, où Louis Hébert a bâti le premier foyer canadien, posé le premier chainon d'une admirable dynastie familiale. Elle se continue ensuite cette splendide histoire terrienne, avec l'arrivée des rudes paysans Percherons du docteur Giffard en 1634. A partir de ce moment, le sort de la colonie n'offrait plus d'incertitude et Champlain mourut consolé et réconforté.

Si vous voulez mesurer la grandeur héroïque de la conquête paysanne, lisez le très beau roman de Léo-Paul Derosiers, **Les Opiniâtres.** Après cette lecture vous aurez honte d'avoir parfois fait la moue en parlant des habitants!

L'abbé Albert TESSIER.

Des fruits pour les fêtes

Le temps des Fêtes approche et beaucoup de ménagères se demandent s'il sera possible d'acheter cette année les fruits nécessaires aux traditionelles célébrations de Noël et du Jour de l'An.

En général, les perspectives sont encourageantes. La Méditerranée étant maintenant ouverte au transport allié, nous recevrons cet hiver des dattes de l'Irak, soit une allocation de quatre mille tonnes environ. Il est cependant peu probable qu'elles arrivent avant Noël.

Au cours des dernières années jusqu'à tout récemment, l'Allemagne achetait presque toute la récolte de noix de l'Espagne et du Portugal. Ce marché lui a été enlevé par les victoires alliées et on croit que le Canada pourra maintenant se procurer des noix, amandes et avelines de ces deux pays.

Pacanes, amandes, noix écalées et non écalées nous arriveront de Californie avant les Fêtes.

Les marchés de l'Ouest ont déjà reçu des stocks de raisins. On croit qu'il s'en trouvera suffisamment dans tout le pays pour répondre à la demande du temps de Noël. Le Canada recevra cependant environ neuf mille tonnes de moins de raisins de la Californie à cause de la mauvaise température qui a nui à la récolte.

Les pruneaux seront moins abondants. Il a aussi été impossible d'importer des pêches et des abricots séchés. Les figues sèches importées de Californie, soit deux millions de livres, devraient atteindre le marché canadien avant Noël.

Il est possible qu'une partie de cette allocation de deux millions de livres soit remplie par l'envoi d'autres fruits déshydratés.

Toux DUE AU Rhume

Voici un moyen facile, éprouvé, de vous soulager

Combattez ces pénibles crises de toux et soulagez les souffrances du rhume, à la manière Vicks. Faites bouillir de l'eau. Versez-la dans un bol. Ajoutez-y une bonne cuillerée de Vicks VapoRub. Puis respirez les vapeurs médicamentées qui se dégagent. A chaque respiration, l'action médicatrice du VapoRub calme l'irritation, apaise la toux, aide à dégager la tête et les voies respiratoires . . . POUR AUGMENTER LE SOULAGEMENT . . . au coucher, frictionnez-vous la gorge, la poitrine et le dos avec du Vicks VapoRub. Son action cataplasme-vapeurs travaille à vous apporter le bien-être pendant que vous dormez.

Une Bibliothèque Agricole

dans chaque cercle de l'U.C.C.

La première coopérative à établir dans une paroisse, c'est la coopérative des cerveaux, au moyen des équipes d'étude et de la bibliothèque agricole.

Que chaque cercle de l'U. C.C. organise sa bibliothèque agricole. Vous pourrez vous procurer des livres à des prix modiques, en écrivant au

Service de librairie de l'U.C.C.

515, avenue Viger, Montréal

Service des

PATRONS

de la "Terre de Chez Nous"

Très joli pour les garçonnets

PATRON 4715

par Anne Adams

Votre petit garçon sera très fier de porter cet habit. Et son nom brodé sur sa blouse sera bien de son goût. Ce patron, en plus de donner un modèle de blouse et de culotte, contient aussi une série de lettres à broder.

Le patron No 4715 est présenté dans les grandeurs 1, 2, 3, 4 et 5 ans. Taille 2 ans requiert ⅞ de verge d'un tissu de 35 pouces pour la blouse et ½ verge d'un tissu de 54 pouces pour le pantalon.

Aucun patron envoyé C.O.D.

Pour obtenir les patrons de "La Terre de Chez Nous" adressez 25 cents (taxe incluse). Mentionnez lisiblement nom, adresse, taille et numéro du patron. Evitez les erreurs, ces patrons ne sont pas échangeables. Instructions en anglais.

Vu les conditions actuelles, la livraison des patrons pourra être retardée de quelques jours.

Une verge seulement pour ce tablier

PATRON 4780

par Anne Adams

Une verge de matériel est requise pour ce patron de tablier. Nous n'en n'avons jamais assez de tabliers! Il est très facile à confectionner. Remarquez la forme des poches, c'est très nouveau. Et pour faire les fleurs, vous pouvez utiliser des retailles d'un tissu de couleur contrastante.

Le patron No 4780 est présenté dans les tailles petite (14-16) moyenne (18-20), grande (40-42). La taille petite requiert une verge d'un tissu de 35 pouces.

Aucun patron envoyé C.O.D.

Pour obtenir les patrons de "La Terre de Chez Nous" adressez 25 cents (taxe incluse). Mentionnez lisiblement nom, adresse, taille et numéro du patron. Evitez les erreurs, ces patrons ne sont pas échangeables. Instructions en anglais.

Vu les conditions actuelles, la livraison des patrons pourra être retardée de quelques jours.

ADRESSEZ TOUJOURS toutes vos COMMANDES au

Service des Patrons

LA TERRE DE CHEZ NOUS

515, avenue Viger — Montréal

Le droit d'association est un droit naturel et sacré aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Toutes les femmes de cultivateurs doivent se faire un devoir de prendre en mains leur propre association et l'organiser elles-mêmes dans l'intérêt de la profession agricole. Elles doivent s'affranchir de la tutelle de l'Etat. Le R. P. Lebel, aumônier général de l'U.C.C., vous donne des directives précieuses à ce sujet. Commandez immédiatement la brochure qu'il vient de publier sur l'"Etat et les associations professionnelles", au Service de Librairie de l'U.C.C.

Novembre

Le psaume des disparus

Ayez pitié, Seigneur, de ceux qui ne sont plus,
Ensevelis, sans noms, en des champs inconnus.

Ayez pitié de tous, soldats et généraux,
Pleurés des mêmes pleurs et tombés en héros.

Ayez pitié de ceux qui dorment sous la croix,
Dispersés dans les champs, les coteaux et les bois.

Ayez pitié, Seigneur, du soldat malheureux
Négligemment jeté, sans prière, en son creux.

Ayez pitié des morts des sauvages assauts,
Pêle-mêle enfouis sous terre par monceaux.

De l'abîme profond de leurs iniquités
Que les appels vers Vous là-haut soient écoutés.

Si vous tenez de tout un compte rigoureux,
Qui donc pourra, Seigneur, vous implorer pour eux?

Mais vous nous l'avez dit, mon Dieu, vous êtes bon:
De votre sein jaillit, par torrents, le pardon.

Des liens du péché qui meurtrissent leurs chairs,
Délivrez, delivrez tous ceux qui nous sont chers.

Les yeux illuminés par des soleils plus beaux,
Qu'ils dorment dans la paix leur éternel repos!

R. P. BELLOUARD, O. P.

Etude sur "Le Manuel des Parents Chrétiens"

La surveillance des enfants à l'église

Quand les enfants doivent-ils commencer à fréquenter l'église?

Les enfants doivent assister à la messe dès qu'ils ont l'âge de raison; aujourd'hui, avec la communion hâtive des petits, ils commencent très jeunes l'assistance à la messe. Il est bon aussi de les habituer tôt à fréquenter l'église, à condition qu'ils soient surveillés par les parents ou autres personnes responsables. Des enfants sans surveillance se tiennent ordinairement très mal à l'église et sont, par leur dissipation, une cause de distraction pour les autres.

Comment habituer les enfants à respecter le lieu saint?

Il faut, dès leur première visite à l'église, leur faire comprendre la grandeur du lieu où ils entrent, comment il faut s'y tenir, par respect pour la Présence de Jésus, dans le Tabernacle. Les petits enfants sont d'habitude très sensibles à ces explications; il leur arrivera de poser des questions, pas toujours bien placées, mais ils le font si naïvement qu'il n'y a pas à se scandaliser. Cependant, il importe de les habituer au silence, au recueillement.

Pourquoi tant de grandes personnes se tiennent extrêmement mal dans l'église et ne cessent d'y parler, passant remarque sur remarque, ou tenant même une conversation? Ces personnes n'ont certainement pas été habituées, dans leur jeune âge, à la bonne tenue et au respect dans l'église. C'est un point important de l'éducation que nous sommes portés à négliger en nous disant: "Le bon Dieu doit rire de les voir ces petits; quand ils seront plus grands, ils comprendront. La mauvaise habitude ne se corrige pas si facilement et c'est une vraie pitié de voir un bon nombre de personnes si mal se tenir dans l'église.

règles à faire observer aux enfants

L'auteur du Manuel résume les par les parents dans l'église:

Entrer avec respect et recueillement dans l'église, ayant soin de se découvrir au moment d'en franchir le seuil.

Marcher d'un pas modéré, le regard fixé sur l'autel.

Faire la génuflexion en entrant et en partant.

Rendu à sa place, se mettre à genoux, pour adorer Jésus-Christ, par cette prière ou autre semblable: "Mon Dieu, qui êtes ici présent, jour et nuit, pour me recevoir et écouter mes prières, je vous adore comme mon Dieu, mon maître et mon Sauveur."

Ne jamais tourner la tête en arrière, à droite ou à gauche; tenir les yeux modestement baissés ou regarder l'autel, pour suivre le prêtre qui célèbre et s'unir à lui.

Pendant la messe, lire les prières que récite le prêtre, ou réciter son chapelet avec piété, en s'unissant d'intention au prêtre qui offre le Saint sacrifice.

Pendant les autres offices, dire son chapelet, réciter des prières en l'honneur du Saint-Sacrement ou lire un livre de piété.

Ne pas sortir avant que les offices soient terminés et sans avoir remercié Dieu et demandé pardon des fautes dont on a pu se rendre coupable.

Ne jamais parler près des portes de l'église -- surtout quand elles sont ouvertes — soit en entrant, soit en sortant; ne commettre aucune irrévérence, même à l'extérieur de l'église.

Ne pas appuyer nonchalamment la tête sur la main, lorsqu'on est assis; se tenir droit, quand on est debout, ne point dormir, parler, rire, regarder ceux qui entrent ou qui sortent, surtout pendant les offices.

Saluer le bon Dieu lorsqu'on passe près d'une église, et y entrer un instant, si on le peut, pour demander la bénédiction de Jésus-Christ.

Le calendrier de la Survivance Française (1945)

Le Comité de la Survivance Française en Amérique vient de publier son calendrier patriotique pour 1945. C'est le cinquième de cette série qui connaît une vogue croissante dans les milieux français du Canada et des Etats-Unis.

Ce calendrier de 12 pages, grand format, magnifiquement illustré par deux artistes canadiens-français, Mademoiselle Simone Hudon et M. Henri Beaulac, a pour sujet: l'histoire religieuse de la race française en Amérique. Le thème des gravures inédites qui ornent ce calendrier a été suggéré par M. Albert Tessier. Ces tableaux évoquent les différentes étapes de l'épopée merveilleuse écrite sur notre continent par les missionnaires, le clergé, les communautés religieuses d'hommes et de femmes, dans le domaine religieux, scolaire et social.

En plus d'indiquer les fêtes religieuses de chaque jour de l'année, le calendrier de la Survivance française souligne nos principales fêtes nationales ainsi que les anniversaires historiques qui ont trait au sujet développé au cours de l'année.

Ce calendrier d'éducation patriotique devrait pénétrer non seulement dans les écoles, mais dans tous les foyers canadiens-français, acadiens et franco-américains. Le prix en est bien modique (cinquante sous). On peut se le procurer en s'adressant au Comité de la Survivance française, Université Laval, Québec.

QUE ce soit un gros cache-nez en tweed pour homme, ou une petite jaquette pour dame, il faut employer de *jolies couleurs vives* et *gaies*.

Toutes les personnes qui font des travaux d'artisanat savent qu'il y a couleurs et couleurs. Elles savent aussi que la beauté de leur travail est grandement rehaussée par l'emploi discret et judicieux des couleurs.

Cependant, il *ne faut pas* employer n'importe quelles couleurs! Les couleurs qu'elles choisissent doivent être *bon teint*, assez *foncées* et avoir assez d'*éclat* pour *résister* à l'usage.

Pour obtenir ces résultats, beaucoup de tisseuses habiles emploient seulement les Teintures Diamond, parce qu'elles savent que les Teintures Diamond sont faites, avec des anilines de qualité supérieure qui ont fait leurs preuves, par le *premier* et le *plus ancien* fabricant de teinture en paquets au monde.

La prochaine fois, essayez les Teintures Diamond. Vous serez émerveillée des bons résultats que vous obtiendrez. Leur emploi est facile et simple. Faites comme les milliers de femmes qui emploient les Teintures Diamond parce qu'elles croient que ce sont les teintures de la meilleure qualité qui soit pour les travaux d'artisanat.

Teintures DIAMOND
PAQUET BLEU POUR LAINE

Ces teintures sont le "premier choix" des tisseuses habiles qui veulent obtenir les meilleurs résultats. Choisissez parmi 16 jolies couleurs qui peuvent être combinées pour donner de nombreuses nuances.

Le cheval et le tracteur

En 1941 il y avait au Canada 2,789,391 chevaux, évalués à environ $185,000,000. Le nombre de tracteurs était de $158,844, ce qui a une valeur moyenne de $750, représente environ $120 millions.

Dépt "F", 1, rue Victoria, Lévis, Qué.

Deuxième cours à domicile de l'U.C.F.

L'hygiène de l'alimentation

Pour la terre et la famille

Cours préparé par l'Ecole ménagère de Rimouski

Quatrième leçon: Besoins du corps humain.

— Pauvre Marthe qui m'attend depuis 20 minutes au moins!

— Sois tranquille, il n'y a pas là de quoi faire un ange de patience . . .

— Imagine-toi que Luce a failli me jouer un vilain tour: endormir "Tante" et descendre retrouver "Maman" au jardin.

— Dommage qu'elle l'ait manqué, le cours aurait été fameux aujourd'hui, hein!

— J'aurais été curieuse d'en voir les résultats pratiques.

— Il est fort probable que Luce aurait décrit à sa manière les besoins du corps humain.

— Sais-tu qu'il m'est venu à l'esprit une idée originale? Elle te fera sans doute sourire; mais écoute, et tu verras si elle ne m'aide pas à mieux comprendre les besoins de l'organisme et la classification des aliments en rapport avec ces besoins. J'ai pensé que notre corps, c'était comme une maison bien organisée dans laquelle chaque membre de la famille a sa part de travail à faire pour le bien commun.

— Comment appliques-tu cela ensuite?

— Rien de plus facile. Tu me dis souvent: "J'ai hâte que Luce et Line soient capables de m'aider! "C'est que tu as beaucoup à faire . . .

— Pas maintenant, tu fais ta grosse moitié . . .

— Il faut que tu entretiennes le linge, que tu le répares, que tu fasses du neuf quand l'autre est usé. Dans le corps humain, il faut aussi entretenir les tissus en bon ordre; ils s'usent, il faut les réparer et en faire d'autres. Ce grand travail, sais-tu que les aliments le font? Ce sont les oeufs, le lait, le fromage, la viande, le poisson; ces aliments contiennent des substances de même nature, on les appelle les protéines.

— Comme ça, Lucille, le premier besoin du corps humain, c'est de construire, d'entretenir et de réparer les tissus ou mieux les cellules; et cela se fait par les protéines que nous prenons?

— Oui, justement! Les savants donnent plusieurs noms aux protéines, ils les appellent protides, matières albuminoïdes, matières azotées, etc. Pour être à la mode, appelons-les protides; d'ailleurs tous ces noms-là veulent dire la même chose et désignent une partie des aliments que je viens de te nommer. Je t'en reparlerai plus tard.

— Je comprends, continue.

— Maintenant, tu sais bien que, dans une maison, il n'y a pas seulement la confection et la réparation du linge. Il faut cuisiner pour permettre à ton mari et à tes enfants de refaire leurs forces, à toi-même de retrouver l'énergie physique nécessaire à l'accomplissement de ton travail.

Le corps a besoin d'énergie, car il se fait continuellement dans l'organisme un travail immense. C'est le travail de la respiration, de la circulation, de la digestion, de l'élimination des déchets et de la tension musculaire; en plus de cela, le corps doit quelquefois maintenir sa température particulièrement en hiver; ensuite il doit faire face au travail extérieur qui lui demande beaucoup d'énergie. Veux-tu un exemple qui te fera comprendre combien l'organisme a besoin de force pour le travail interne? Voici: le coeur seulement dépense en 24 heures toute l'énergie qui serait nécessaire pour soulever un poids d'une tonne à 90 pieds de hauteur . . .

— Mais c'est incroyable! . . .

— C'est pourtant vrai. Il faut ajouter à cela, la dépense faite par les muscles, les organes de la digestion, etc. Ensuite, plus le travail extérieur demande d'activité musculaire, plus on a besoin d'énergie. Par exemple, un homme qui bûche du bois, ou laboure, ou fauche à la journée dépense bien plus qu'un autre qui est au bureau et qui fait peu de mouvements. Même si le dernier est bien fatigué le soir, il aura dépensé beaucoup moins d'énergie que le premier parce que ses muscles ont eu peu d'exercice. Toute cette somme d'énergie nécessaire nous est fournie par une classe spéciale d'aliments que l'on nomme les glucides. Les aliments courants qui nous fournissent des glucides sont: les pommes de terre, les légumes secs, le pain, les pâtisseries, les céréales, les pâtes alimentaires, le sucre et les aliments sucrés: sirops, confitures, gelées, marmelades, etc. Tous ces aliments donnent un peu de chaleur au corps mais leur rôle principal est de produire de l'énergie.

— Alors, j'y suis. Le second besoin du corps humain, c'est l'énergie nécessaire pour faire son travail, et cette énergie est fournie par les glucides. Est-ce qu'on leur donne un autre nom?

— Oui, autrefois, on les appelait les **hydrates de carbone**; leur nom actuel est "**glucides**". Cependant, pour ne pas t'induire en erreur, je voudrais faire une rectification. Après la formation "première" de l'organisme, c'est-à-dire après la naissance, le besoin d'énergie est le premier du corps humain et celui qui criera le plus fort si on ne le satisfait pas.

— Y a-t-il d'autres bosoins?

— Oh! oui. Ce n'est pas tout que les gens de la maison mangent bien et soient bien habillés. S'il fait très froid, personne n'aura le courage de travailler bien fort. Le corps a aussi besoin de se chauffer et cette chaleur, il va la prendre dans les corps gras qui sont le beurre, la graisse, les huiles, la crème, etc. Touts ces matières ont été baptisées du nom de "lipides".

— Permets-moi de répéter encore, je veux m'assurer que j'ai bien compris. Le 3ième besoin du corps humain est le besoin de matières grasses et ce sont les aliments qui nous les fournissent?

— Bravo! Tu en as une mémoire; grande soeur, avec la bonne volonté dont tu fais preuve, tu es un trésor d'élève. Cependant, je ne veux pas en abuser. Patience, j'achève. Dans une maison, il faut de l'ordre, il faut de la régularité pour que tout le travail s'accomplisse et que chacun fasse sa part. Il en est ainsi dans le corps humain. Des substances régulatrices sont nécessaires afin que chaque organe accomplisse sa fonction en vue du bien-être commun et ces substances ce sont les vitamines, les sels minéraux et l'eau.

— Ton idée n'était pas si bizarre, puisqu'elle m'a aidée à comprendre.

— Tant mieux. Je n'ai qu'un dernier point à ajouter: ces quatre besoins demandent à être satisfaits chaque jour; alors, en préparant nos menus quotidiens, nous devrons voir à prendre des aliments qui renferment des protides, des glucides et des lipides, sans oublier des substances régulatrices.

— Qu'arriverait-il si je les oubliais?

— Si tu les oubliais, les protides, les glucides et les lipides ne seraient utilisées qu'en partie. Les vitamines et les sels minéraux jouent un très grand rôle. Par exemple, c'est la vitamine D. avec le calcium et le phosphore qui forme tout notre système osseux et nos dents. Nous y reviendrons plus tard.

— Il me semble que ce ne sera pas facile de balancer nos menus avec toutes ces choses compliquées . . .

— Sois sans crainte, Marthe. Quand nous serons plus avancées dans notre étude-causerie, tu verras comme tout va devenir clair et maniable.

—Tu me rassures; j'ai hâte d'être capable de préparer des menus selon toutes les règles de l'hygiène de l'alimentation. Tiens, voici déjà Jean qui revient de sa classe. Ce devait être l'examen ces jours-ci; il apporte peut-être une bonne nouvelle. Allons.

Questionnaire

1. *Quels aliments forment et réparent les tissus de notre corps?*
2. *Quels sont nos besoins enalimentation?*
3. *Nommez les principaux aliments qui nous fournissent de l'énergie?*
4. *Quels aliments sont les grands fournisseurs de chaleur?*
5. *Quels aliments doivent entrer dans nos menus quotidiens?*

Causerie du mois

Les veillées familiales. a) Comment les organiser. b) Comment les réaliser

On chante sur tous les tons que, de nos jours, la vie familiale s'en va; on ne prie plus en famille, on ne mange plus en famille, on ne s'amuse plus en famille! Après les tracas du labeur quotidien, au lieu de se retrouver le soir dans l'ambiance heureuse d'un foyer, chacun prend son côté; et la maison suinte l'ennui, sinon l'abandon complet!

A qui la faute, direz-vous! Et quel être chez nous se doit de rassembler "à la lueur des lampes domestiques" les bien-aimés, qui tout le jour ont peiné loin de la paix familiale ?. . .

Oh! c'est à la mère tout particulièrement, ou à la fille aînée, qu'incombe la douce obligation de rendre la vie si bonne au foyer, que personne, qu'aucun membre ne veuille s'en éloigner aux heures de détente et de repos!

Les moyens qui s'offrent

Quels moyens efficaces aideront donc les intéressées à réaliser ce bon tour de force?. . . — Deux à mon avis! Le premier, nous l'avons exprimé tout à l'heure, consiste à faire du séjour familial un lieu d'attraction; c'est-à-dire un endroit plus aimé, plus souriant, plus rempli de joies que ne le sont les restaurants, les cafés, les cinémas. . .

Il s'agira de peu très souvent pour transformer le foyer en coquet local d'amusements, et en jolie villa du repos! Et alors, les jeunes y resteront, comme ceux de tous les âges. . . . Vous connaissez la chanson: "Quand la maison est belle, tous les garçons y vont!" . . . Oui, ils vont y voir la fée généreuse, dont le dévouement sème partout le beau et le bon; ceci. c'est pour les étrangers. Il serait peut-être à propos d'ajouter:" Quand la maison est belle, tous les enfants y restent; tous les maris s'y reposent et s'y donnent du bonheur!"

Que signifie ce langage, sinon que pour retenir au logis les gens de la maison, il faut savoir les y garder; non par des prédications; mais par de la beauté, doublée de bonté! Et voilà pour notre premier point . .

Le deuxième point

Reste à traiter le second, qui n'est pas moins important. Comment réaliser les veillées familiales? . . . Si chacun s'amuse à sa guise, et se détend simplement selon l'inspiration du moment, il est à craindre que l'égoïsme et la monotonie ne s'emparent des meilleures bonnes volontés!

Pour prévenir ce malheur, la collaboration de tous sera requise pour l'agrément de chacun! Mais comment faire?. . . Que suggérer; quelles initiatives mettre en jeu?. . . Il n'y a, Mesdames, Mesdemoiselles, qu'à choisir dans les traditions familiales; dans le répertoire si ingénu, et si plein d'enthousiasme de nos aieux! . . .

L'exemple vécu

Voulez-vous un exemple: Pénétrons discrètement, un dimanche d'hiver, chez Monsieur X, qui demeure au village. Nous constaterons de quelle manière une femme de maison dépareillée, vraie épouse et vraie mère, sait réjouir, sous son propre toit, une famille nombreuse et plusieurs voisins. . .

Il est sept heures du soir: le souper vient de se terminer; Tandis que la mère et les filles font la vaisselle, remettent la cuisine à l'ordre, le père et les fils causent des activités de la ferme; ils parcourent le travail accompli et tracent une sorte d'horaire pour le lendemain.

Huit heures sonnent; les invités arrivent: deux bons voisins cultivateurs.! Baptiste avec sa femme et ses trois fils, Rodolphe avec ses deux filles, son employé et sa femme. C'est une bonne recrue pour la joie!

N'imaginez pas que le partage va se faire des jeunes et des plus âgées; que les jeunes resteront au "salon" à s'embêter, tandis que les vieux iront à la cuisine jouer aux cartes!. . . Non, non! C'est tous ensemble que l'on vivra ces courtes heures de loisir!. . .

Une veillée organisée

Après quelques minutes de joyeux babillage, la mère maitresse de maison avisée, propose une chanson; tout le monde y va, de sa plus belle voix: On chante en famille! C'est d'abord Louise, puis Jean-Pierre, puis Baptiste! Oui, Baptiste, le chantre de la terre. . . Il entonne de sa puissante voix: "L'immensité, les cieux, les monts, la plaine . . ." . . . Et son Credo est appuyé, répété par l'assistance enthousiasmée: "Je crois en toi, Maître de la nature!"

Ah! tirons-lui son compte," conclut l'assemblée. Et l'on passe à Rodolphe, ce comique interprète du folklore canadien. Celui-là choisit une habile digression à la solennité du Credo; il demande une partenaire, et rend avec son concours la petite scène chantée:" "Ne pleure pas, Jeannette ! " ....

Mais on ne chante pas durant toute la veillée! Suivent des jeux

(Suite à la page 20)

Nous réparons une omission

Nous avons publié dernièrement la liste des membres du bureau de direction de l'Union catholique des Fermières. On nous a fait remarquer avec bienveillance qu'une erreur s'était glissée dans cette liste et que la "Terre de Chez Nous" avait de ce fait, péché par omission. La conscience est sauve parce que c'était bien involontaire... Parmi les directrices de l'Union Catholique des Fermières, il aurait fallu mentionner Mme Edouard Drolet, de Lac-Bouchette, qui représente le diocèse de Chicoutimi. Nous réparons cette omission dans la mesure même où le passé peut être réparé.

Vous les FEMMES qui souffrez de

POUSSEES DE FIEVRE SUIVIES DE FRISSONS

Si, comme tant d'autres femmes entre 38 et 52 ans, vous souffrez de poussée de chaleur, de faiblesse, d'étourdissements, de nervosités, de période difficile dans la vie d'une femme — essayez de prendre les composés végétaux de Lydia E. Pinkham immédiatement. Ils sont fait spécialement pour les femmes.

Le composé Pinkham est très effectif pour soulager ces maux. Pris régulièrement — il aide à résister. C'est aussi un très bon tonique pour l'estomac. Des milliers en ont bénéficié. Fait au Canada.

GARÇON DEBARRASSE DE L'HABITUDE DE MOUILLER SON LIT

Mme Paul Renaud, 80½, St-Rédempteur, Hull, nous écrit: "J'ai acheté une boite du remède Vanderhoof contre l'incontinence d'urine pour mon garçonnet. Il a fini son traitement depuis une semaine et ne mouille plus son lit. C'est un remède merveilleux."

Maman, ne punissez pas votre enfant qui mouille son lit, ce sera pire. Essayez plutôt le remède domestique Vanderhoof, d'une valeur éprouvée; ce traitement renforce les organes et aide à corriger l'état de nervosité qui cause cette habitude. Dès AUJOURD'HUI, adressez $1.05 pour une boite ou 10c pour un traitement d'essai.

Vanderhoof & Co., Ltd.
B. P. 247. Dépt 71-B-2. Windsor, Ont.

COLONISATION

Avant qu'il ne soit trop tard

Depuis le début de la guerre, c'est par centaines que des ouvriers de fermes, des fils de cultivateurs, voire même des cultivateurs et des colons ont envahi les villes pour profiter des hauts salaires qui s'y payaient, surtout dans les industries de guerre. Pour un bon nombre, ces gens n'ont jamais eu l'idée de quitter définitivement la terre. Leur intention est bien d'y retourner dès que les hostilités auront cessé. Leur but en venant en ville était de mettre de côté des argents à la fin de pouvoir, le conflit terminé, se porter acquéreur d'une ferme ou encore, pour ceux qui possédaient un bien en campagne, d'en consolider la situation.

L'occasion nous a été donnée d'en rencontrer plusieurs dans nos bureaux qui donnent des preuves de réelle ambition, qui exercent sur l'économie de leur foyer une surveillance de tous les instants, qui se sont, en plus, astreint à des épargnes mensuelles régulières au prix parfois de sacrifices assez lourds. Des gens de cette trempe ne manqueront certainement pas leur coup; ils réussiront, nous en avons la certitude, à s'en retourner dans leur habitat normal, la guerre terminée, et à s'y installer à demeure dans des conditions favorables.

Il en est d'autres cependant, et c'est peut-être le plus grand nombre, qui voudraient bien aussi atteindre le but qu'ils se sont proposé mais qui n'ont pas le courage de prendre les moyens d'y arriver. D'un mois à l'autre ils remettent l'adoption de pratiques qui leur permettraient de mettre de côté des argents. A moins qu'ils ne changent leur façon d'agir, qu'ils ne prennent la ferme résolution de consentir les sacrifices nécessaires, ils ne pourront pas, tel que projeté, s'en retourner en campagne après la guerre, y acheter une terre dont ils puissent tirer une vie honorable et plus certaine. Ils se seront eux-mêmes condamnés à végéter en ville, à y travailler comme journaliers, à y élever leurs enfants dans des conditions fort difficiles. Ils seront de plus exposés au chômage périodique et à tous les dangers qu'il comporte des points de vue physique et moral.

Familles des campagnes venues temporairement en ville pour pouvoir améliorer votre situation, n'allez pas manquer votre coup. Avant qu'il ne soit trop tard, ne négligez pas de prendre les moyens de mettre de côté les argents qu'il vous faudra pour vous en retourner chez-vous, dans votre habitat normal, quand le temps sera venu.

C.-E. Couture

La Caisse populaire

Le fondateur au Canada des Caisses populaires, M. Alphonse Desjardins, avait un but nettement déterminé lorsqu'il lança son projet: le relèvement économique de la classe laborieuse canadienne-française. Et ce relèvement il le percevait par des moyens bien précis: une caisse d'épargne et de crédit, adaptée à nos traditions et tout particulièrement à nos cadres paroissiaux. Après une expérience de quelques années, satisfait des résultats, M. Desjardins exposa dans deux brochures de l'Ecole Sociale Populaire son plan et les conditions essentielles qui lui permettraient de donner les fruits qu'il en attendait.

Cette étude précieuse est épuisée depuis longtemps. Pour répondre à une demande croissante, l'Ecole Sociale Populaire vient de la rééditer en une brochure de 64 pages, avec un avant-propos du directeur gérant de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, le sénateur Cyrille Vaillancourt. Cette brochure se vend 25 sous au secrétariat de l'E.S.P., 1961, rue Rachel est, Montréal.

Dix-neuvième Cours à domicile de l'U.C.C.

LE CIVISME

Par FERNAND CHAUSSÉ, avocat et professeur à l'Université de Montréal

Quatrième leçon: LA PAROISSE

"Une institution, surtout, attire et retient l'attention "dans le développement de notre nationalité. Dans les jours "sombres comme au jours sereins, elle a été une des condi-"tions de notre existence. Elle a groupé toutes les énergies "civiles et politiques. Transplantée sur un sol étranger, elle "a produit les mêmes heureux résultats. Digue infranchissa-"ble contre le flot de l'assimilation, elle a résisté à tous les "assauts. Cause de la vie intérieure, sauvegarde contre l'en-"nemi du dehors, c'est elle qui est le facteur de notre nationa-"lité. Cette institution séculaire et bienfaisante, c'est la **"paroisse".** (1)

I. Définition.

La paroisse, dans notre province, est une corporation double.

C'est d'abord et surtout, une corporation religieuse, n'existant que pour les besoins du culte; c'est, de plus, une corporation **civile,** pouvant posséder des biens, pouvant poursuivre et être poursuivie, en un mot, jouissant de tous les droits et privilèges de ce qu'on est convenu d'appeler la vie civile.

La paroisse peut se définir: Une corporation religieuse et civile ayant à sa tête, le curé et se composant de paroissiens établis et groupés autour d'une église, sur un territoire fixe dans ses limites.

La paroisse comprend donc quatre éléments constitutifs:

1o L'église;
2o Le curé;
3o Les paroissiens;
4o Le territoire.

II. Modes d'érection de la paroisse.

De quelle façon procède-t-on, pour ériger un territoire en paroisse?

(1) La Race française en Amérique, Desrosiers & Fournet, Librairie Beauchemin, Montréal.

A. Erection de la paroisse religieuse.

L'érection de la paroisse religieuse dépend de l'évêque, et de l'évêque seul, en vertu de pouvoirs qui lui sont conférés par son office épiscopal et de la juridiction qu'il détient du pape.

Les pouvoirs de l'évêque sont contenus dans les dispositions du droit canon, correspondant, dans le domaine religieux, au code civil de la province de Québec.

Pour que l'évêque puisse statuer sur l'érection religieuse d'une paroisse, il faut cependant qu'il y soit invité par une requête signée par la majorité des francs-tenanciers habitant le territoire qui désire ainsi être érigé en paroisse. Les francs-tenanciers sont les propriétaires des biens-fonds de la localité en question.

A cette requête de la majorité des propriétaires, est annexé un plan détaillé, fait par un arpenteur, indiquant clairement les limites de la paroisse projetée.

Sur réception de cette requête et de ce plan, l'évêque donne avis aux intéressés, qu'aux jour et lieu désignés dans l'avis, il se rendra lui-même ou enverra un délégué faire enquête sur les lieux, sur l'opportunité d'accorder cette requête et qu'il entendra, là et alors, ceux qui favorisent la requête ainsi que ceux qui y sont opposés.

Le délégué, — car c'est presque toujours un délégué qui fait ce travail — dresse alors un rapport ou procès-verbal de son enquête, en notait les oppositions, s'il y en a, et il remet ce rapport à l'évêque.

Celui-ci, alors, en pleine connaissance de cause, du consentement de la majorité des intéressés, rend son **décret,** qui est définitif, en ce sens qu'on ne peut en appeler devant qui que ce soit et qu'aucune procédure ne peut l'annuler ou l'invalider. Ce décret est une procédure purement ecclésiastique, qui n'est soumise à la juridiction d'aucune cour de justice.

Par le seul fait de ce décret, la paroisse existe.

Il y a, à proprement parler, qu'une seule véritable paroisse, la paroisse religieuse. L'autorité civile vient, généralement, sanctionner le geste de l'autorité religieuse, en érigeant la paroisse civile. Mais même si la paroisse n'était pas érigée civilement, elle existerait néanmoins et aurait une vie civile.

B. Erection de la paroisse civile.

Le gouvernement provincial nomme, en permanence, dans chaque diocèse, cinq "commissaires pour l'érection civile des paroisses". Ces cinq commissaires ne font que fixer, pour des fins civiles, les limites de la paroisse que l'autorité religieuse a érigée. Il faut donc absolument que l'érection canonique précède l'érection civile.

Une fois l'érection canonique décidée, le décret de l'évêque est lu et publié, deux dimanches consécutifs, au prône des églises ou chapelles des paroisses ou missions intéressées. Avis est de plus donné que dans les trente jours de la dernière publication, les requérants (sur la demande faite à l'évêque) s'adresseront aux commissaires nommés en permanence, pour faire reconnaître civilement la paroisse canonique.

Si une opposition est faite, les commissaires l'entendent, la discutent et la jugent.

Puis, ils transmettent au gouvernement provincial, le décret canonique et, en même temps, soit un certificat constatant qu'il n'y a eu aucune opposition, soit un procès-verbal relatant les objections soumises et le jugement rendu, par eux, sur ces objections.

Le gouvernement, c'est-à-dire le conseil des ministres, émet une proclamation solennelle, publiée dans la Gazette officielle de Québec, laquelle "vaut comme érection et confirmation légales, pour toutes les fins civiles de la paroisse."

Le but principal de l'érection civile est la confection du cadastre, contenant la description exacte, faite par un arpenteur, de chacun des terrains compris dans les limites de la paroisse.

III. Administration de la paroisse.

De même que la paroisse a une double origine, elle a également une double administration; l'une **spirituelle,** sous l'autorité exclusive du curé; l'autre, **temporelle,** sous l'autorité de la fabrique.

A. Administration spirituelle.

De même que c'est l'évêque qui donne l'existence à la paroisse, de même c'est lui, et lui seul, qui nomme le curé.

En principe, les curés sont amovibles, c'est-à-dire qu'ils peuvent être déplacés, et même révoqués par l'autorité épiscopale.

Le curé a, seul, la responsabilité spirituelle de sa paroisse, sauf, évidemment, le droit de contrôle par son évêque.

Le curé, de plus, est un fonctionnaire, fonctionnaire à la fois religieux et civil.

Fonctionnaire religieux, car par lui-même ou ses délégués, ses vicaires, en vertu du droit canon, il est le ministre compétent pour célébrer les offices religieux, les baptêmes, les mariages et les sépultures.

En vertu du droit canon, il doit également tenir des registres de ces baptêmes, mariages et sépultures.

Il est encore un fonctionnaire civil, car en vertu du Code civil de la province de Québec, les registres religieux qu'il doit tenir, pour constater les baptêmes, mariages et sépultures, sont, en même temps, les registres de l'état civil.

Aussi ces registres doivent-ils être tenus en double, un registre demeurant dans les archives de la paroisse, l'autre devant être envoyé, chaque année, par le curé, au bureau des archives du district, c'est-à-dire au palais de justice du district judiciaire.

B. Administration temporelle.

Au point de vue temporel, les biens de la paroisse sont administrés par la fabrique.

La fabrique se compose du curé qui, en fait, exerce la présidence active, et de conseillers laïques, qu'on appelle marguilliers.

Le curé et les marguilliers du banc de l'oeuvre, généralement au nombre de trois, forment le bureau ordinaire de la fabrique; le curé et tous les marguilliers, anciens et nouveaux, composent la fabrique proprement dite.

Les marguilliers sont élus.

Quand une nouvelle paroisse est formée, les marguilliers du banc sont élus ensemble et l'on choisit, généralement, cinq francs-tenanciers, comme anciens marguilliers.

Par la suite, un seul marguillier est élu, chaque année, pour remplacer celui qui sort du banc. Les marguilliers sortent du banc à tour de rôle, c'est-à-dire à la fin de la troisième année après leur élection. Le marguillier élu dans l'année est le marguillier en charge ou le marguillier-comptable.

Le marguillier, qui doit être citoyen de bonne vie et de bonnes moeurs et remplissant les devoirs de sa religion, est élu parmi les paroissiens, c'est-à-dire qu'il doit avoir son domicile dans la paroisse. Si un marguillier quitte la paroisse, il cesse, par le fait même, d'être marguillier.

Il est élu à une assemblée générale des paroissiens, convoquée au prône de l'église paroissiale, par les paroissiens, "tenant feu et lieu dans la paroisse" en d'autres termes ayant leur domicile et tenant maison dans la paroisse.

Ceci c'est la règle générale.

Cependant, en droit paroissial, c'est souvent la coutume qui fait la loi; et, dans certaines paroisses, les marguilliers sont choisis par les anciens marguilliers.

IV. Dépenses et revenus.

L'administration temporelle de la fabrique consiste principalement:

1o Dans l'achat et l'entretien de tous les objets servant au culte;

2o Dans le paiement des honoraires dus aux prêtres, sacristains, chantres, etc . . .;

3o Dans l'entretien de l'église, du presbytère et du cimetière;

4o Dans le paiement des dettes de la fabrique.

Pour rencontrer ces dépenses, la fabrique a, comme principaux revenus:

1o Les fonds, rentes et placements qui produisent des intérêts;

2o Les revenus "casuels" ou recettes perçues par la fabrique pour la célébration de cérémonies spéciales, baptêmes, mariages, services funèbres;

3o La location des bancs;

4o Le produit des quêtes;

5o Le produit de la taxe d'église ou "répartition".

Cette dernière source de revenus, la répartition, mérite qu'on s'y arrête, quelques instants.

V. La répartition.

La dette d'une fabrique peut être perçue au moyen d'une taxe spéciale, imposée sur les biens-fonds appartenant aux paroissiens professant la religion catholique.

La dette alors est répartie, d'où le mot répartition, au pro-rata de l'évaluation, sur chacun des biens-fonds des catholiques de la paroisse.

(Suite à la page 16)

Les cours à domicile . . .

(Suite de la page 15)

Des syndics sont alors nommés; ils établissent d'abord, en suivant des formalités assez rigides, **l'acte de cotisation** qui correspond au rôle d'évaluation préparé par les estimateurs d'une municipalité. Dans cet acte de cotisation, les syndics dressent une liste de tous les immeubles de la paroisse appartenant à des catholiques, en ajoutant le nom de chaque propriétaire et la valeur respective de chaque propriété.

Ils établissent ensuite la répartition de la dette paroissiale au pro-rata, suivant la valeur de chaque immeuble.

Le montant dû par chaque propriété est divisé en autant de versements que décrète l'acte de cotisation, soit en cinq, dix, quinze ou vingt versements annuels. Et la taxe paroissiale, la répartition, est perçue, tous les ans, par les syndics, jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Quand la dette est éteinte, la répartition cesse par le fait même.

La répartition doit être refaite, revisée tous les cinq ans; elle peut l'être tous les ans.

Les biens d'une fabrique constituent ce qu'on appelle en droit des biens "de main-morte", c'est-à-dire que ces biens doivent être réservés exclusivement à l'usage du culte.

C'est pourquoi ils ne sont soumis à aucune taxe foncière.

Par contre, leur vente est soumise à certaines formalités spéciales, dont l'autorisation de l'évêque.

VI. Emprunts

Si la fabrique a besoin d'argent, pour des besoins pressants, elle peut emprunter.

Ces emprunts, cependant, depuis quelques années, sont soumis à des règles bien strictes.

Ainsi, aucun billet ou reconnaissance de dette fait par une fabrique, n'est valide et légal et donc ne peut être perçu, s'il ne porte, outre la signature du représentant autorisé de la fabrique, celle de l'évêque ou de son délégué.

VII. Conclusions.

Si cette leçon n'était déjà si longue, nous aurions aussi montré toute l'importance de la paroisse dans notre vie nationale.

Nous aurions voulu faire voir le rôle unique tenu, tout au cours de notre histoire, par le curé et par le clergé, "sans lesquels, les Canadiens français ne fussent pas restés groupés, ce qui revient à dire qu'ils n'eussent pas survécu". (1)

Qu'il nous suffise, en terminant, de citer cette belle page de M. Henri Bourassa, sur le rôle prépondérant de la paroisse canadienne:

"Quand vinrent les jours sombres de 1760, tout s'écroula: gouvernement civil et militaire, organisation scolaire, tribunaux, administration, tout, excepté, **la paroisse** . . .

L'Anglo-Saxon chercha d'abord à s'emparer de cet organisme. Et pendant un demi-siècle, avec des degrés variés d'intensité, selon les circonstances et le tempérament des ministres à Londres et du vice-roi à Québec, les gouvernants britanniques qui refusaient de reconnaître toute existence légale aux catholiques d'Angleterre, émirent la prétention singulière et toute gallicane, de "contrôler les paroisses, par le droit de nomination à l'évêché de Québec et aux cures des paroisses.

Ils se heurtèrent à la patiente mais irrésistible résistance de l'évêque et des curés. Et la paroisse canadienne resta catholique et française et s'attacha de plus en plus à la couronne britannique. Elle devint loyale, parce qu'elle resta catholique; elle resta catholique, parce que française.

En présence de cette institution qui avait résisté à toutes les vicissitudes du temps et de la guerre, l'Anglo-Saxon s'inclina comme il le fait devant tout ce qui dure et résiste . . .

C'est la paroisse qui a fait le Canada français qui l'a conservé sous tous les régimes. La paroisse fut le groupement naturel, la véritable cellule sociale dont la multiplication a fait notre peuple. Elle fut et elle est restée chez nous la pierre angulaire de l'édifice national." (2)

QUESTIONNAIRE

1—La paroisse est-elle une corporation ordinaire?

2—Comment peut-on définir la paroisse et dites quels en sont les principaux éléments?

3—Résumez le mode d'érection religieuse d'une paroisse?

4—Quel est le but de l'érection civile d'une paroisse et résumez comment elle se fait?

5—De qui relève l'administration spirituelle de la paroisse?

6—Dites comment se tiennent les registres religieux et civils?

7—Qu'est-ce que la fabrique, le bureau ordinaire de la fabrique, le marguillier-comptable?

8—Dites comment, parmi quels citoyens et par qui sont élus les marguillers?

9—En quoi consiste surtout l'administration (dépenses) d'une paroisse?

10—Quels sont les principaux revenus d'une paroisse?

11—Qu'est-ce que la répartition et comment s'établit-elle?

12—Quand le billet donné par une fabrique est-il nul?

(1) La Race française en Amérique, Desrosiers & Fournet, Librairie Beauchemin, Limitée.

(1) Le Canada, puissance internationale, André Siedfried, français protestant, professeur au Collège de France et à l'Ecole libre des sciences politiques, Paris.

(2) Henri Bourassa, Le Devoir, 4 juillet 1910.

Au Témiscamingue

Une revue des développements de l'U.C.C. depuis les débuts et plus spécialement de l'année 1943-44

Effectifs doublés en quatre ans. — 1053 membres en 1944. — L'un des premiers comtés à compter un cercle par paroisse agricole (1926). — L'une des premières unions régionales organisées. — 71 pour cent des cultivateurs de la région appartiennent à l'U.C.C.

Le Témiscamingue nous offre de superbes paysages, de belles terres, des forêts, des lacs, des mines, et, mieux que tout cela, des cultivateurs progressifs et qui comprennent leurs devoirs professionnels. Voici une vue d'ensemble du travail accompli dans le sud-ouest québécois depuis un an.

Le 27 septembre 1943, congrès diocésain à Fabre. Les drapeaux décorent le village; l'église a sa parure des grands jours; toute la population se porte à la rencontre des visiteurs. Son E. Mgr Louis Rhéaume, notre évêque, est là avec nous et tous les aumôniers avec lui et 600 cultivateurs: l'Eglise et la terre unies comme toujours.

Les orateurs de chez nous, à part Mgr notre évêque, sont: MM. Paul Paquin, B.S.A., Adjutor Lanouette, le R. P. A. Jasmin, O.M.I., principal de notre école normale, le R. P. L. P. Jutras, O.M.I., directeur de notre école d'agriculture, M. J.-L. Pelletier, B.S.A., chef de notre district agronomique. Le R. P. Léon Lebel, S.J., aumônier général de l'U.C.C. et M. Samuel Audette représentent le Bureau central de l'U.C.C. et parlent aux cultivateurs ainsi que M. Robert Pelletier, propagandiste des caisses populaires.

Deux orateurs sont avec nous à titre spécial: MM. Paul-O. Goulet, notre député à Québec et maire de Fabre, et Julien Morissette, rédacteur de notre journal "La Frontière". La belle grande salle paroissiale, éclairée à l'électricité pour la circonstance, est trop petite pour contenir membres et amis de l'U.C.C.

Beau congrès qui sème de l'enthousiasme pour le travail de l'année dans tous les cercles et surtout à Fabre. Preuve que nos congrès laissent des traces profondes là où ils sont tenus: durant l'année les cultivateurs de Fabre ont doublé leurs effectifs dans l'U.C.C. et ils ont fondé une beurrerie coopérative, à côté de leur caisse populaire. Nous allons donc continuer à visiter, par nos congrès, toutes nos paroisses rurales. St-Eugène-de-Guigues a été la septième cette année.

Justice sociale

Par les travaux de notre réunion annuelle de 1943 et par toutes les activités de l'année, nous avons la preuve que nos cultivateurs, unis dans l'U.C.C., prêchent et pratiquent la justice sociale.

La justice sociale oblige gouvernants et gouvernés à promouvoir le bien commun, à y subordonner toujours leurs intérêts particuliers. Elle suppose la charité, seul remède à l'égoïsme, la charité qui est une, mais qui a un double objet: Dieu et le prochain. La rénovation spirituelle nécessaire à la restauration sociale, les nôtres vont la chercher à bonne source: la retraite fermée.

Avant 1935, l'U.C.C. chez nous avait fait l'unanimité des chefs de notre région sur la fondation d'une école d'agriculture et d'une maison de retraite sous le même toit.

Durant quatre ans, avec comme directeur le R. P. L.-P. Jutras, un apôtre, depuis un an avec le R. P. E. Richard, un autre apôtre, cette maison à double fin nous donne des hommes fidèles à la terre et à l'esprit chrétien.

Six mois de la présente année nous auront fourni 1,000 retraitants revigorés à cette source de vie.

Nous avons de moins en moins de ces cultivateurs qui veulent, à leur bénéfice, faire retirer par d'autres les marrons du feu, moins qui veulent la chaleur pourvu que d'autres chauffent et fournissent le combustible, moins qui réclament le salaire au guichet du payeur sans heures de travail, moins qui jugent équitable de remplir leurs granges de la récolte des autres.

Pour donner à toute la profession la force du nombre, la plus effective en nos pays démocratiques, inspirés par les exigences de la justice sociale, nos cultivateurs sont venus à l'U.C.C. dans la proportion de 71%.

Gradation ascendante depuis 5 ans

1940	—	474	membres
1941	—	601	"
1942	—	835	"
1943	—	935	"
1944	—	1053	"

Et tout cela, sans propagandiste payé, sans réclame tapageuse, par le seul dévouement des aumôniers et des cultivateurs portés par la confiance des leurs aux postes de chefs. Nous devons nos effectifs les plus stables aux paroisses qui ont adopté le système de la cotisation retenue sur la paye de beurrerie.

Délégation à Québec

Le président et l'aumônier de notre Union diocésaine ont organisé, l'hiver dernier, pour le bien commun de toute notre région, une délégation à Québec de tous nos chefs de groupes. Elle était composée comme suit: M. Jos. Cotnoir, président diocésain de l'U.C.C., M. l'abbé L.-Z. Moreau, aumônier diocésain de l'U.C.C. et président de la Société de Colonisation, M. Aristide Ritchot, préfet de comté, M. W.-E. Larivière, président de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda, le R. P. H. Chabot, O.M.I., supérieur et curé de Ville-Marie, MM. O. Desjardins et B. Guérin, I.F., délégués de la Chambre de commerce de Ville-Marie; MM. Alphonse Labbé et F. Valiquette, délégués de Fabre. Et avec nous, pour nous piloter, M. Paul-O. Goulet, député du Témiscamingue. Demandes principales: ligne du C.P.R. à continuer vers Rouyn; service de l'électricité pour les paroisses rurales et les colonies; les sols de 14 cantons à classifier; sanatorium à bâtir; route régionale No. 46 à redresser, élargir et paver; une puissance de 1,000 watts à donner au poste de radio C.K.R.N. à Rouyn, régler le problème des fumée nuisibles de la mine Noranda.

A date, tous les espoirs nous sont permis. Pour ne citer que la réponse de l'Hydro-Québec, disons que des ingénieurs ont déjà dressé des plans quasi définitifs pour l'organisation des services électriques dans les 12 paroisses rurales les plus anciennes.

Autres activités de nos chefs

Notre président et notre aumônier ont assisté au congrès général à Montréal et pris part par deux fois aux délibérations du bureau de direction provincial.

Notre bureau de direction chez nous a été convoqué 3 fois; le 14 novembre à St-Bruno de Guigues; le 8 mai à Ville-Marie; le 28 août à St-Bruno de Guigues. L'assemblée générale de tous nos membres eut lieu le 14 novembre, l'assemblée générale des délégués de toutes nos caisses populaires, le 31 janvier, en vue d'étudier la fondation d'une caisse régionale.

(Suite à la page 20)

Son Eminence le Cardinal Villeneuve, maintenant de retour à Québec, a visité les troupes canadiennes pendant son voyage en Europe. Cette photographie a été prise à Anvers, (Belgique). Son Eminence, accompagnée de Mgr J.-E.-A. Charest, directeur des aumôniers de l'aviation canadienne, cause avec Maurice Desjardins, correspondant de la Presse canadienne.

Statuts généraux de l'Union Catholique des Fermières? (U.C.F.)

Sur le même plan professionnel, l'U.C.F. groupe les fermières tandis que l'U.C.C. unit les cultivateurs.

Titre premier

NOM

Art. 1 — Une section pour l'élément féminin de la campagne est créée, comme complement de l'Union Catholique des Cultivateurs, sous la dénomination de l'UNION CATHOLIQUE DES FERMIERES.

Art. 2 — La devise de la société est: POUR LA TERRE ET LA FAMILLE.

Art. 3 — Le Blason. (Sujet à approbation).

Art. 4 — L'insigne et le drapeau. (A désigner).

Art. 5 — L'Union Catholique des fermières a pour patronne: NOTRE-DAME DES CHAMPS. Chaque cercle local verra à en établir la confrérie dans la paroisse.

Titre deuxième

BUT ET SIEGE SOCIAL

Art. 6 — Les membres de l'U.C.F. ont pour but de travailler au progrès religieux, moral, social, économique et technique des femmes de la campagne; de coopérer étroitement avec les membres de l'U.C.C. au relèvement de la classe agricole par le développement intellectuel des familles rurales, et l'amélioration de leur bien-être matériel; de prendre à coeur leurs intérêts professionnels.

Art 7 — Pour atteindre leur but, les membres de l'U.C.F. créeront des unions diocésaines ou régionales, mais dans le diocèse des cercles locaux, paroissiaux de même dénomination, et des équipes d'étude; le tout étant bien hiérarchisé, de manière que l'action soit toujours secondée et orientée vers la fin de la Société.

Art 8 — L'U.C.F. pourra, sur décision de son Bureau de Direction, accepter l'affiliation d'autres groupements féminins.

Art 9 — L'U.C.F. a son siège social à Montréal.

Titre troisième

MEMBRES

Art. 10 — Sont reconnues comme sociétaires de l'U.C.F.

a) Les membres des cercles affiliés, qu'on aura recrutés parmi les femmes de cultivateurs et de journaliers des villages ruraux, et les jeunes filles, âgées de 16 ans et plus.

b) Les membres isolés. Toutefois ceux-ci seront admis, par exception, à la condition de demeurer dans une paroisse où il n'y a pas de cercle, et en attendant qu'il en soit fondé.

c) Chaque membre devra être acceptée par le Bureau de Direction du cercle local.

Art. 11 — Tous les membres, sans exception, des cercles affiliés doivent être inscrits à titre de sociétaires de l'U.C.F.

Art. 12 — Les cercles paroissiaux et les membres isolés qui demandent d'être admis dans la Société, et qui font application pour obtenir leur affiliation à l'U.C.F. s'engagent:

a) à observer les dispositions des statuts et des règlements de ladite Société.

b) à reconnaître la religion, la famille et la propriété comme base de la société, et à conformer leur conduite à ces principes.

La demande d'affiliation doit être adressée à l'Exécutif de l'U.C.F. qui décide de l'admission ou du refus.

Art. 13 — La cotisation annuelle de chaque membre des cercles affiliés et de chaque membre isolé est fixée à $1.00, et sera répartie comme suit:

$0.25 pour le Cercle local
$0.25 pour l'Union diocésaine ou régionale
$0.50 pour le Secrétariat général.

La secrétaire-trésorière du Cercle local enverra $0.75 à l'Union diocésaine qui enverra à son tour $0.50 au Secrétariat général.

Art. 14 — Celles-là seules seront considérées comme membres, qui, au moment d'exercer un des privilèges attachés à leur qualité de membres, auront payé leur cotisation annuelle telle qu'établie par le règlement précédent.

Art. 15 — Toute liberté est laissée aux membres d'user des avantages et des institutions de l'U.C.C. ou de l'U.C.F. Toutefois il leur est fortement conseillé de recevoir La Terre de Chez Nous, organe officiel de l'U.C.F. et d'en faire bénéficier tous leurs dépendants.

Art. 16 — Seul l'Exécutif général peut prononcer l'exclusion d'un cercle ou d'un membre isolé. Il est juge de l'existence et de la gravité des motifs d'exclusion. Un appel de sa décision peut être interjeté auprès du Bureau de direction de l'U.C.F. qui décide en dernier ressort.

Art. 17 — Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers des membres défunts n'ont aucun droit à l'avoir social ni aux avantages de l'U.C.F. ni aux services fondés par elle. Les cotisations versées et, en général toute somme payée à ladite Société ne peuvent être réclamées ni en tout ni en partie par eux. Il y a exception toutefois pour les parts sociales, versées par un membre comme sociétaire d'un service coopératif, qui sont retirables en tenant compte des règlements du dit service.

Titre quatrième

Filiales de la société

Art. 18 — Conjointement à leur action directe et afin d'atteindre les fins ci-dessus projetées, l'U.C.F. se propose:

a) de coopérer avec les unions diocésaines ou régionales, reconnues par l'Exécutif, et les cercles locaux affiliés, en encourageant leurs membres à étudier et à faire des réalisations d'ordre pratique.

b) de presser les membres à profiter des services sociaux et économiques, organisés par la Société au profit de ses membres, tels que Syndicats Coopératifs des Arts Paysans, ou toutes autres institutions coopératives d'intérêt commun.

Titre cinquième

ADMINISTRATION DE L'U.C.C. (LA CENTRALE)

Art. 19 — La Société est administrée par un Bureau de Direction composé d'une présidente, de deux vice-présidentes et des présidentes de chacune des unions diocésaines ou régionales. Le Bureau verra à s'adjoindre une secrétaire et une trésorière. Ces deux fonctions peuvent être cumulées par la même personne.

La présidente et les deux vice-présidentes seront élues par les déléguées au Congrès général, et devront être choisies parmi les femmes de cultivateurs, praticiennes. Cette qualification sera également de rigueur pour toute directrice qui remplira la fonction de présidente d'une union diocésaine ou régionale.

Sur la demande du Bureau de Direction, un Aumônier général sera nommé par l'Episcopat provincial, et remplira la fonction de conseiller dudit Bureau.

Art. 20 — Le Bureau de Direction se réunit sur convocation de la présidente ou sur la demande expresse d'un tiers de ses membres. Il tient séance au moins une fois l'an.

L'avis de convocation, mentionnant l'ordre du jour est envoyé aux membres au moins dix jours avant la séance.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité, celle de la présidente est prépondérante.

Art. 21 — Le Bureau de Direction nomme un Exécutif qui est chargé de l'administration courante de l'U.C.F. Cet Exécutif a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts au Bureau de Direction ou à l'Assemblée générale.

L'Exécutif se compose de la présidente, des deux vice-présidentes, de l'Aumônier général qui a voix consultative seulement, et de deux directrices, choisies parmi les présidentes diocésaines ou régionales, et élues par le Bureau de Direction.

L'Exécutif peut validement prendre des décisions, à la condition que trois au moins de ses membres soient présents à la réunion.

Il règle lui-même tout ce qui concerne ces réunions, voit à la fondation des Unions diocésaines ou régionales, prononce leur admission, contrôle les comptes de la Société et engage les employés, après entente avec l'Exécutif de l'U.C.C. si l'on juge nécessaire.

Art. 23 — **La présidente** du Bureau de Direction convoque l'Exécutif, le Bureau de Direction et l'Assemblée générale. Elle représente la Société dans ses rapports avec les tiers. En cas d'empêchement, elle est remplacée par la première vice-présidente, et à défaut de celle-ci par la seconde ou la secrétaire.

Art. 24 — **L'Aumônier** représente la sainte Eglise au sein de la Société, qui se soumet à Elle dans la personne de son représentant; il enseigne la doctrine sociale de l'Eglise, et stimule, s'il est nécessaire, le zèle des membres.

Il veille au maintient de l'esprit de justice et de charité chrétienne au sein de la Société et de toutes ses institutions.

Art. 25 — **La secrétaire** s'occupe, au nom de l'Exécutif, des affaires courantes de l'U.C.F., et fait la correspondance.

Art. 26 — **La trésorière** est chargée des recettes et des payements, et tient la comptabilité.

Art. 27 — Les membres du Bureau de direction exercent leur fonction gratuitement. Néanmoins, si quelqu'un d'entre eux est chargé d'un travail considérable et permanent, il est loisible au Bureau de direction de lui accorder une rénumération ou un traitement fixe.

Art. 28 — Le Bureau de direction élabore les règlements d'ordre interne et voit à ce qu'ils soient respectés par les concernés.

Art. 29 — Le patrimoine de la Société est administré par le Bureau de direction et l'Exécutif. Les Unions diocésaines ou Régionales ainsi que les cercles locaux conservent la disposition de leur propre caisse en conformité avec les règlements de la Société.

Art. 30 — L'année fiscale de l'U.C.F. (organisme central, diocésain ou régional ainsi que local) commence le 1er juillet et se termine le 30 juin.

Titre sixième

UNIONS DIOCESAINES OU REGIONALES

Art. 31 — L'Exécutif de la Société peut autoriser la création d'une Union diocésaine ou régionale des cercles locaux d'un diocèse ou d'une partie de diocèse sous le nom: Union diocésaine ou régionale de l'U.C.F. de.....

Art. 32 — Une demande sera faite à cet effet sous forme de résolution par les cercles de ce diocèse à l'Exécutif qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser. Un avis d'acceptation sera donné dans La Terre de Chez Nous, après quoi on pourra procéder à l'organisation de ladite Union diocésaine ou régionale qui groupera tous les cercles de cette circonscription religieuse ou d'une partie seulement, telle qu'approuvée pour fin pratique par l'Exécutif.

Une caisse indépendante devra être établie dans l'un et l'autre cas, et les argents qu'on y accumulera seront employés à défrayer les dépenses générales d'organisation et de fonctionnement de cette Union.

L'élection des premières officières se fera après réception d'un avis du Bureau central, publié dans La Terre de Chez Nous, avis spécifiant le lieu, la date et l'heure de la première assemblée des déléguées des cercles locaux intéressés.

Art. 33 — Le but, l'objet, les statuts et les règlements de l'Union diocésaine ou régionale sont ceux de l'U.C.F. (organisme central). Son champ d'action est limité au territoire assigné par le Bureau central: ses initiatives sont sujettes à la direction générale du même Bureau.

Art. 34 — L'Union diocésaine ou régionale est administrée par un Bureau composé d'une présidente, d'une vice-présidente et de cinq directrices ou dans le cas de l'existence de secteurs, d'autant de directrices qu'il y a de secteurs. Toutes ces officières sont élues comme telles, en leur qualité respective, à la majorité des voix, données par les déléguées des cercles locaux représentés au congrès diocésain ou régional annuel. Le Bureau se choisit une secrétaire-trésorière qui ne fait pas partie du Bureau.

Art. 35 — Un Aumônier diocésain devra être sollicité de l'autorité religieuse. Il remplira le rôle de conseiller du Bureau de Direction en matières religieuses et sociales.

Art. 36 — Au moins une fois par année, à une date et à un endroit fixés après entente avec l'Exécutif de l'U.C.F., il se tiendra un congrès diocésain ou régional.

Art. 37 — Le congrès diocésain ou régional délibère:

a) sur les questions portées à l'ordre du jour comme suggestions devant être soumises au Congrès général de l'U.C.F.

b) sur les questions d'administration de l'U.C.F.

c) sur toutes questions d'intérêt général pour les membres, ainsi que sur celles concernant le ou les services économiques de l'Association tels que Syndicat des Arts Paysans ou autres, à moins qu'il soit tenu une assemblée spéciale de ces organismes.

Art. 38 — Le Congrès procède à l'élection de son Bureau de Direction, et choisit parmi ses membres les déléguées au Congrès général annuel de l'U.C.F. Chaque union diocésaine ou régionale a droit, en plus de sa présidente à une déléguée, si elle compte plus de deux cents membres. La représentation sera augmentée d'une déléguée supplémentaire pour chaque fraction additionnelle de deux cents membres.

Art. 39 — Seules les déléguées des cercles locaux ont droit de vote au congrès diocésain. Ces déléguées doivent être nommées dès que la tenue du congrès est devenue officielle par un avis publié dans La Terre de Chez Nous. Chaque cercle a droit à une déléguée pourvu qu'il ait au moins douze membres en règle. Au delà de vingt cinq membres, la représentation est d'une déléguée pour chaque vingt-cinq membres ou fraction de ce nombre.

Art. 40 — Chaque année, au plus tard le 15 septembre, le Bureau diocésain ou régional doit transmettre à l'Exécutif de l'U.C.F. un exposé de la situation de la Société dans son milieu, ainsi que la liste des officières, élues au dernier congrès.

Art. 41 — Le siège social de l'Union diocésaine ou régionale est fixé au lieu de la secrétaire dudit Bureau de Direction.

Titre septième

CONGRES GENERAL

Atr. 42 — Un congrès général de l'U.C.F. se tiendra une fois l'an. Les décisions et les résolutions seront adoptées à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante.

Art. 43 —Le congrès délibère et prend des décisions au sujet des intérêts des membres de l'U.C.F. et des femmes de la campagne en général, suivant un ordre du jour préparé par la présidente et la secrétaire. On pourra également étudier toutes questions concernant le ou les services économiques de ladite Association.

Toutes les résolutions, adoptées à l'un ou l'autre des congrès diocésains ou régionaux, et transmises au secrétariat general devront être étudiées de nouveau à ce dit congrès. Le Bureau central peut faire une première étude de ces résolutions, et juger de leur opportunité avant de les présenter au congrès général.

A ce congrès la secrétaire fait rapport sur les travaux de l'année, et donne lecture du rapport financier.

Titre huitième

MODIFICATION DES STATUTS DISSOLUTION

Art. 44 — Toute proposition tendant à la modification des présents statuts doit être approuvée par le Bureau de direction de la Société, qui en donne avis dans La Terre de Chez Nous au moins quinze jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle (Congrès), et doit recueillir ensuite les deux tiers des votes émis au congrès général. La modification doit être autorisée, au préalable, par le Bureau de Direction.

Art. 45 — La dissolution de l'U.C.F. ne peut être prononcée que par une Assemblée spéciale, convoquée à cet effet après publication dans La Terre de Chez Nous de deux avis spécifiant clairement le but de cette assemblée, le jour, l'heure et l'endroit de la réunion. Les trois

(Suite à la page 19)

Message de la présidente provinciale de l'U. C. F.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant au poste de présidente provinciale.

C'est un fardeau très lourd qu'on m'a mis sur les épaules. Si je l'ai accepté, c'est que je compte sur la Providence d'abord, et en second lieu, sur la collaboration de toutes les fermières et de chacune d'entre vous, pour mener à bonne fin notre Association professionnelle dans le meilleur intérêt de nos familles et de notre province.

Je tiens à féliciter Mme G. Bombardier de Shefford et Mme Elzéar Lagacé de Rimouski pour leurs belles causeries lors du congrès.

J'ai éprouvé de la fierté à les lire. Je voyais là la preuve que les femmes et filles de cultivateurs de notre province peuvent remplir avec compétence leur rôle professionnel. A nous donc de nous unir en vue du bien commun.

Ce que femme veut, elle le peut, que ce soit une femme de cultivateur ou une autre.

Mme Ph. LAPOINTE,
présidente provinciale de l'U.C.F.,
Hébertville, P. Q.

Convocations

DIMANCHE, LE 26 NOV:

Mont St-Michel (Labelle)
Cléricy (Abitibi)
La Sarre (Abitibi)
St-François d'Assise

LUNDI, LE 27 NOV:

St-Sixte (Papineau)

MARDI, le 28 NOV:

Martinville (Compton)
Papineauville (Papineau)

MERCREDI, LE 29 NOV:

St-Lin (L'Assomption)

NOS CERCLES AU TRAVAIL

St-Robert

(Richelieu)

Notre dernière réunion eut lieu le 30 octobre. Une vingtaine de membres y assistaient. M. Pierre Leduc présidait. Plusieurs questions d'intérêt local furent discutées. M. Jean-Baptiste Lemoine, président diocésain, nous parla du congrès général de l'U.C.C. tenu à Québec. Nous avons adopté une résolution demandant au gouvernement provincial de payer un subside sur la fabrication du beurre en remplacement de la prime de 2 cents la livre de fromage qui vient d'être enlevée, dans le but d'encourager les cultivateurs à produire du beurre sur une base rémunératrice.

Aggée Pelletier, sec.

St-Eugène

(Rimouski)

Le 13 octobre eut lieu notre assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Jean Cimon. Notre cercle compte 42 membres. Notre nouveau bureau de direction élu à cette occasion se compose comme suit: président, M. Jean Cimon; vice-président, M. Arthur Jean; directeurs, MM. Paul Caron, Alfred Viel, Gérard Berger et Aleide Bellevance. Notre aumônier est M. l'abbé Laurent Lavoie.

André Bérubé, sec.

Luskville

(Gatineau)

La réunion mensuelle de notre cercle local eut lieu le 4 novembre sous la présidence de M. Léon Alarie. L'élection du bureau de direction donna le résultat suivant: président, M. Léon Alarie; vice-président, M. Victor Lusignan; directeurs, MM. M. Vaillant, W. Lapointe, Arthur Desjardins, Azarias Chartrand, Léopold Lamoureux; le secrétaire est M. Léon Papineau. L'élection était sous la présidence de M. William Lapointe et M. Léon Papineau agissait comme secrétaire. Le nouveau bureau de direction siégea quelques instants. On décida, en tant que la chose sera possible, de faire venir au moins un conférencier par mois. Les équipes d'étude pour la présente année commenceront le 30 novembre.

Léon Papineau, sec.

Les Ecureuils

Notre cercle a tenu son assemblée régulière en la salle paroissiale sous la présidence de M. Ofred Doré. M. le curé, cinq directeurs et une quinzaine de cultivateurs étaient présents. M. Paul Doré propose l'adoption du rapport financier lu par le secrétaire. Il est approuvé à l'unanimité. M. l'aumônier donne ensuite un résumé des questions discutées au congrès diocésain. Il nous parle du programme du congrès général. Au sujet de l'électrification rurale, il donne beaucoup de détails, et invite les cultivateurs à assister nombreux au congrès général. Après avoir discuté certaines questions d'actualités, nous procédons à l'élection des membres du bureau de direction pour une nouvelle année. Cette élection donne le résultat suivant: président, M. Prudent Pagé; vice-président, M. Noël Drolet; directeurs, MM. Emile Germain, Joseph Pagé, Arthur Dussault, André Godin, Louis-Charles Pagé et Paul Doré; le secrétaire est M. Rolland Godin. On adresse ensuite un vote de remerciements au président et au secrétaire sortant de charge pour les services qu'ils ont rendus au cercle.

Rolland GODIN, secrétaire.

Perkins

(Papineau)

Notre cercle a tenu une assemblée mensuelle et deux réunions d'étude avec un moyenne de présence de 13 membres. Les sujets traités furent le congrès général, les caisses populaires, le labour et l'alimentation des animaux. 16 membres de notre cercle sont en règle. A notre réunion d'étude du 8 novembre, nous avons discuté des bâtiments de ferme. Le sujet de la prochaine assemblée sera "Le programme de la réunion de secteur tenue à Hull le 16 novembre." Le soir, il sera question du "Soin des vaches avant la mise-bas".

Alexandre Trudel, sec.

St-Magloire

(Bellechasse)

A notre réunion du 22 octobre, il a été décidé de remercier le secrétaire, M. Cajetan Roy, pour les services qu'il a rendus à notre cercle au cours de l'année. Notre nouveau bureau de direction se compose comme suit: président, M. Delphis Brochu; vice-président, M. Joseph Brochu; directeurs, MM. Adélard Labonté, Cajetan Roy, Napoléon Couture et Robert Labbé. Le secrétaire est M. Emile Bizier.

Emile BIZIER, secrétaire.

St-Louis

(Lotbinière)

Un grand nombre de cultivateurs assistaient à notre réunion mensuelle tenue dans un rang de la paroisse. Nous avons décidé de protester contre la manière d'agir des inspecteurs du gouvernements qui exigent du paiement chaque fois qu'ils viennent examiner les nouvelles installations électriques.

Noé Laliberté, sec.

Lorrainville

(Témiscamingue)

Notre assemblée annuelle eut lieu sous la présidence de M. Wilfrid Thérien. Une quarantaine de membres sont présents. On remarque M. le curé J. Gauvin, aumônier du cercle, M. Henri McFadden, vice-président, ainsi que les directeurs Wilfrid Denommé, Sylvio Frappier et Josaphat Bernèche. Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. Wilfrid Thérien, réélu; vice-président, M. Xavier Laverdière; directeurs, MM. André Bellemare, Edmond Jelette, Philorum McFadden, Wilfrid Denommé et Gérard Bernèche. MM. Sylvio Frappier et Lucien Bellemare, délégués au congrès de Québec, rendirent compte de leur mission d'une façon très intéressante. M. l'aumônier nous dit tout le bien qu'a fait l'U.C.C., traita ensuite des caisses populaires et d'assurance mutuelle. Il espère que ses suggestions porteront des fruits. M. Victor Boutin, propagandiste de la Mutuelle-Vie de l'U.C.C., nous donna quelques renseignements sur les divers contrats d'assurance-vie de l'U.C.C. M. Lucien Bellemare fut choisi comme secrétaire du cercle. Notre assemblée aura lieu chaque premier lundi du mois.

Lucien Bellemare, sec.

Nous publions vos photographies

La "Terre de Chez Nous" est par excellence le journal de la classe agricole de langue française. Elle veut être l'expression parfaite des milieux ruraux du Canada. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit d'illustrer ses pages, elle publie les photographies de ses abonnés de la campagne.

Les conditions à remplir sont simples:

1—Les photographies qu'on nous envoie doivent comporter un certain intérêt pour tous les abonnés;

2—Elle doivent être nettes et clairement imprimées; autrement il est impossible de les reproduire;

3—Elle doivent être accompagnées d'explications précises;

4—Elle doivent montrer, de préférence, de beaux paysages de chez nous, des fermes bien aménagées, des scènes rurales, des groupes de cultivateurs ou de fermières réunis pour la discussion de leurs intérêts professionnels, etc.

Il peut s'écouler un certain délai entre la réception des photographies et leur publication. Les photographies expédiées ne sont retournées que sur demande expresse. On s'adresse à LA REDACTION, La "Terre de Chez Nous", 515, avenue Viger, Montréal, P.Q.

Eastman

(Brome)

Une trentaine de cultivateurs assistaient à notre réunion du 25 octobre tenue sous la présidence de M. François Normand. Le Secrétaire donna le résumé de la dernière réunion et le rapport financier du cercle. Voici les noms des membres du nouveau bureau de direction: président, M. Léon Morin; vice-président, M. Léo Bolduc; directeurs, MM. Euclide Cabana, Ovila Lacasse, François Normand, François-Xavier Lavoie et Léonard Blanchard. L'aumônier est M. le curé Paul Tourigny. Notre cercle a délégué 5 membres pour se faire représenter au congrès général de Québec. Les dépenses ont été défrayées par le cercle. Avec le concours de M. Fleury Bélanger, directeur diocésain, notre cercle de l'U.C.C. a organisé un concours de labour qui remporta un grand succès.

Henri-Georges NORMAND, secrétaire.

St-Aubert

(L'Islet)

A la suite d'une enquête menée dans la paroisse, nous avons constaté qu'il se vend à peu près 150 peaux vertes en moyenne par année.

Alfred FORTIN,

L'île d'Orléans nous présente une de ses vieilles maisons, une maison ancienne adaptée au climat canadien, et qui n'a pas à rougir de son style, même si des maisons récemment construites se disent avec vanité beaucoup plus "à la mode".

St-Camille

(Wolfe)

Le 10 octobre, notre cercle se réunissait sous la présidence de M. Vital Geoffroy. Quelque 35 cultivateurs étaient présents. M. l'aumônier nous parla du congrès diocésain et des sujets qui ont été discutés, ainsi que des activités et des buts de l'U.C.C. Le président expliqua les résolutions adoptées au congrès diocésain et nous entretint de l'organisation du recrutement dans notre paroisse. Comme c'était l'assemblée générale, ont fit l'élection des membres du bureau de direction. En voici les noms: MM. Vital Geoffroy, président; Joseph Laroche, vice-président; MM. Camille Proulx, Gérard Dion, Désire Manseau, Camille Leroux et Jules Raiche, directeurs. L'aumônier est M. l'abbé L.-P. Camirand, curé de la paroisse, et le secrétaire, M. Lionel Ramier. Notre prochaine réunion aura lieu le 21 novembre.

Lionel RAMIER, secrétaire.

Saint-Léonard d'Aston

Une soixantaine de cultivateurs étaient présents à notre dernière réunion. M. le président nous parla de son voyage à St-Félix de Kingsey où il assista à la célébration du 25ème anniversaire de fondation de la Société coopérative agricole. Une foule de plus de 600 personnes assistaient à cette manifestation. Il y eut en même temps bénédiction d'une meunerie coopérative et d'une salle paroissiale. M. le curé Lemaire prononça une vibrante allocution et bénit le nouvel immeuble. Les hon. Hector Laferté, Laurent Barré et Patrice Tardif étaient de la fête. M. l'aumônier résuma les discours de MM. Barré et Marion au congrès général. Il nous demanda d'aimer son chez soi, la terre et de s'efforcer de la faire aimer à nos enfants par l'étude des questions concernant l'agriculture. De cette façon, dit-il, vous leur ferez aimer leur misère qui n'est pas pire que celle des autres. Les cultivateurs doivent se faire un devoir d'appartenir à leur association professionnelle. MM. Laurent Lauzière, Emery Chaput, Richard Vincent, Rolland Doucet, H.-P. Lord et Walter Marier ont gagné les prix de présence.

Armand Doucet, secrétaire

Acton-Vale

(Bagot)

Nous avons tenu notre assemblée mensuelle le 8 novembre. Notre dévoué curé, M. l'abbé Brassard, présidait. Le but de cette réunion était l'élection des membres du bureau de direction. En voici le résultat: président, M. Emilien Chagnon; vice-président, M. Robert Duclos; directeurs, MM. Georges Despaties, Stanislas Landry, Eugène Desloges, William Verrier et Willie Dufault; propagandiste, M. Dalma Nadeau; secrétaire, M. Jean-Paul St-Amour. L'aumônier est M. l'abbé Charles-Edouard Brassard. Les cinq délégués qui nous ont représenté au congrès de Québec ont fait un rapport verbal des principales questions étudiées. Ils l'ont si bien fait qu'ils nous ont donné l'impression d'avoir assisté au congrès général. Notre cercle compte à l'heure actuelle 43 membres actifs. On peut dire que la qualité supplée à la quantité.

Le secrétairec

Aston Jonction

(Nicolet)

Les cultivateurs de la paroisse de St-Raphaël d'Aston ont tenu récemment une assemblée à laquelle assistaient M. l'abbé Georges Pinard, aumônier diocésain et M. Roger Cloutier, propagandiste. Après avoir écouté avec attention l'exposé des avantages de l'U.C.C. fait par nos visiteurs, les cultivateurs présents ont décidé de fonder séance tenante un cercle dans la paroisse. Les élections tenues sous la présidence de M. le curé Jolicoeur ont donné le résultat suivant: président, M. Bruno Bergeron; vice-président, M. Thomas Lessard; directeurs, MM. Rosaire Martin, Arthur Vigneault et Gé-Gérard Dallaire. Le secrétaire du nouveau cercle est M. Lucien Breault.

Le Secrétaire

L'Union Catholique des Cultivateurs

- **Président: M. ABEL MARION, Ste- Edwige.**
- **Aumônier général: R. P. LEON LEBEL, S.J.**
- **Vice-président: SAMUEL AUDETTE, Landrienne.**
- **Vice-président: HENRI-C. BOIS, St-Bruno.**
- **Secrétaire général: GERARD FILION, L.S.C.**
- **Directeur général de la Mutuelle-Vie: THURIBE BELZILE, L.S.C.**

Nécrologie

L'Union catholique des cultivateurs et les cercles paroissiaux recommandent aux prières de leurs membres le repos de l'âme de

Madame Xavier Fournier, née Jeanne de Brabant, décédée le 28 septembre à Guérin, Témiscamingue, à l'âge de 28 ans. Madame Fournier était la soeur de M. Philippe de Brabant, membre de notre cercle.

Madame Charles Longchamp (Justine Belzile), décédée au Bic, comté de Rimouski, à l'âge de 76 ans. Elle était la mère de M. Léo Longchamp, président du cercle local de l'U.C.C.

M. Joseph Deshaies, décédé à Ste-Marie de Blandford à l'âge de 96 ans. M. Deshaies était le beau-père de M. William Lavigne et le grand-père de M. Robert Deshaies, respectivement président et directeur du cercle local de l'U.C.C.

Joseph Sicotte, décédé récemment à Ste-Anne de Stukely à l'âge de 65 ans et 8 mois. M. Sicotte était l'époux de Rose-Alma L'Espérance. Il fut l'un des pionniers de l'U.C.C. dans sa paroisse, Notre-Dame de Bonsecours où il résida jusqu'en mai dernier.

Aux familles éprouvées, les membres de l'U.C.C. et la "Terre de Chez Nous" offrent leurs bien sincères sympathies.

Des faveurs

Deux cultivateurs, de Ste-Gertrude de Pontiac et de St-Dominique du Rosaire, Abitibi, signalent des faveurs obtenues par l'intercession de saint Isidore, patron de la classe agricole.

MANUEL DE L'INVENTEUR 10¢ écrivez à ALBERT FOURNIER PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION 934 STE CATHERINE EST MONTRÉAL

J.-F. DIONNE
L.P.C.
COMPTABLE PUBLIC
1438, Sicard, Montréal
Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.
Tél: Clairval 3940

TEL: Lancaster 2106
Jean-P. VERSCHELDEN
AVOCAT
Etude légale:
Lonette Filion & Meighen
189 ouest, rue Craig Montréal

Nos cercles au travail

(Suite de la page 18)

Ripon
(Papineau)

A notre réunion du 6 novembre, présidée par M. Arthur Lacombe, il fut question des érablières. Après étude de la question, nous avons adopté deux résolutions. Dans la première, notre cercle demande au ministère provincial de l'Agriculture de venir constater immédiatement les ravages exercés par les vers rongeurs qui détruisent les érablières afin d'enrayer ce fléau et pourvoir à la conservation de cette richesse. La seconde résolution prie le gouvernement provincial d'accorder un octroi aux producteurs de foin pour en faire bénéficier les cultivateurs qui sont obligés d'en acheter et, en même temps, laisser une marge raisonnable de profit aux cultivateurs qui en ont à vendre.

Rosario Desjardins, sec.

Sainte-Rose
(Dorchester)

Notre dernière réunion eut lieu le 15 octobre. M. Napoléon Veilleux présidait. M. l'aumônier du cercle, un propagandiste, un conférencier et plusieurs cultivateurs étaient présents. Nous avions au programme de la discussion les services rendus par l'U.C.C., l'assurance-vie, l'assurance générale, le recrutement et le mode de renouvellement des cotisations dont le paiement sera fait à même la paye de beurrerie. Notre cercle compte 29 membres.

Raoul Dallaire, secrétaire

Angers
(Papineau)

Nous avons mis à l'étude la Mutuelle-Vie de l'U.C.C. à notre réunion du 9 octobre. M. G. Larose, présidait la réunion. Nous demandons à notre couvoir d'accorder le même escompte que les couvoirs coopératifs sur l'achat de poussins en commun. Nous avons autorisé M. Larose à prendre les commandes d'achat de grain de provende.

Henri Chartrand, secrétaire

Saint-Marc
(Verchères)

Les cultivateurs de notre paroisse se sont réunis le 29 octobre pour fonder un cercle de l'U.C.C. Les membres du bureau de direction sont: MM. Lionel Couillard, président, Magloire Gatien, vice-président, Paul-Emile Archambault, Gérard Fontaine, Orphyle Préfontaine, Léon Gatien et Charles-Emile Fontaine, directeurs. L'aumônier est M. l'abbé Charles-Emile Senay et le secrétaire, M. Jean-Paul Beaudry.

Le secrétaire

Ste-Jeanne d'Arc
(Roberval)

M. Léonidas Goulet présidait notre assemblée du 22 octobre. Les élections annuelles ont donné le résultat suivant: MM. François Harvey, président, Henri Boivin, Raoul Raymond Henri Tremblay, Eugène Boily, Adélard Larouche et Adélard Verreault, directeurs. Il convient de féliciter les directeurs de la Coopérative de Sainte-Jeanne d'Arc du beau geste qu'ils ont posé en payant un abonnement au journal à tous les sociétaires de la Coopérative.

Le secrétaire

Sainte-Brigide
(Iberville)

MM. Bazinet et Decelles nous ont donné le rapport du congrès régional de l'U.C.C. tenu à St-Alexandre au cours de notre réunion du 10 octobre. Sur la suggestion de M. l'aumônier, décidèrent de former des équipes d'étude dans les rangs. 75 membres ont renouvelé leur cotisation. Nous avons élu les directeurs du cercle pour la prochaine année. En voici les noms: MM. C.-C. Decelles, Wilfrid Boulais, Médor Bazinet, Eugène Simard, Jean-Paul Lasnier, Edouard Brisson et Honoré Mailloux. Le président est M. Decelles, le vice-président, M. Wilfrid Boulais, et le secrétaire, M. J.-André Brisson. M. Oscar Boulais représentait le cercle local au congrès de Québec.

Sayabec
(Matapédia)

Une quarantaine de cultivateurs assistaient à notre assemblée du 15 octobre tenue sous la présidence de M. Oscar Bérubé. Il fut question de l'éducation coopérative, de la formation des équipes d'étude, de la Mutuelle-Vie de l'U.C.C. et de la mutuelle-incendie. M. l'agronome Rinfret nous entretint de l'association professionnelle. Il souligna le dévouement d'un grand nombre de cultivateurs qui n'ont épargné ni leur temps, ni leur argent pour soutenir leur association. L'élection annuelle donna le résultat suivant: président, M. Oscar Bérubé; vice-président, M. Adjutor Belzile; directeurs, MM. Démétrius Hallé, Joseph Côté, Antoine Claveau, Aimé d'Astous, Adrien St-Pierre et Jean-Baptiste Ross. L'aumônier est M. l'abbé Lucien Roy, vicaire de la paroisse.

Gérard Boucher, secrétaire

Lac Mégantic

A sa réunion du 12 novembre, notre cercle a décidé de protester énergiquement auprès des autorités concernées contre les prix payés actuellement pour les veaux d'herbe qui sont aussi bas que 4 et 6 cents la livre. Si les conditions ne s'améliorent pas très prochainement, nous avons l'intention de discontinuer de faire cet élevage.

Joseph Dutremble, secrétaire

Bastonnais
(Laviolette)

M. Emérilde Vaillancourt donna l'état financier de notre cercle au cours de sa réunion du 5 novembre. M. Wilfrid Larouche présidait. Une vingtaine de cultivateurs étaient présents. Au cours du mois d'octobre, notre cercle a conduit une délégation auprès de notre député. Le cercle a décidé d'acheter une charrue à l'usage de ses membres. Les membres du bureau de direction seront choisis à la prochaine assemblée qui aura lieu le 3 décembre.

Emérilde Vaillancourt, sec.

Saint-Roch
(Rouyn-Noranda)

MM. J. Roy et Ludger Marcoux présidaient nos réunions du 1er et du 12 novembre. M. l'aumônier nous transmit les directives de notre évêque sur le coopératisme et les caisses populaires. M. Roy traita des sources de renseignements sur le mouvement coopératif et M. Marcoux des caisses populaires. Nous avons adopté six résolutions, dont deux portent sur la caisse populaire et quatre sont d'intérêt local. Notre prochaine réunion aura lieu le 10 décembre.

Jean Lapointe, secrétaire.

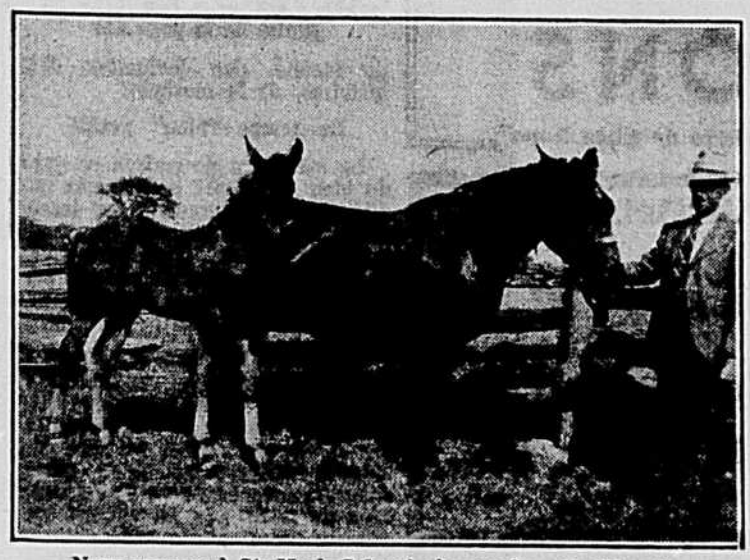

Nous sommes à Ste-Marie-Salomé où monsieur Emilien Gareau nous montre des bêtes dont il est fort fier. Le propriétaire nous explique que ce poulin de six mois tient à la fois de la race canadienne et d'une lignée chevaline française. "C'est de l'étoffe", comme on dit, et ça promet!

Fondation . . .

(Suite de la page 8)

de cultivateurs assistaient à l'assemblée.

M. le curé H. J. Plourde présenta et remercia les orateurs. M. l'abbé Ranger résuma d'abord les principaux problèmes de l'agriculture et proposa la doctrine de l'U.C.C.F.O. comme un moyen de les résoudre. M. Poulin proposa les équipes d'étude aux cultivateurs pour étudier ensemble leurs problèmes communs et l'organisation de leur profession. M. Ranger revint de nouveau pour expliquer les constitutions de l'U.C.C.F.O. et ses règlements. Puis on procéda à la fondation d'un cercle local. M. Léo Lachance a été élu président. M. Eugène Thibeault a été élu vice-président. Les directeurs seront MM. Napoléon Tétreault, Pierre, Louis-Paul Proulx. M. Benoît Langlois sera secrétaire. Des équipes d'études se formeront d'ici peu pour étudier les principes du syndicalisme agricole.

RIVER VALLEY

Les cultivateurs de River Valley ont eu le plaisir de recevoir, le 10 octobre dernier, la visite de M. l'abbé Louis Ranger, aumônier-général de l'U.C.C.F.O., et de M. Louis-Philippe Poulin, de l'U.C.C. de la province de Québec.

M. l'abbé Walter Bradley, curé de River Valley, reçut les visiteurs et les présenta à l'assistance. Malheureusement, plusieurs cultivateurs de la paroisse sont déjà rendus dans les chantiers et n'avaient pu se joindre aux autres. M. l'abbé Ranger expliqua d'abord les principes et la doctrine de l'U.C.C.F.O. Il encouragea les cultivateurs à développer chez eux une mentalité rurale et à s'efforcer d'être de meilleurs professionnels. Il montra comment l'U.C.C.F.O. travaille à l'amélioration du sort des cultivateurs et invita les assistants à mettre sur pied un cercle local.

M. Louis-Philippe Poulin prouva aux cultivateurs la nécessité de s'instruire davantage des choses de leur profession. Pour y parvenir facilement, il conseilla fortement l'organisation des équipes d'étude et en expliqua le fonctionnement à l'assemblé. Tous se sont montrés très intéressés à l'étude en commun et nous aurons certainement un cercle de ce genre dans notre paroisse d'ici peu.

Après les conférences, les cultivateurs décidèrent de fonder immédiatement un cercle local de l'U.C.C.F.O. Voici les membres du bureau de direction: M. Alfred Gignac, président; M. David Rochon, vice-président; MM. Valmore Tessier, Alexandre Bigras et Adélard Legault, directeurs. Le bureau de direction s'est choisi M. Aurèle Duprat comme secrétaire. M. le curé Bradley agira en qualité d'aumônier du nouveau cercle.

FIELD (Désaulniers)

Le 10 octobre dernier, les cultivateurs se réunirent à la sacristie pour entendre M. l'abbé Louis Ranger, aumônier-général de l'U.C.C.F.O., et M. Louis-Philippe Poulin, de l'U.C.C. du Québec, exposer les principes et la doctrine de l'association professionnelle des cultivateurs franco-ontariens. M. le curé J.A. Prieur encouragea les cultivateurs présents à faire partie de leur association.

M. l'abbé Ranger énuméra les nombreux malaises dont souffrent notre agriculture et en indiqua les remèdes. Il encouragea les cultivateurs à améliorer leur sort eux-mêmes, après en avoir étudié les moyens. M. Poulin prôna la nécessité de l'étude en commun pour préparer l'action en commun et pour faire l'unité de pensée et d'action. Pour y réussir, il recommanda les équipes et en expliqua le fonctionnement. Après une courte discussion, les cultivateurs de Field décidèrent de s'organiser immédiatement. Voici les membres du nouveau bureau de direction: M. Joseph Berthelot, président; M. René Quennneville vice-président; MM. Louis Murphy, Donat Lafond et Albert Lalonde, directeurs. Le secrétaire sera M. Pierre Desjardins.

Monsieur Pierre Turcotte, de l'île d'Orléans, n'a pas d'ennuis avec le régisseur du camionnage. La laiterie n'est pas éloignée. On y va à pieds et à bras . . . et les petites Claudette et Constance sont du voyage.

Statuts . . .

(Suite de la page 17)

quarts au moins des cercles affiliés devront être représentés à cette assemblée, et la proposition de dissolution devra recueillir les trois quarts des votes donnés. Dans le cas du cercle local il suffit que douze membres soient opposés à la dissolution pour que l'organisme puisse continuer à exister.

En cas de dissolution, l'avoir social de l'U.C.F. sera remis à l'U.C.C.

Titre neuvième
LE CERCLE LOCAL

Art. 46 — Le cercle local de l'U.C.F. est administré par un Bureau de Direction, composé d'une présidente, d'une vice-présidente et de cinq directrices élues par les membres à l'assemblée annuelle. L'élection se fait sans proposition, par bulletin secret et à la majorité absolue pour la présidente. Le Bureau se choisit une secrétaire qui ne fait pas partie dudit Bureau.

Art. 47 — Les membres du Bureau local sont nommés pour un an, et sont rééligibles. Toute vacance durant ce terme est remplie par le Bureau. Le terme d'office de cette nouvelle officière est de même durée que celui de l'officière remplacée.

Art. 48 — La secrétaire-trésorière pourra être appelée à fournir un cautionnement pour un montant déterminé par le Bureau.

Art. 49 — Le cercle local se réunit sur convocation de la présidente ou de sa remplaçante ou sur demande faite à la présidente par trois membres du cercle.

Art. 50 — L'Assemblée annuelle du cercle est fixée au deuxième lundi de septembre; elle est annoncée selon la coutume de la localité.

Art. 51 — L'année fiscale des cercles locaux se termine le 30 juin. A cette date, la secrétaire du cercle ferme ses livres et prépare ensuite son rapport qu'elle adresse au secrétariat diocésain ou régional. Ce rapport devra être envoyé au plus tard le 1er août.

Art. 52 — Le cercle local nomme, conformément à l'article 39, sa ou ses déléguées au congrès diocésain ou régional.

Art. 53 — Quatre membres du Bureau local constituent quorum; le tiers des membres réguliers aura quorum pour les assemblées ordinaires et annuelles du cercle.

Art. 54 — Aux assemblées du cercle, tout membre en règle et présent a droit de vote. La présidente n'a que voix prépondérante dans le cas d'égalité des votes.

Art. 55 — Tout membre qui ne respecte pas les règlements, ou dont la conduite est une cause de nuisance, de discorde ou de scandale dans le cercle, pourra être averti par lettre au nom du Bureau de Direction sur décision de celui-ci. Si la personne concernée ne s'amende pas par la suite, elle sera exclue par le même Bureau. Cette décision devra cependant être soumise au préalable à un Comité diocésain ou régional, composé de la présidente de l'aumônier et de la secrétaire de ladite Union. Un avis d'exclusion sera adressé au membre concerné dans les quinze jours qui suivront la date de réception de la décision prise par le comité. Le membre exclu devra se conformer aux articles 17 et 57 paragraphe 2 des présents statuts.

Art. 56 — Pour cesser d'être membre, il suffit d'en donner avis à la secrétaire. Dans ce cas, on ne pourra réclamer sa cotisation pour l'année courante, ni partager dans l'avoir de la Société.

Art. 57 — L'Aumônier du cercle local est le curé de la paroisse ou tout autre prêtre nommé par lui. Son rôle est le même que celui de l'Aumônier diocésain ou régional.

Art. 58 — La présidente du cercle local devra convoquer les membres en assemblée spéciale au cours de la dernière quinzaine de septembre pour préparer le programme d'étude et de travail de l'année. A cette assemblée, on réorganisera, si nécessaire, les équipes d'étude.

Service des

PATRONS

de la "Terre de Chez Nous"

PATRONS VENDUS

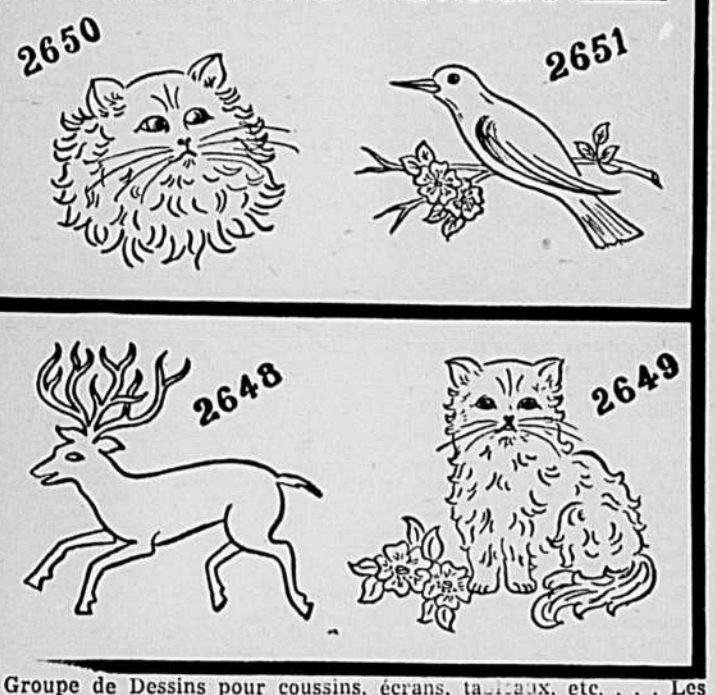

Groupe de Dessins pour coussins, écrans, tableaux, etc. . . . Les Nos 2651 et 2648, peuvent être réappliqués avec un tissu différent ou travaillés au pochoir. Les chats peuvent être remplis en laine angora.

Nos 2648-2649-2650-2651 — CHACUN: patron à tracer 23c, perforé 50c au fer chaud (pour imprimer sur tissus pâles seulement) 35c. Etampé 18 x 20 pcs sur toile écrue 65c, avec dessous 90c. Sur satin noir, rouge, vert ou jaune or dessus seul 98c, avec dessous $1.25.

La taxe de 2% est exigée sur tous les achats faits dans la province de Québec. Le port est à la charge du client sur toutes les commandes de moins de $1.00.

ADRESSEZ TOUJOURS toutes vos COMMANDES au

Service des Patrons,

LA TERRE DE CHEZ NOUS

515, avenue Viger — MONTREAL

Une revue des . . .

(Suite de la page 16)

Convoqué par l'U.C.C., à St-Bruno de Guigues, le 23 juin, nos commissaires d'école, à la suggestion de nos chefs, ont formé une Union des commissaires et décidé un salaire uniforme de $600. à payer à nos institutrices. Nos chefs de l'Union diocésaine ont pris part à plusieurs assemblées: deux à Rollet, une à Earlton, Ontario, une à la Chambre de commerce de Ville-Marie, deux du Conseil du comté, trois du Bureau de direction de l'Association forestière régionale à Rouyn, une assemblée spéciale de ce comité à Ville-Marie.

Caisses et coopératives

Sur douze beurreries, onze sont coopératives. Fondations nouvelles cette année à Lorrainville et à Fabre. Nous avons 18 caisses populaires. Fondations de l'année: Noranda, Angliers et Rollet.

Notre coopérative centrale à Ville-Marie, toujours sous la direction sage de son gérant, M. Geo. Lefort, fait un chiffre d'affaires qui s'élève toujours et rend des services constants. Notre assurance-incendie du Témiscamingue est forte de 1,148 membres et porte des risques pour $1,896,940. Nos caisses populaires ont un actif commun d'un demi million de dollars. La fabrication annuelle de nos beurrerie arrive à deux millions de livres.

Nous acceptons comme valant de l'or, les conseils de prudence qui nous viennent de chefs à longue expérience pour la fondation et le maintien des caisses et coopératives. Ayons tous la patience des vrais chefs qui savent attendre l'heure propice aux réalisations. Le temps se venge de ceux qui ne veulent pas compter avec lui. Equipes d'étude! Equipes d'étude! pas de coopération possible sans coopérateurs. En pays jeune, nous sommes ceux qui posent des bases: il faut les faire solides comme le roc de nos montagnes.

Vingtième anniversaire

1944: vingtième anniversaire de la fondation de l'U.C.C. Au Témiscamingue, en 1926, nous avions déjà un cercle de l'U.C.C. dans chaque paroisse agricole. Seul le comté d'Iberville partageait avec nous cet honneur. En 1927, 4 unions régionales existaient: Portneuf, Chicoutimi, Lac St-Jean et . . . Témiscamingue.

A seule fin de soutenir une saine émulation, citons à l'honneur notre cercle de Nédelec, vainqueur dans deux concours provinciaux de propagande et dans un même concours, en 1939, notre union diocésaine prenait le 1er prix de $500. et notre cercle de St-Bruno de Guigues arrivait deuxième dans la province, avec un prix de $140.

Au Témiscamingue, en 1944, 71% de nos cultivateurs sont dans l'U.C.C. En cet anniversaire, disons notre reconnaissance à ceux qui furent nos chefs au cours des 20 ans écoulés.

Les présidents

Présidents: MM. Andrénique Bélanger de Béarn; J.-B. Lacasse de Notre-Dame du Nord; Stanislas Brien de St-Bruno de Guigues; Adjutor Lanouette de Notre-Dame du Nord; Victor Boutin de Lorrainville; Jos. Cotnoir de St-Bruno de Guigues.

Les aumôniers

Aumôniers: MM. les abbés J. Gauvin, curé de Lorrainville; P. A. Mouttet, curé de St-Bruno de Guigues; L.-Z. Moreau, curé de St-Bruno de Guigues.

Bureau de direction élu au congrès du 25 septembre

MM. Alphonse Gaudet de Béarn, préident; Bruno Gélinas de St-Bruno de Guigues, vice-président; directeurs: présidents des cercles paroissiaux.

A tous les chefs du Bureau central, présidents, aumôniers, secrétaires, rédacteurs de **"La Terre de Chez Nous"** et autres, le Témiscamingue, qui leur doit tant, adresse un cordial merci.

A tous ceux qui vivent comme nous de la terre dans les vieux comtés de la Province, vos frères du Témiscamingue vous disent: "Sa population est de 44,000 âmes avec large place encore pour établir vos fils. Vous avez chez vous des hommes sans terre, nous avons chez nous des terres sans hommes".

Causerie . . .

(Suite de la page 14)

de société, des devinettes, des histoires, de la musique!

Le temps "bien" perdu

La maîtresse de maison se garde bien de laisser languir ses invités. Son programme est tracé à l'avance; c'est-à-dire prévu, sans qu'il y paraisse. C'est pour cela que la contribution de chacun est appelée, et que tous s'y donnent comme naturellement!

La soirée s'achève sur les dix ou onze heures, par un modeste goûter, tout à l'honneur des filles de la maison et des produits de la ferme. Rien ici des liqueurs dangereuses qu'on offre dans les tavernes; rien de falsifié, rien de nocif! . . . Le vin est un extrait succulent de végétaux ou de fruits; le gâteau, tout frais sort des moules jolis de ce gentil cordon-bleu, qu'est la fille aînée; et le sucre à la crème, une de ces réussites, dont s'enorgueillit un peu la cadette . . .

Les invités partent bien satisfaits de leur veillée chez Madame X . . . On y a joui, sans dévorer le prochain, sans offenser le bon Dieu, et sans avoir risqué de prendre mal, à cause d'excès. . .

Et la prière du soir

Comme la prière du soir montera fervente, dans ces foyers plus heureux, parce que plus près de la charité du Christ, plus réalisateurs de son divin commandement: "Aimez-vous les uns les autres!. . . C'est à cette marque vraiment que l'on reconnaîtra que vous êtes mes amis, "avait dit Jésus.

Unissons-nous donc bien souvent sous le même toit, pour la veillée familiale. ! . . . Unissons-nous, parents et enfants frères et soeurs, voisins et voisines! Unissons-nous dans l'esprit du Christ, et dans la charité, qui fait le parfait bonheur!

La Fédération diocésaine de Joliette

Criblures . . .

(Suite de la page 2)

Aux usines d'aluminium d'Arvida où la production va diminuer, on congédie des employés. On montre d'abord la porte aux futurs "volontaires", c'est-à-dire à ceux qui sont en âge de porter les armes, et immédiatement après aux cultivateurs. Voilà pour la "préférence" !

Le fait, cependant, est significatif. Le nombre est grand des cultivateurs, jeunes et plus âgés, qui ont gagné la ville à la faveur de la prospérité de guerre. Le mouvement n'est peut-être pas arrêté. Ce qui se produit à Arvida prouve que ceux qui n'ont pas vendu leurs terres ont fait preuve de sagesse. C'est aussi l'indice de l'état d'esprit des employeurs. Il peut arriver qu'on érige en coutume cette "préférence" au chômage. S'il y a une leçon à tirer de là, c'est qu'il faut hésiter deux fois avant de quitter la campagne pour la ville et qu'il est prudent de prévoir le retour.

D.B.

Le Haut-commissaire du Canada en France a maintenant rang d'ambassadeur. Le major-général GEORGES VANIER est le premier Canadien à nous représenter à Paris en cette qualité.

Les mots croisés de la "Terre de Chez Nous"

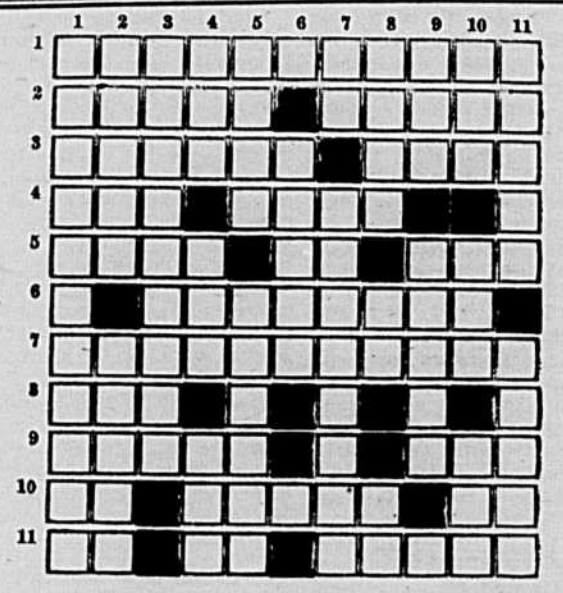

HORIZONTALEMENT

1.—Danses vives italiennes.
2.—Tire en fils — Mollusque comestible.
3.—Vieux, chevaux, d'aucun service — Soit, latin.
4.—Du verbe mouvoir — Lac de l'ouest américain.
5.—Aussi — Marque surprise, douleur — Onomatopée, marque bruit.
6.—Fabriquerai sur une base industrielle.
7.—Qui ne sont pas selon le respect dû.
8.—Ministre de Louis XV.
9.—Lèvent les pieds — Sève de certaines plantes.
10.—Conjonction — Nom qui entre dans la composition du nom de plusieurs localités d'Ontario — Symbole du Strontium.
11.—De la troisième personne — Symbole sélénium — Action de tourner en ridicule.

VERTICALEMENT

1.—Constructions des fourmis blanches.
2.—Bon point, carte privilégiée au jeu — Chemin.
3.—Résidu d'une police d'assurance.
4.—Légumineuse — Se sert de — Les nôtres.
5.—Venues au monde — Sorte de germandrées.
6.—Rivière de France.
7.—Symbole de l'Emanation —Réalisateur du cinéma français.
8.—Allé du côté où frappe le vent — Ile de l'Atlantique — Du verbe rire.
9.—Pronom personnel — Couvertes de chapelure.
10.—Roi d'Israel — Du verbe avoir — Qui a beaucoup servi.
11.—Cordon qu'on passe à travers les chairs pour faciliter l'écoulement des humeurs — Couronnement devant l'Eglise.

Solution du dernier problème

V	O	L	U	T	E	■	L	A	S	S	E
I	S	E	R	E	■	L	A	I	T	E	A
D	A	■	T	■	C	O	R	D	E	■	P	I
A	G	R	I	P	A	U	M	E	■	H	E	M
M	E	■	C	A	R	P	E	■	P	E	R	E
E	■	H	A	V	R	E	■	C	O	R	S	E
■	M	A	N	I	E	■	S	O	R	B	E	■
P	E	N	T	E	■	P	O	N	T	E	■	F
A	N	T	E	■	J	O	U	T	E	■	S	A
V	I	E	■	C	E	R	T	I	F	I	E	R
I	L	■	B	E	T	T	E	■	O	■	L	I
A	■	F	E	R	O	E	■	A	R	M	O	N
■	S	O	L	E	N	■	P	A	T	E	N	E

Le problème de l'enseignement rural

par M. l'abbé Léon Beaulieu, B.S.A.

Cette petite brochure contient un exposé clair et précis des droits de l'école primaire. Tous les parents devraient prendre la peine de lire attentivement cette brochure. Ils y trouveront une ligne de conduite à suivre envers leurs enfants, envers la petite école du rang et y apprendront le rôle que doivent y jouer la famille l'Eglise et l'Etat en matière d'éducation.

On peut se procurer cette brochure au prix de **10 cents l'unité, 1 00 la douzaine,** plus 10 pour cent pour frais de port, en s'adressant au

SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U.C.C.

515, AVENUE VIGER — MONTREAL

À remplir au bon moment

Secrétariat général de l'U.C.C.,
515, avenue Viger, Montréal, P.Q.

Je vous adresse avec plaisir la somme de trois dollars en paiement de ma contribution à l'U.C.C. et de mon abonnement à la "Terre de Chez Nous".

Nom .....

Paroisse .....

Bureau de Poste .....

Comté .....

.....

.....

Faites remise par bon de poste ou par chèque.
NOTE: L'abonnement à la "Terre de chez Nous" seulement est de $1.00 par année et de $2.50 pour 3 ans.

LES PETITES ANNONCES

POUR VENDRE, ACHETER OU ECHANGER

Les annonces insérées dans cette section ont pour but de permettre aux cultivateurs et à leurs familles de vendre, d'acheter ou d'échanger tout ce qui peut leur être utile.

Tarif:- 5 cents le mot. Minimum 20 mots.

ESCOMPTE de 20% pour cinq annonces consécutives du même texte.

Indiquez clairement le nombre d'insertions que vous désirez.

Donnez bien votre nom et votre adresse au complet.

Les petites annonces sont strictement payables d'avance. Adressez-vous à: LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515, avenue Viger, Montréal, Qué.

Le TIRAGE de "LA TERRE DE CHEZ NOUS" DEPASSE MAINTENANT 65,000 COPIES

ARBRES FRUITIERS

A bricotiers, pruniers, pommiers
R osiers, cerisiers, hydrangées
B ouleaux pleureurs, oeilliers
R hubarbe, gadeliers, pivoines
E rables frênes, épinettes bleues
S orbiers, groseilliers, spirées
PEPINIERES ARTHUR V. GADBOIS, Rougemont, Qué. Maison de confiance la plus grande et la plus ancienne de la Province de Québec. Catalogue sur demande.

AIGUISAGE

CONFIEZ-MOI L'AIGUISAGE DE LAMES clippeurs d'animaux, barbiers: 35c; set sur meule d'émeri .75c sur machine spéciale à l'huile, garantie — Rasoirs, ciseaux, moulin à viande: .25c; ajustons-réparons têtes-clippeurs, défectueux, brisés. Vendons: lames, morceaux, clippeurs à manivelle, électriques, coupe-cornes à bétail, charrues à neige, sleighs promenades, travail. Adressez-vous: CLEMENT FONTAINE, aiguiserie, Pierreville, P.Q.

AIGUISAGE, lames de clippeur, de toutes sortes, des centaines de clients satisfaits. Ouvrage garanti sur machine perfectionnée 35c le set. Adressez: JOS. DESSUREAULT, St-Tite Ville, Cté de Laviolette, P.Q.

AIGUISAGE GARANTIS de lames de tondeuses toutes sortes. Effilage au carborundum et à l'huile. Coupe très durable comme neuve. Prix 60 cents la paire, frais de retour en plus. Achetons lames usagées suivant valeur. Vendons clippeurs toutes sortes, lames neuves, pièces, réparons têtes clippeurs brisées. Adressez: LA CIE D'AIGUISAGE, St-Ours-sur-Richelieu, Qué.

AIGUISAGE GARANTI: — Clippeurs toutes sortes sur machines automatiques spéciales à l'huile 60c set — clippeurs barbier 30c, coupe douce durable. HERMENEGILDE FONTAINE & FILS, Notre-Dame de Pierreville, Cté d'Yamaska, P.Q.

AIGUISAGE SERVICES GARANTIS — clippeurs, à l'huile 60c, vendons lames neuves de toutes sortes, clippeurs à manivelle, ajustons têtes clippeurs — L'AIGUISERIE NOTRE-DAME DE PIERREVILLE, Cté d'Yamaska, P.Q.

FAITES DURER VOS LAMES en temps de guerre. Aiguisage sur émeri 35c, à l'huile 60c, hache-viande 20c. Réparations tous genres, lames usagées payées suivant valeur. Travail garanti. ERNEST BOISVERT, Pierreville, Cté d'Yamaska, P.Q.

AIGUISAGE GARANTI DE LAMES de tondeuses toutes marques sur émeri 35c, à l'huile 60c, hache-viande 20c. Têtes défectueuses réparées. ARMAND PRECOURT, Pierreville, Cté d'Yamaska, P.Q.

AIGUISONS-REPARONS LAMES clippeurs d'animaux, barbiers: 35c; set sur meule d'émeri .75c sur machine spéciale à l'huile, garantie — Rasoirs, ciseaux, moulin à viande: 25c; ajustons-réparons têtes-clippeurs, défectueux, brisés. Vendons: lames, morceaux, clippeurs à manivelle, électriques, coupe-cornes à bétail, charrues à neige, sleighs promenades, travail. Adressez-vous: L'USINE D'AIGUISAGE FONTAINE, Pierreville, Qué.

CONFIEZ-MOI L'AIGUISAGE de lames clippeurs de vaches, moutons, barbiers, etc., prix 35c set sur meule d'émeri. Aiguisage sur machine spéciale avec meule affilant dans l'huile 75c set. Tout travail garanti. Ne brise pas les lames. Envoyez par poste, rasoir, ciseaux, moulins à viande, 25c. Satisfaction garantie ou argent remis. Essayez-nous. Réparons têtes tondeuses brisées ou défectueuses. Vendons tous accessoires clippeurs à manivelle, clippeur électrique. Ecrivez-nous. L'USINE D'AIGUISAGE H. FONTAINE, Pierreville, P.Q.

CONFIEZ-MOI L'AIGUISAGE de lames tondeuses (clippeurs) prix 35c le set, tout travail est garanti. Réparons, ajustons, têtes-tondeuses brisées défectueuses. Vendons lames, morceaux, clippeurs à manivelle électrique, prompt service. Adresser: HECTOR FONTAINE, Aiguiserie, Pierreville, P.Q.

ANIMAUX A VENDRE

TAUREAU AYRSHIRE PUR SANG, 4 ans, descendant ferme Tocadema Red Man élégant. S'adresser à: R. TOUGAS, Châteauguay-Bassin, P.Q.

DEUX VACHES JERSEYS PUR SANG enregistrées, âgées de cinq ans. Bonne lignée; vêleront fin janvier. PERES CISTERCIENS, Rougemont, P.Q.

UN TAUREAU né le 1er septembre 1942, provenant de Macdonald Renewer, classe A.A. et de Deschambault Jeannette de L'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe, production de 9162 lbs de lait classe 2 ans. FERME MURDOCH, St-Sulpice, P. Qué. A. Bélec, gérant.

DEUX BOEUFS DE 8 MOIS ET GENISSES provenant de mères au livre d'or, aussi taures venant de mettre bas, 2½ ans, mère très bien qualifiée en lait et gras. ALBERT GIROUX, St-Casimir, Cté de Portneuf, P.Q.

VERRATS YORKSHIRE classés XXX, Taureaux Ayrshire 18 mois classés A, éligibles AA — Prix raisonnable. J.-P. LAGACE, St-Hyacinthe, R. R. 1, P.Q.

DINDES A VENRE mâles de reproduction, s'adresser à: EMILE SURPRENANT, Laprairie, P.Q.

TROIS VERRATS YORKSHIRE enregistrés nés en janvier, classés XXX prêts pour le service immédiatement. S'adresser à: GEORGES-E. MORIN, R. R. 2, St-Hyacinthe, P.Q.

A VENDRE

TRAYEUSE, grosse pompe à moteur, moteur à gazoline 2 h.p., laveuses toutes sortes, radios toutes sortes, Windcharger 6 volts. G.-E. ST-PIERRE, St-Germain, Cté de Drummond.

PROPRIETE A VENDRE au centre du village de St-Hermas, $1,800. Libre en mai. FABIANNA GAGNON, St-Hermas, P.Q.

IMITATION DE BRIQUE en rouleau de couleur rouge avec joints blancs ou noirs ainsi que papier à couverture. A.-L. GONNEVILLE, Charette, (St-Maurice), P.Q.

MOULANGE VESSOT, complète et en bon état, avec meules additionnelles $110.00. S'adresser à: R. LANCTOT, Sweetsburg, P.Q.

POULETTES LEGHORNS BLANCHES de 4 et 5 mois à vendre — aussi plusieurs fournaises-éleveuses neuves au charbon, capacité de 1,000 poussins chacune. BOIRE & FRERE, Ferme avicole Drummond, Wickham, P.Q.

DIVERS

CULTIVATEURS - TRAPPEURS, BUCHERONS, Nouvelle Merveilleuse Méthode pour capturer les renards aux collets. Garantie 5 fois plus chanceuse qu'aux pièges. Ecrivez à LOUIS ROY, Estcourt, Qué.

MACHINES A COUDRE $8.95. Nouvelles Williams ou Raymond, modèles droits, avec 2 tiroirs, $8.95. Plus récents modèles $11.95. Williams, Raymond ou Eatons avec tête tombante, à 2 tiroirs, $17.95. Modèles plus récents à 4 tiroirs, $20.95. Singer droites, $14.95. Singer à tête tombante avec 2 tiroirs, bobines rondes ou longues au choix, $32.95. Très récents, $39.00; $42.00; $50.00. Machines à pièces pour cordonniers, $38.00; $42.00. Machines de tailleurs Singer, $26.95; $32.95. Emballage en plus $1.00. Toutes les machines ci-dessous sont remises à neuf et sont garanties être dans le meilleur état de travail. Envoyez un bon de poste pour le tout ou $5.00 à compte, le solde payable sur livraison. CANADIAN SEWING MACHINE COMPANY, 117 Elm Street, Toronto, Ont.

POUR ATTIRER et prendre renards, etc. Aussi comment préparer drogues, pièges, appâts, etc., envoyez timbre sans retard à ANDRE GAGNON, Disraeli, P.Q.

DIVERS

NOUS ACHETONS FOURRURE brute. Offre le meilleur prix pour les rats musqués du printemps. J.-P. BRISEBOIS, Fourrure, 1243, rue Berri, Montréal, LA. 0645.

TRAPPEURS — Merveilleuse drogue qui fait suivre renards sur traces avec secret des prendre aux pièges l'automne et l'hiver. $1.50. Ecrivez-moi. OMER POIRIER, Beauceville ouest, P.Q.

POUR GRANDIR, maigrir, améliorer vue débarrasser lunettes, timidité, rhumatisme, Pousser cheveux, remédier cheveux gris, culture physique, psychologie, réussir. Envoyez 10c. LOADSTONE, 3702, Parc-Lafontaine, Montréal.

PHONOGRAPHES CONSOLES $8.95. Véritable acajou ou chêne, modèles consoles ayant coûté jusqu'à $300 chacun neuf; tous de bonnes marques; chaque machine a un grand compartiment à disques, ton clair, complet avec 50 disques (25 disques des deux côtés) et une boîte d'aiguilles, $8.95. Modèles cabinets, $11.95. Petits Orthophoniques, diverses marques excepté Victor, $22.95. Toutes les machines ci-dessus sont en bonne condition. Si non satisfait, votre argent vous sera remboursé. Envoyez un bon de poste pour le tout ou $3.00 à compte, le solde payable sur livraison. CANADIAN SEWING MACHINE COMPANY, 117 Elm Street, Toronto, Ont.

FUMEURS! Arrêtez de fumer la cigarette grâce aux Capsules "Anti-Nico", inoffensives. Satisfaction assurée. Traitement complet avec instructions: $2.00. Expédié C.O.D. si désiré. RALCO'S, Casier 183, St-Hyacinthe, P.Q.

MESDAMES — POILS ET DUVETS disgracieux enlevés radicalement par le merveilleux dépilatoire GYPSIA. Ecrivez pour notice gratuite avec attestation à GYPSIA PRODUCTS CO. P. O. Boite 93, Times, Square Sta., NEW-YORK.

30% en argent ou de très belles primes données gratuitement. Vendez $5.00 de cartes de Noël et Bonne Année. Commandez une boîte de cartes et notre catalogue de cadeaux gratis à: ALLEN NOUVEAUTES, Dépt 1 L, St-Zacharie Qué.

"LE CANARD PAIE" demandez le nouveau livret sur l'élevage du canard, 44 pages à 20c ou $15.00 le cent. Nous aurions aussi des moteurs électriques neufs 110 volts, ¼ H.P. $14.00; 1/3 $18.00; ½ $22.00. BLEURY BIRD FARM, Iberville, P.Q.

AUBAINE — Très bonne peinture $2.25. — Papier à toiture, 35 lbs, $1.55; 45 lbs, $1.85; 55 lbs, $2.25; 90 lbs, avec gravier coloré, $2.80, couvre cent pieds. Plastique: un gallon 89c; 5 gallons, $3.95. Avec un achat de $10.00; une pinte plastique gratis; $20.00, un gallon; $30.00, cinq gallons. Aussi échantillons du fameux savon doré. Groupez-vous afin de recevoir plus de gratuité. Tél: 3164-M. Ecrivez ou venez à L'ECONOMIQUE, 580, King-ouest, Sherbrooke, P.Q.

FAMILLE DEMANDEE pour ouvrage général sur une ferme moderne n'ayant pas moins de quatre à cinq hommes au-dessus de seize ans. S'adresser à: ANTOINE FONTAINE, 1660, Girouard, St-Hyacinthe, P.Q.

ENVOYEZ TIMBRE pour connaître fameux secrets comprenant préparation de drogues pour attirer et capturer renards, rats-musqués, visons, chats-sauvages, etc. P. EUG. GAGNON, Disraeli, P.Q.

PEINTURES, EMAIL, garantie — $2.00 le gallon et plus, transport payé. Ecrire pour liste de prix à: LES PEINTURES ECONOMIQUES ENR'G, 1283, rue Wolfe, Montréal, 24, P.Q.

DIVERS

TRAPPEUR, ATTENTION! Méthode garantie pour capturer des renards aux pièges l'automne ou l'hiver. C'est la vraie méthode pour le cultivateur. Envoyez timbre. Louis BERUBE, St-Alexandre, Cté Kamouraska, P.Q.

PROTECTO — Nouvelle invention pour empêcher l'air d'entrer par l'entourage des portes. Conserve la chaleur à l'intérieur et empêche le froid d'entrer. Garantie pour économiser au moins une demi-corde de bois franc par porte chaque hiver. Durée: plus de cinq ans. Se pose facilement à toutes sortes, jusqu'à 7 pds, 22 vis et rondelles nickelées avec chaque set. — Ajustable — embellit l'entrée. Aucun risque de commander un set d'essai, sinon satisfait, votre argent vous sera remboursé. Si votre marchand ne peut vous fournir PROTECTO envoyez-nous $3.25 par la malle pour cette invention indispensable. Vous ne le regretterez pas. Agents demandés. LES SPECIALITES PROTECTO, Albertine, N.-B.

NOUS ACHETONS PLUMES de poules, d'oies et de canards. M. J. BEAUDOIN, 2052, rue Dorion, Montréal, P.Q. Fr. 0307.

CULTIVATEURS! expédiez-nous, bois, animaux, volailles, pois, fèves, etc., 2% intérêts sur vente à 30 jours. Ecrivez quantités à: EUGENE MAJOR, 78, rue du Collège, St-Laurent, Montréal 9, P.Q.

TRAPPEURS ATTENTION — pour $10.00 j'enverrai secret pour capturer renard au piège aussi aisément que le lièvre. Aussi secret pour faire la drogue soi-même. Méthode garantie, écrivez-moi. EDMOND MORNEAU, cultivateur, St-Eusèbe, Cté de Témiscouata.

L'AGRICULTURE STERILE? Pourquoi? Et 50 recettes de liqueurs et vins faciles à faire. Livre 25c chez LIBRAIRES ou DUPUIS FRERES, Comptoir Postal, Montréal, P.Q.

JE SUIS COMMERÇANT DE FOIN, j'enverrai cotations f.o.b. de ma station à qui en fera la demande. S'adresser à: URBAIN FAFARD, St-Cuthbert, Cté de Berthier.

POUX ET AUTRES PARASITES
LA LOTION FINALE, liquide parfumé et d'emploi commode, détruit instantanément poux, lentes et autres parasites du corps humain. Prix 40 sous, poste payée. Pas de C.O.D. Pas de timbre. Ecrivez: AGENCE NERVITAL, 4451, rue Brébeuf, Montréal, P.Q.

AVIS — MUNICIPALITE SCOLAIRE ST-EUSEBE, Cté de Témiscouata — Toutes personnes ayant des comptes envers M. Emile Ouellet, père; pour la construction d'une école dans la susdite Municipalité sont par la présente avisées de produire leurs comptes dans les trente jours, après ce délai, les comptes ne seront plus considérés. La Municipalité Scolaire de St-Eusèbe par: David Rioux, secrétaire Trésorier.

DEMANDE

POULETS ET DINDES BIEN ENGRAISSES. — Prix spécial pour des dindes de bonne qualité ainsi que pour des gros poulets gras vivants ou abattus. J.-D. ARSENAULT, 1061 De L'Eglise, Verdun. Tél: Fl. 9754.

MACHINES AGRICOLES

TRACTEUR FORDSON à vendre, en bonne condition. S'adresser à: M. ALFRED HAMEL, St-Jean-Baptiste village, Cté de Rouville, P.Q.

MENAGERE DEMANDEE

MENAGERE DEMANDEE pour presbytère de campagne, deux prêtres. C.P. 23, LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515 Viger, Montréal, P.Q.

POUSSINS

ELEVEURS DE VOLAILLES. Assurez-vous de vous procurer de bons poussins en santé cette saison en plaçant votre commande immédiatement. Demandez notre liste de prix pour 1945 sur poussins approuvés par le Gouvernement, aussi catalogue en français contenant les meilleures méthodes d'élevage des poussins de meilleure qualité. MONKTON POULTRY FARMS, Monkton, Ontario.

POUSSINS BRAY, livraison prompte. Ainsi commandez ce qu'il vous faut, et souvenez-vous qu'il est sage de commander vos poussins de janvier dès maintenant pour éviter les désappointements. Demandez nos prix. BRAY HATCHERY, 163 John St. N. [illegible]ton, Ont.

25 POUSSI[illegible] Notre troupeau de base es[illegible] enregistrés ayant leur [illegible] y a rien de mieux au Can[illegible] dès maintenant. Prix [illegible] mélangés, mâles et femelles [illegible] Rocks barrés $12.00 le cent; Leghorns blancs, $11.00, Rocks blancs, $15.00; Leghorns bruns, $13.00. Poulettes: Rocks barrées $19.00; Leghorns blanches, $22.00; Rocks blanches, $24.00; Leghorns brunes, $24.00. Nous donnerons gratuitement 25 poussins de notre choix, avec chaque commande de 200 poussins mélangés, et 25 poussins gratuitement avec chaque commande de 200 poulettes d'un jour. GODDARD CHICK HATCHERY, Britannia Heights, Ontario.

PHOTOGRAPHIES

ROULEAU DE FILMS développés et imprimés avec agrandissement 2 x 3 GRATIS. 25 cents. N'importe quelle grandeur. Impressions 8 pour 25 cents avec agrandissement gratis. Ajoutez .04 cents pour maille et taxe. SERVICE DE PHOTOGRAPHIE COMMERCIALE, Dept T, Outremont, P. Q.

AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS FILMS développés gratuitement, impressions toutes grandeurs 8 cts GRATIS agrandissement carte postale avec commande de 24 cts — Commande payable d'avance — ajoutez 3 cts frais postaux. JEAN ST-JACQUES, case 145, station Delorimier, Montréal.

REMEDES

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE? — Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique ni de bandage ni de lames d'acier. Ecrivez à SMITH MANUFACTURING CO., Dept. 200, Preston, Ont.

PERLES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste, $1. Important de spécifier approximativement l'âge et le poids de votre cheval. Adressez-vous à Tha-La GIRARD, spécialiste des voies respiratoires, St-Félicien, comté Roberval, Québec.

CES PILULES aident à augmenter la sécrétion du lait permettant ainsi à la mère de nourrir son enfant aussi longtemps qu'elle le veut sans avoir ses troubles périodiques. Les pilules maternelles sont efficaces dans les cas de dysménorrhée, règles douloureuses, trop abondantes ou trop fréquentes chez les femmes et jeunes filles. Etant composées d'extraits de glandes mammaires, etc., ces bonnes pilules favorisent le développement du buste et son perfectionnement chez la femme et la jeune fille. Demandez à votre médecin de vous prescrire les 100 Pilules Maternelles, ou envoyez $2 en mandat-poste au Dr JOS. COMTOIS, A.B., St-Rathélemi, P. Q., qui vous les enverra affranchies, 33 jours de traitement. En vente à Montréal. Pharmacie Laurent.

TERRES A VENDRE

BELLE TERRE, 180 arpents, dont 5 en bois, érablière 900 chaudières, verger, bien bâtie, vendra à sacrifice pour prompt acheteur. C.-E. ST-PIERRE, St-Germain, Cté de Drummond, P.Q.

TERRE A VENDRE, 168 arpents, sucrerie, bois de commerce, avec bon roulant, bonnes bâtisses, 1½ mille de l'église, ½ de l'école et de la beurrerie, bonnes conditions. LUCIEN MATHIEU, St-Gédéon, Cté de Frontenac, P.Q.

BELLE TERRE DE 90 ARPENTS et une autre de 32 arpents située en face, chemin asphalte, électricité, lait expédié à Montréal, 1 mille de la ville. ARTHUR BOULAIS, Marieville, R. R. 1, Rang de L'Eglise, P.Q.

TABAC

TABAC EN FEUILLES à prix réduits. Envoyez .04c pour recevoir listes de bas prix. NORMAND ENRG., TC. L'Epiphanie, P.Q.

VENDEURS DEMANDES

ASSUREZ-VOUS L'AGENCE FAMILEX dans un territoire où les Produits Familex ne sont pas distribués et faites de l'argent. Temps libre — Avantages nombreux. Détails — catalogue, dépliant des cadeaux. GRATIS sur demande. FAMILEX, 1600, Delorimier, Montréal, P.Q.

Annonces Collectives

AVIS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES — Une institutrice d'expérience désire offrir ses services pour enseignement à la campagne. S'adresser à: Mlle ESTELLE FARLEY, Berthierville, P.Q.

La REVUE des MARCHÉS AGRICOLES

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

PRIX DE REMISE

Animaux vivants — Lundi, le 20 nov. 1944

A la Coopérative canadienne du Bétail, 316, rue Bridge, Montréal.

Porcs

A—17.65; B1—17.25; B2 et B3—17.00; C—16.00; D—15.75; Légers—15.75; Lourds—15.75; Extra-lourds—14.75 (196-215 lbs); Extra lourds—13.00 (216 et plus); blessés—à leur valeur; truies—12.50. 12.75; demi-castrats—13.00.

Verrats châtrés 8.50

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de $3 sur les A et de $2 sur les B1 sont payés par mandats attachés aux certificats de classification.

Veaux de lait

Choix	13.50—14.00
Bons	12.00—13.00
Moyens	11.00—12.00
D'herbe	4.00— 5.50

Agneaux du printemps

Bons agneaux châtrés	12c—12.50
Bélier non-châtrés	11c—11.50
Maigres et communs	6.00— 7.00

moins de 60 lbs par demandes.

Moutons

Moutons	1.50— 4.00

Vaches

Choix (type à boucherie)	8.50— 8.75
Bonnes	7.75— 8.25
Moyennes	6.50— 7.00

Communes, pas de demandes

Taures

Choix (type à boucherie)	9.00— 9.50
Bonnes	8.25— 8.75
Moyennes	7.00— 7.50

Communes, pas demandées.

Taureaux

Choix (type à boucherie)	7.50— 8.00
Bonnes	6.50— 7.00

Moyens et communs, par demandes.

Bouvillons

Choix	11.25—11.50
Bons	10.50—11.00
Moyens	9.00—10.00
Communs	7.00— 8.00

Maigres et légers, pas demandés

Beurre et fromage

PRIX DE REMISE — MONTREAL et SUCCURSALE DE QUEBEC

BEURRE FRAIS

Semaine finissant le 13 novembre 1944 inclusivement

No 1 pasteurisé	35c
No 2 pasteurisé	34c
No 3 pasteurisé	33c

FROMAGE BLANC

Semaine finissant le 14 novembre 1944 inclusivement

No 1	20c
No 2	19½c
No 3	19c

F.A.B. Point d'expédition de la fabrique.

N.B.—Ces prix sont nets, les frais de vente et d'entreposage ayant été déduits.

Autres produits —

Semaine finissant le 18 nov. 1944

A Montréal, 130, est rue St-Paul.

Sur les prix, plus bas mentionnés nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

Poulets vivants "à griller" "Gris"

A—2½ à 2¾ lbs	23c
B—2 lbs jusqu'à 2½	21½c
C—Moins de 2 lbs	19½c

Poulets vivants "à griller" "Rouges et blancs"

A—2½ lbs à 2¾ lbs	23c
B—2 lbs jusqu'à 2½c	21½c
C—Moins de 2 lbs	19½c

Poulets vivants à rôtir "Rouges et blancs"

A—	23¼c
B—	21¾c
C—	20¼c

Poulets vivants à rôtir "Gris"

A—	23¼c
B—	21¾c
C—	20¼c

N.B.—Les oiseaux de pesanteur moindre et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.

Poulets abattus (Engraissés au lait)

A—6 lbs et plus	32c
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	31c
B—6 lbs et plus	30c
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	29c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	27c

Poulets abattus (sélectionnés)

A—6 lbs et plus	30c
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	29c
B—6 lbs et plus	28c
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	27c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	25c
C—6 lbs et plus	23c
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs	22c
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20c
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	18c

Poules abattues

A—5 lbs et plus	25c
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	23c
A—3 lbs jusqu'à 4 lbs	21c
B—5 lbs et plus	23c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	21c
B—3 lbs jusqu'à 4 lbs	19c
C—5 lbs et plus	19c
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	17c
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	14c

Oies abattues

"Avec la tête et les pattes"

A—	25¾c
B—	23¾c
S—	18¾c

Poules vivantes Toutes races, sauf "Leghorn"

B—	19¼c
A—(Poulette)	18¼c
C—	17¼c

Race "Leghorn"

A—	14c
B—	12c
C—	10c

Jeunes dindes abattues

A—	37c
B—	35c
C—	32c

Jeunes dindes vivantes

A—	31c
B—	29c
C—	28c

Dindes vivantes

Vieux Mâles		Vieilles Femelles	
A—	27c	A—	31c
B—	25c	B—	29c
C—	24c	C—	28c

COQS VIVANTS 8½c

Lapins vivants

5 lbs et plus 15c

Oeufs

A—(Gros)	47c
A—(Moyens)	45c
B—	37c
A—(Poulette)	39c
C—	26c

Veaux abattus (Engraissés au lait)

Bons	17c
Moyens	15c
Communs	14c

Semaine finissant le 18 nov. 1944

A Québec, 38-40, Marché Champlain

Sur les prix plus bas mentionnés nous retenons une commission de 5% aux Coopératives affiliées et de 8% aux expéditeurs individuels

Oeufs

A—(Poulettes)	34c
C—	21½c
A—(Gros)	46c
A—(Moyens)	44c
B—	34c

Veaux abattus (Engraissés au lait)

Bons—90 lbs et plus	21c
Moyens	18c
Communs	08 à 12c

Agneaux reçus vivants et payés abattus

Bons—30 lbs et plus	20c

Agneaux reçus abattus

Bons—30 lbs et plus	17c

Poules abattues

A—5 lbs et plus	26c
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	24c
B—5 lbs et plus	24c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	22c
B—3 lbs jusqu'à 4 lbs	20c
C—4 lbs à 5 lbs	14c
C—5 lbs et plus	16c
C—3 lbs à 4 lbs	12c

Poulets abattus (Engraissés au lait)

A—5 lbs et plus	32c
A—4 lbs à 5 lbs	31c
B—5 lbs et plus	30c
B—4 lbs à 5 lbs	29c

Dindes abattues (Vieilles femelles)

A—	33c
B—	31c
C—	27c

Dindes abattues (Vieux mâles)

A—	31c
B—	29c
C—	25c

Poulets abattus sélectionnés

A—5 lbs et plus	30c
A—4 lbs à 5 lbs	29c
B—5 lbs et plus	28c
B—4 lbs à 5 lbs	27c
C—5 lbs et plus	18c
C—4 lbs à 5 lbs	16c

Poulets abattus (A griller)

A—	30c
B—	28c
C—	22c

Jeunes dindes abattues

A—	38c
B—	36c
C—	33c

Commentaires

BEURRE

La fermeté est constante et les prix de gros sont maintenant au niveau du plafond fixé par la Commission des Prix et du Commerce en temps de Guerre.

Lundi matin, le 20 novembre 1944, le beurre No 1 pasteurisé, au gros était coté à 35¼c la livre.

FROMAGE

En vertu du contrat intervenu entre la Grande-Bretagne et le gouvernement canadien, le fromage fabriqué le ou après le 25 juin 1944, doit être livré à l'Office des Produits Laitiers.

Le prix de remise aux producteurs, pour le fromage No 1 est fixé à 20c la livre, f.a.b.. point d'expédition de la fabrique.

VOLAILLES VIVANTES:

Poules

Les arrivages sont modérés. La distribution est régulière et les prix sont fermes.

Poulets à rôtir

Les arrivages sont abondants. La demande est bonne et les prix sont fermes.

Afin d'éviter une baisse plus prononcée des prix, il est urgent de n'expédier que des oiseaux pesant 4 livres et plus.

Poulets à griller

Les arrivages sont presque nuls. La demande est active et les prix sont fermes.

VOLAILLES ABATTUES:

Poules, poulets, dindes

Les arrivages sont régulièrement absorbés et les prix sont stables.

L'offre est limitée aux besoins et les prix sont stationnaires.

OEUFS: Montréal et Québec—

L'offre est limitée aux besoins et les prix sont stationnaires.

VEAUX ABATTUS: Montréal et Québec—

Bonne demande et prix fermes.

PORCS LIVRES ABATTUS: Montréal et Québec.

Marché stable et prix soutenus

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC
Par: J.-E. LUSSIER

Porcs livrés abattus (QUEBEC)

Pesanteur de 100 à 140 lbs ..... 16½c — Prix net

PORCS LIVRES VIVANTS: Classification établie après l'abattage.

Pesanteur chaude ..... — Prix net

A—140 à 170 lbs	17.65c
B-1—135 à 175 lbs	17.25c
B-2—125 a 134 lbs	17c
B-3—176 a 185 lbs	17c
C—120 a 185 lbs	16c
D—120 a 185 lbs	15.75c

(Ces prix sont nets)

Légers—119 lbs et moins	15.75c
Lourds—186 à 195 lbs	15.75c
Extra—196 à 215 lbs	14.75c
Lourds—216 lbs et plus	12c
Truies —	10 à 11c
Verrats —	07c

Plus une prime fédérale de $3.00 sur les "A" et $2.00 sur les "B-1"

Le marché est encore encombré

La semaine dernière, il est resté environ 1200 bêtes à cornes invendues se composant surtout de vaches communes ou pour la mise en conserve, de taureaux communs et de quelques taures et bouvillons maigres et légers.

Devant cette situation, les agents à commission des Montreal Stock Yards tinrent une assemblée avec les représentants des maisons de salaison pour étudier la question et prendre les moyens de décongestionner le marché.

Comme les abattoirs étaient dans l'impossibilité de recevoir ces animaux, l'on décida d'aviser les expéditeurs de ne pas envoyer de bovins de catégorie inférieure aux cours à bestiaux, avant que ceux qui restaient sur le marché soient définitivement écoulés.

Cette décision a été prise pour prévenir une congestion encore plus considérable et aussi parce que les derniers animaux arrivés ne seraient pas vendus avant que les premiers livrés soient achetés et pesés.

Mais cela ne règle pas le problème: les producteurs ont des vaches et des taureaux qu'ils ne peuvent plus garder sur la ferme, parce qu'ils n'ont pas l'espace voulu dans leurs étables ou bien parce qu'ils n'ont pas de foin pour les nourrir. Ils doivent donc s'en défaire et ils ne peuvent plus attendre bien longtemps sans graves inconvénients sinon sans pertes sérieuses.

Il y a déjà plusieurs semaines qu'on leur demande de retarder l'expédition de leurs animaux et ils sont ennuyés de toujours se faire dire qu'il n'y a pas de place sur le marché, que les abattoirs sont remplis et ne peuvent pas les abattre. A vrai dire, on ne peut guère les blâmer de se plaindre d'un état de chose dont ils ne sont pas responsables.

En effet, ce n'est pas de leur faute si la capacité des abattoirs n'est pas suffisante pour les besoins de l'heure; d'autre part, l'on ne saurait guère accuser les maisons de salaison de ce malaise, parce qu'elles ont fait tout leur possible, malgré les difficultés qu'elles ont eu à se procurer de la main-d'oeuvre, pour augmenter le rendement de leurs établissements.

Où donc pourrait-on trouver un débouché à ces classes inférieures de bétail? La solution est très difficile à trouver. D'abord, l'on ne peut conseiller aux producteurs de les mieux finir au cas où ils auraient les fourrages et les grains nécessaires, parce qu'il ne serait pas économique de le faire dans la majorité des cas. La plupart de ces bêtes ne conviennent qu'à la mise en conserve.

L'on ne peut pas non plus songer à les expédier sur d'autres marché parce qu'ils sont également encombrés et à peu près dans la même situation que la nôtre. Ainsi, à la fin de la semaine dernière, l'on rapportait qu'il y avait environ 5,400 bêtes à cornes invendues le 16 novembre sur le marché de Toronto, et 4,300 moutons. Bien plus, le même jour, les cours à bestiaux furent fermées à la réception de toutes les classes d'animaux à l'exception des porcs; seuls les bestiaux en transit au moment de la déclaration de l'embargo pouvaient être acceptés.

Dans l'Ouest, les conditions sont analogues; l'on faisait remarquer tout récemment dans un rapport du marché de Calgary que les acheteurs sont très particuliers sur la qualité et la catégorie des bêtes à cornes qu'ils veulent se procurer. Ils préfèrent les bovins bien finis qui sont les seuls à se vendre rapidement; ceux de qualité commune et moyenne sont difficiles à écouler.

Comme on le voit, la situation n'est pas meilleure ailleurs que dans notre province.

Il a été question dernièrement de lever les restrictions sur l'exportation des bêtes à cornes aux Etats-Unis comme on l'a fait, il y a quelque temps pour les agneaux et les moutons. L'on a fait des représentations à Ottawa dans ce sens, alléguant que si les abattoirs ne peuvent pas manipuler tous nos bovins, il n'y aurait pas d'inconvénient à ouvrir au marché américain les portes fermées il y à deux ans à cause de la rareté du boeuf.

Mais l'on a objecté immédiatement, en certains milieux, que les Etats-Unis n'achèteraient que des bovins de boucherie de bonne qualité dont nous n'avons pas de trop, et qui se vendent régulièrement sur nos marchés; que les vaches, les taures et les taureaux communs qui ne sont pas demandés ici ne seront pas exportables et que si nous expédions notre bon boeuf à l'étranger, il nous faudra manger de la vache enragée.

La première partie de cet argument est exacte; mais il ne serait pas nécessaire d'exporter tout le bon boeuf et il est très probable que si l'embargo était levé pour les exportations de bovins, nos marchés ne seraient pas aussi encombrés.

J.-E. BISSON, agronome,
Gérant de la Coopérative canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

Le prix des légumes à Montréal

Tel que donné par le Service provincial de l'Horticulture, le 20 noovembre.

POMMES — McIntosh No 1: $2.40 à $2.50; tombées: $1.75; domestiques: $1.25 à $1.50 le minot.
Fameuses: $2.00 à $2.25; domestiques: $1.25 à $1.50 le min.
Au baril: McIntosh: $7.00 à $7.25; domestiques: $5.00 à $5.75.
Fameuses: $6.00 à $6.50; domestiques: $4.25 à $4.50.
PATATES — 90c à $1.00 pour les No 1; No 2: 65c à 70c. 75 livres.
BETTERAVES — 25c à 30c la doz.; grosses: 50c à 50c; moyennes: 70c les 50 livres.
CAROTTES — 30c à 35c la doz.; lavées: 90c à $1.00.
CHOUX — 30c à 40c la doz.; Savoy: 50c à 60c; rouges: 45c à 60c; Chinois: 60c à 75c la doz.
CHOUX-FLEURS — $1.00 à $1.75 suivant la qualité; Bruxelles: $6.00 à $6.50, 32 pintes.
EPINARDS — 50c le minot.
PANAIS — $1.50 à $1.75 le minot.
NAVETS — 75c à 90c pour 50 livres.
OIGNONS — Rouges et Espagnols No 1: $1.50 à $1.75; jaunes: $1.25 à $1.50; No 2: $1.00 à $1.25 pour 50 livres.
TOMATES — De serre: 25c la livre.
POIREAUX — 25c à 35c la douzaine.
SARIETTE — 35c à 40c la douzaine de paquets.

Il faut s'approvisionner immédiatement de patates de semence

La question d'approvisionnement de semence certifiée de pommes de terre se pose encore cette année de façon péremptoire. Selon les autorités du ministère provincial de l'Agriculture, les cultivateurs s'éviteront les nombreuses difficultés éprouvées dans le passé, principalement depuis la guerre, en plaçant leurs commandes chez leurs fournisseurs habituels avant le 1er janvier.

Dans un communiqué que nous remet le Service de l'Information et des Recherches, il est stipulé que les producteurs de pommes de terre de semence certifiée du Québec, disposent pour la vente d'environ 140,000 boisseaux, sur une récolte globale approximative de 200,000 boisseaux.

En second lieu, un accord conclu entre les expéditeurs de l'Ile Prince-Edouard et l'Office du ravitaillement des produits agricoles, veut que ceux-ci accordent préséance aux commandes des acheteurs du Québec et de l'Ontario, avant d'exporter la production sur les marchés extérieurs, pourvu que les acheteurs de ces deux provinces aient placé leurs commandes avant le 15 janvier prochain.

Il y a donc lieu, pour tous les producteurs qui ont besoin de patates certifiées pour la semence de s'empresser, afin de ne pas être pris au dépourvu le printemps prochain, attendu qu'en raison des prix maxima fixés par la Commission des Prix de guerre ils économiseront de l'argent en ce faisant.

Il va sans dire qu'on devra accorder préférence aux producteurs locaux de tubercules certifiés dont la production est généralement consignée à la Coopérative Fédérée de Québec et qui reçoit les commandes des cultivateurs soit à Montréal ou à sa succursale de Québec.

Le pilote qui...

(Suite de la page 5)

Elections en vue

En ce moment, les cartes sont formidablement mêlées. Les élections sont prochaines. Elles peuvent être précipitées par le débat qui s'ouvre à Ottawa. Cette querelle publique et se débat imprévu font-ils partie d'une savante manoeuvre électorale? Il ne faudrait pas s'en étonner. M. King s'est acquis une juste réputation de manoeuvrier hors pair. Sentant les provinces anglaises lui échapper, il se tourne vers Québec à la dernière heure. S'il en tirait un bon nombre de députés, il serait encore en état de jouer un rôle de premier plan dans le parlement futur où aucun parti ne pourrait rallier de majorité. Quoi qu'il en soit, il est certain que les élections fédérales auront lieu d'ici quelques mois. Dans les circonstances, elles pourraient facilement être brusquées, d'autant plus que les libéraux ont eu le soin de se préparer à la lutte dans la plupart des comtés et qu'ils achèvent de désigner leurs derniers candidats.

Une rumeur

Selon certaine rumeur, l'hon. P.-J.-A. Cardin rentrerait dans le cabinet King avant les élections et dirigerait la lutte dans la province de Québec. On prévoit, en effet, un remaniement ministériel d'ici quelques prochaines semaines. M. Cardin remplacerait l'un des ministres qui passeraient au Sénat ou monteraient sur le banc. La rumeur semble assez plausible et le député de Richelieu ne l'a pas encore démentie.

Le mérite...

(Suite de la page 6)

tient chaque année dans la région où se tient le Mérite Agricole des cultivateurs adultes, soit pour 1944, dans les comtés suivants: Abitibi, Bonaventure, Charlevoix, Chicoutimi, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Lac-St-Jean, Matane, Matapédia, Rimouski, Roberval et Saguenay.

Les juges du concours étaient cette année, MM. Alex.-J. Rioux, chef de la division des Associations agricoles, et H. Lauzière, agronome régional à Charlesbourg. Les vainqueurs, MM. Pelletier et Hudon, avaient été entraînés respectivement par MM. Gérard Hudon et Henri Tremblay, agronomes-propagandistes.

La tôle à couverture pour les cultivateurs

Plusieurs cultivateurs se plaignent de ne pouvoir se procurer la tôle dont ils ont besoin pour reconstruire leurs bâtiments lorsqu'ils ont été victimes d'un incendie. A l'heure actuelle, d'après la Commission des prix, les approvisionnements de tole sont excessivement bas au pays, parce que les besoins de guerre absorbent presque toute la production. Les quantités disponibles pour la consommation civile sont donc très limitées, et la situation restera sérieuse, tant que les exigences de guerre seront ce qu'elles sont présentement.

Si un cultivateur est victime d'un incendie, il doit d'abord se présenter au bureau local de la Commission des prix situé le plus près de chez lui et faire application pour obtenir un permis. Il devra fournir consciencieusement tous les détails qu'il lui seront demandés. Il peut être assuré que les employés de la Commission des prix feront l'impossible pour lui procurer la tôle dont il a besoin. Il ne faudra pas toutefois blâmer ces officiers s'ils n'obtiennent pas la marchandise réclamée dans un délai convenable. Ils n'y sont que pour un rien et ne demandent qu'à servir la classe agricole dans la plus grande mesure possible. Il est certain que les approvisionnements redeviendront normaux aussitôt que les conditions de guerre le permettront.

Coopération et...

(Suite de la page 6)

viter. A ce propos, il a réclamé l'établissement, au ministère de l'Agriculture, d'un système qui dirigerait la coopération dans la bonne voie, qui exercerait la surveillance voulue pour empêcher la mauvaise coopération de nuire à la bonne.

Parlant de la nécessité de la formation de la jeunesse rurale, le ministre de l'Agriculture rappelle qu'il y a vingt ans, on l'a ridiculisé parce qu'il réclamait une école d'agriculture dans chaque paroisse. Aujourd'hui, ajouta-t-il, les conditions ont bien changées: ce que je prêchais s'est réalisé, mais il y a place encore pour des améliorations.

La production du fromage et du beurre en novembre

La section agricole du Bureau des Statistiques vient de publier son rapport préliminaire sur la production du beurre et de fromage dans la province de Québec.

Durant le mois d'octobre 1944 (chiffres correspondants de 1943 entre parenthèses), la production de beurre s'est totalisée à 8,832,448 (8,494,803) livres et enregistre une augmentation de 4.0 p. c.

La production de fromage s'est chiffrée par 7,355,320 (6,865,314) livres et accuse une augmentation de 7.1 pour cent sur le mois correspondant de 1943.

Pendant les dix premiers mois de l'année 1944, la production totale de beurre a atteint 74,291,247 (79,095,123) livres et enregistre une diminution de 6.1 p.c. La production cumulative de fromage Cheddar se chiffre par 56,296,441 (42,974,940) livres et dépasse de 31.0 p. c. celle de la période correspondante de l'année dernière.

Brevets d'invention

Voici la liste de brevets d'invention accordés en Canada aux Canadiens français durant le mois d'octobre 1944. Tous ces brevets compilés de la Gazette Officielle du Bureau des Brevets ont été obtenus, sauf un, par l'entremise du Bureau Technique Fournier, Procureurs de brevets d'invention, 934 est, rue Ste-Catherine, Montréal.

423,075 — Henri Lachapelle de Montréal. "Mouilleur - cacheteur d'enveloppes".

423,076 — Alphonse Lambert, de Montréal. "Nettoie-pipes".

423,079 — J.-R. Naubert, de Montréal. "Dispositif antitorpille".

423,215 — Raymond Lacourse, de Montréal. "Porte-vêtements".

423,221 — Paul-Eugène Paquette, de Montréal-Nord. "Avertisseur d'incendie".

423,345 — Edmond Lapointe, de Noranda. "Camion ou cage pour monter ou descendre les matériaux".

423,373 — Napoléon Poudrier, de Latulippe, P. Q. "Véhicule à propulsion aérienne".

423,499 — Georges Simard, de Montréal. "Distributeur de menus articles".

Commission...

(Suite de la première page)

dans l'espoir d'en arriver à une base d'entente "juste, loyale et équitable" en matière de taxation des coopératives et des entreprises privées concurrentes.

Il se fera une pression considérable, au cours de cette enqute, pour imposer des taxes aux coopératives, cela ne fait aucun doute. Il sera bon d'avoir l'oeil ouvert et de suivre attentivement tous les développements de cette affaire.

Le fromage du Lac St-Jean

MONTREAL, novembre — Les cultivateurs de la région du Lac St-Jean ont expédié, récemment, à Montréal, par messageries du Canadien National, 29½ tonnes de fromage. Cette consignation, la plus importante qui ait été faite cette année par la région du nord-est de Québec est arrivée à la gare de la rue Moreau adressée à la Coopérative fédérée de Québec.

Vous cherchez des moyens peut-être de venir en aide à votre association et à votre journal. En voici un bon: ne manquez jamais de dire à nos annonceurs que vous achetez leurs produits parce que vous avez lu leurs annonces dans la "Terre de Chez Nous".

Est-ce trop cher pour notre libération?

Souscription nationale
$200,000

Canadiens! Canadiennes!
Tous doivent contribuer.
Ecoutez

Mme Léopold Richer

DIMANCHE

CKAC—10 h. 30 p.m. Montréal — CHRC — 10 h. p.m.
CHRN—midi—Rouyn — CJBR—6 h. 30—Rimouski.

LUNDI

CBJ—10 h. 30 p.m., Chicoutimi.

Souscrivons généreusement au
BLOC POPULAIRE CANADIEN
445, rue St-François-Xavier, Montréal.

Une photographie qui prouve que le cultivateur joue, pendant la guerre, un rôle indispensable. Il fournit les munitions alimentaires, celles dont on se passe le moins longtemps . . . Entre deux coups de feu, les soldats que l'on voit ici "se rechargent" l'estomac en croquant des pommes de Rougemont ou de Freli (?).

LE BÛCHERON

Lettre d'un bûcheron à ceux qui sont du même métier

En brassant des souvenirs au coin du feu.

Un de nos confrères dont les mérites et la compétence lui ont valu un poste de commande au sein de la direction de "L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS DE QUEBEC" a eu l'amabilité de nous offrir un espace dans "LA TERRE DE CHEZ NOUS", afin de nous permettre de garder un contact plus immédiat avec les membres de notre groupement et partant, nous fournir l'occasion de nous renseigner sur les questions qui intéressent tout particulièrement les bûcherons de cette province pour venir rencontrer de chers anciens amis.

Pour me replacer dans la mémoire de plusieurs d'entre nous, je vous reporterai à nos premières rencontres dans un petit chantier du comté de Bellechasse où l'on avait l'agréable devoir de faire du charroyage au clair de lune dans le rang "Brise Culottes", ainsi qu'aux longues soirées d'hiver après des journées bien remplies dans un camp où le confort laissait plutôt à désirer, au Ruisseau Deux-Milles, Etats-Unis; et ce, pour un confrère de regrettée mémoire qui avait l'honneur dans le temps de diriger une des entreprises forestières les plus considérables d'outre 45ième.

Ces souvenirs nous reportent déjà à plus de 20 ans en arrière. Bien que la situation ne soit plus la même aujourd'hui à cause des circonstances tout à fait exceptionnelles de ces dernières années, et surtout, à l'incessant travail de "L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS" par sa section des Bûcherons, nous ne pouvons chasser de notre mémoire les moments difficiles par où sont passés plusieurs d'entre nous.

Malgré ces quelques améliorations, j'en suis à me demander si une collaboration plus active de notre part n'aurait pas contribué à améliorer davantage notre situation.

Il est regrettable de constater que plusieurs quittent régulièrement les rangs de notre groupe, mais comme un certain nombre le font pour se créer une situation plus enviable, à ceux-là, nous adressons nos plus sincères félicitations. Quant aux autres, nos meilleurs voeux de succès les accompagnent. Ceci m'amène à penser aux bûcherons en herbe ainsi qu'à bien d'autres qui ont pu profiter de leur séjour, dans les chantiers, pour se ramasser un petit capital en vue de se porter acquéreurs d'une ferme, ou encore se payer les frais d'un cours de métier quelconque. D'autres, par contre, dont les exigences familiales ne leur permettaient pas de faire de telles économies, ont profité des circonstances pour mûrir leur projet de devenir cultivateurs. Nous en voyons chaque jour dont le courage et le sens chrétien ne les font pas reculer devant la tâche de se créer un domaine sur un lot de colonisation. Ne voyons-nous pas là de vrais patriotes dignes de porter le drapeau de nos ancêtres?

Voici maintenant l'opinion de l'un de nos braves cultivateurs. Au cours d'une conversation que j'avais l'honneur d'entendre dans une de nos belles soirées campagnardes à laquelle prenaient également part de vaillants colons du haut d'un de nos comtés du Bas St-Laurent, un de ces derniers déclara, à un moment donné, que ça prenait des gens qui ne s'aiment pas pour faire la vie de colons. Un des cultivateurs qui l'écoutait, répondit: "Ce n'est pas à vous que ce reproche devrait s'adresser, mais bien à nous cultivateurs. Nous pourrions certainement faire oeuvre plus utile si nous nous donnions seulement la peine de réfléchir un peu. Nous, cultivateurs des vieilles paroisses, nous héritons d'une ferme défrichée par notre père, nous nous contentons d'y passer notre vie, sans la trop bien cultiver parfois, et plus tard, si nous laissons cette terre à l'un de nos fils, au moins en aussi bon état que nous l'avons reçue, nous sommes satisfaits.

Si nous étions réellement des hommes de coeur, dès que l'aîné de nos fils est capable de prendre à son compte le bien paternel, tout le reste de la famille devrait s'en aller sur les terres neuves pour préparer de nouvelles fermes ou établir les autres fils."

Quant à nos braves disparus, nous avons perdu de sincères amis, et souvent dans des circonstances déplorables, éloignés des leurs. Ne conviendrait-il pas, au moins durant ce mois de novembre, que chacun de nous ait une bonne pensée à leur endroit.

Comme l'heure avance et que je présume que le contremaître va crier le lever de bonne heure demain matin et que plusieurs doivent aller travailler très loin du logis temporaire, vous m'excuserez d'avoir été aussi long. Je termine en formulant le voeu que j'aurai le plaisir de vous lire dans un prochain courrier.

Ensemble, nous remercions le directeur du journal "LA TERRE DE CHEZ NOUS" de nous avoir permis cette agréable soirée.

D'un ami,

Gérard CLOUTIER

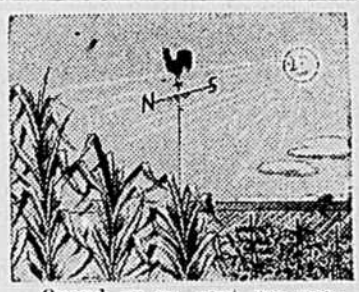

Quand on ne veut pas perdre le nord, on apporte la girouette . . .

L'avenir de la colonisation

QUEBEC. — Adressant la parole, la semaine dernière, à un groupe de missionnaires-colonisateurs réunis à l'hôtel du gouvernement, l'hon. J.-D. Bégin, ministre de la colonisation, a déclaré qu'il se prépare à donner à la colonisation dans notre province la place importante qu'elle devra tenir après le présent conflit.

Le ministre a ajouté à ce sujet que le travail des missionnaires-colonisateurs sera un facteur de premier ordre dans l'élaboration des plans d'avenir.

Le ministre a été présenté par le sous-ministre de la colonisation et remercié par Mgr Boulet, qui lui a présenté les principales requêtes des comités.

Visite à la betteraverie

Environ 200 cultivateurs de Saint-Damase, comté de St-Hyacinthe, ont visité ces jours derniers la betteraverie de Saint-Hilaire. L'agronome Bruno Bellemare, instructeur en cette culture, conduisit le groupe dans les divers départements de l'établissement et donna aux visiteurs les explications appropriées. Les cultivateurs de plusieurs paroisses de la région se proposent également de se rendre à Saint-Hilaire sous la direction de leurs agronomes.

La forêt, notre grande richesse commune

Elle régularise le débit des eaux, elle fournit du travail à un grand nombre et des produits variés à tous.

La forêt est l'une des plus importantes richesses naturelles du Québec. L'inventaire qui en a été commencé il y a cinq ou six ans est loin d'être terminé; il est évident que cette immense tâche présente de telles difficultés qu'elle exigera beaucoup de temps. Toutefois, une évaluation du ministère fédéral des Ressources naturelles faisait ressortir, en 1938, le volume du bois marchand accessible à 54,177 millions de pieds cubes, la part des conifères étant de 43,870 millions de p.c. et celle des feuillus, de 10,307 millions de p.c. Quant au volume du bois marchand encore inaccessible, il serait de 23,818 millions de p.c., soit 19,278 millions de p.c. de conifères et 4,540 millions de p.c. de feuillus.

276 millions

Le rendement de la forêt est supérieur à celui de toute autre branche de l'activité économique de la province, — sauf, bien entendu, l'ensemble de l'industrie de transformation. La valeur brute de la production forestière s'est élevée, en 1941, à 276 millions de dollars, alors que la production agricole était évaluée à 274 millions et la production minière, à 255 millions.

Du travail

Les produits forestiers créent des sources de travail dont aucune autre matière première n'offre l'équivalent. Des statistiques fédérales, à défaut de données particulières à la province de Québec à ce sujet, établissent qu'au cours de la période de dix ans comprise entre 1932 et 1941, le Canada n'a exporté à l'état brut qu'environ 9% en valeur de sa production totale de bois. Des quelque 2,653 millions de pieds cubes ouvrés au pays chaque année, en moyenne, 32% a été utilisé comme combustible, les scieries en ont absorbé 33% et l'industrie des pâtes et papiers, 30%. Le reste, soit 5%, a servi à divers usages: traverses, poteaux, perches, pieux, étais de mines, etc. En 1941, dans la province de Québec, la valeur brute de la production des industries manufacturières qu'alimente la forêt dépassait 297 millions de dollars, et les opérations forestières, ainsi que les usines et fabriques dont le bois constitue la matière première, donnaient du travail à 115,000 personnes.

Des produits

Outre le bois, dont la multiplication des emplois augmente sans cesse la valeur, la forêt fournit en abondance des produits industriels, comme des gommes, des huiles, des résines et des matières tannantes, et beaucoup d'autres produits qui, de nos jours encore, donnent lieu à de fructueuses opérations de cueillette ou de ramassage. On y récolte, notamment, diverses baies qui apportent un appoint appréciable à l'alimentation et même au revenu des cultivateurs établis en lisière d'une terre boisée; certaines de ces baies, dans plusieurs régions de notre province, font l'objet d'un commerce important. On tire de la forêt le sirop et le sucre d'érable qui constituent pour l'agriculture une source supplémentaire de profit, qui alimentent même une florissante industrie d'exportation. La forêt, qui offre un terrain de pacage aux animaux domestiques, sert d'habitat aux animaux sauvages dont l'industrie de la fourrure, sans parler de l'industrie du tourisme, tire grand parti. La forêt rend, par ailleurs, à l'économie générale d'un pays des services d'un prix inestimable. L'influence qu'elle exerce sur le régime des eaux n'est plus à démontrer. L'arbre, par ses racines et par ses feuilles, absorbe et retient temporairement un tel volume d'eau, qu'il joue le rôle de régulateur du débit des rivières. Tour à tour, il prévient l'inondation et atténue la sécheresse. Il contribue par là à la conservation des sources d'énergie hydro-électrique, à la stabilité relative du niveau des cours d'eau servant au flottage du bois, ainsi qu'à la fertilité du sol. La forêt protège les cultures contre les vents dévastateurs et contre les érosions qui, dans certains pays, causent parfois des dégâts considérables. La forêt remplit, enfin, une fonction sanitaire: elle purifie les eaux en les filtrant dans les racines de ses arbres, et elle épure l'atmosphère grâce à l'ozone qu'elle dégage.

Trappeurs!

COMMANDEZ VOS PIEGES, COLLETS, APPATS, ETC.,

IMMEDIATEMENT

Nous avons présentement un bon choix mais les approvisionnements sont limités. Commandez à bonne heure et évitez les désappointements.

PIEGES:

No 0	VICTOR, la douz	$3.65
No 1	VICTOR, la douz.	4.05
No 1½	VICTOR, la douz.	6.75
No 2	VICTOR, la douz.	9.00
No 4	VICTOR, la douz.	17.10
Pièges	VICTOR officiels pour les belettes, la douz.	2.75

COLLETS:

RENARDS, la douz.	3.25
LOUP, la douz.	4.25

Tube de PATE A APPATS pour animaux, garantie 1.00

VOLCANO, produit servant à enfumer les terriers pour en faire sortir les animaux 75c

(ajoutez frais de transport)

Envoyez votre commande pour pièges directement à Winnipeg.

Demandez notre nouvelle circulaire indiquant tout l'outillage du trappeur, etc.

A. B. Shubert Co.

Dept. 50, Winnipeg, Man.

Bureau de réception de la fourrure pour la province de Québec, à Montréal.

ON EST BIEN MIS

dans un

COMPLET

MARQUE FORTIERESSIE BRAND

Synonyme de durée et de qualité

Une fabrication de chez nous

ELZ. FORTIER, Limitée

117, rue St-Dominique, Québec

Saveur Délicieuse

THÉ ET CAFÉ "SALADA"